

520396863

1700

FTR 330.8 PIE

Universidade de Coimbra

REFLEXIONS

BIBLIOTECA

SUR

Faculdade de Economia

L'ECONOMIE

POLITIQUE,

Ouvrage traduit de l'Italien de
M. le Comte VERRI, par
M. MINGARD.



A LA HATE,
Chez DETUNE, Libraire.
MDCCLXXIX

REFLEXIONS

SUR

L'ECONOMIE

POLITIQUE.

Ouvrage traduit de l'Anglais de
M. le Comte Vernet, par
M. MINGARD.

BIBLIOTECA
DE ECONOMIA

53884

MDCCLXXIX
G. D. B. U. N. E. L. I. N. E.
A. L. I. N. E. T. E.



AVERTISSEMENT.

ON a cru rendre un service essentiel à tout Citoyen qui cherche à s'instruire, en lui facilitant l'acquisition d'un ouvrage Italien, à peine connu dans ce Pays; & dont au moins la traduction faite à Lausanne en 1773. auroit dû pénétrer des longtems dans nos Provinces; si c'étoit le sort de ce qui excelle, d'être toujours le plus répandu.

Cet écrit aussi bien digéré que le sujet en est intéressant, avoit été publié à Milan sous le titre de *MEDITAZIONI sulla Economia Politica*, & la voix publique ne manqua pas

AVERTISSEMENT.

de l'attribuer d'abord à l'Auteur, quoique également Anonyme, des *Meditazioni sulla Felicità*, & de quelques autres Dissertations Metaphysiques & Politiques universellement applaudies: ainsi, par ex: il ne se peut rien de mieux travaillé & de plus profondément pensé, que les *Réflexions sur la Nature du plaisir*, dont le Professeur Meiners vient de donner à Leipzig une élégante traduction.

L'estimable Auteur de ces différens Ouvrages; & nommément de celui que nous reproduisons ici; est le Comte *Pierre Verri*, ci-devant Membre du Conseil suprême de commerce, & actuellement President de la Chambre des Finances à Milan. Ce Seigneur a travaillé quelque tems, conjointement avec son frere Alexandre, & le celebre Marquis *Beccaria*, à un Journal appelé *Il Caffè*, dont on a lieu de regretter l'interruption.

AVERTISSEMENT.

Le Sénateur *Gabriel Verri*, Père de nôtre Auteur, avoit donné l'Histoire de la Juris-Prudence du Milanois; & c'est ainsi que ce Duché, qui, depuis Valere Maxime, a eu tant de Personnages distingués dans les Lettres, que leur Histoire forme seule 4 vol. in folio, est encore aujourd'hui singulièrement illustré par plusieurs Gentils - Hommes, qui ne croient point s'avilir en cultivant les Lettres, & en accordant aux Gens d'étude; non par vanité, mais pour eux-mêmes; l'estime qui leur est due.

Nous joignons à ces Noms respectables ceux des Comtes *Giulini*, pour suppléer aux lettres initiales qu'indique aux pag. 33. & 35 la Lettre qui suit cet Avertissement; & qu'on doit, comme la traduction de l'Ouvrage qu'elle annonce, à M. *George Mingard*, Théologien éclairé & Philosophe judicieux, au quel

AVERTISSEMENT.

l'Encyclopedie d'Yverdon, & le Dictionnaire de Juris-Prudence Universelle ont les plus grandes obligations.

Nous esperons que les fruits de cette excellente production sur *l'Economie Publique*, ne se borneront pas dans ses Lecteurs à des sentimens steriles. On y trouvera rassemblées les verités les plus essentielles, relatives à un objet assés important, pour devoir être étudié par tous ceux qui ont part à l'administration publique. L'esprit de Citoyen qui a dicté ces *Reflexions*; le desir de voir les hommes heureux, qui s'y montre de toutes parts; la méthode aisée qui les a mises à la portée de tout le monde; doivent non seulement rendre l'Auteur cher à toutes les Nations, mais faire généralement adopter ses maximes.

Le Critique audacieux qui accusa

AVERTISSEMENT.

l'immortel *Beccaria* d'avoir semé des principes d'irreligion dans le *Traité des delits & des peines*, a crû lui lancer de nouveaux traits, en lui attribuant celui que nous publions; pour tâcher de le perdre également aux yeux & du Clergé & du Gouvernement; mais il n'a fait que procurer une nouvelle gloire à ces illustres Ecrivains, qui pouvant rendre leur agresseur aussi odieux que ridicule, ont dédaigné jusqu'ici de le tirer des ténèbres, où il est plongé.

Cependant il existe un autre mal-faiteur, qu'il convient de dénoncer à l'indignation du Public. C'est un infigne Plagiaire, qui sous le nom de *D. Browne Dignan* a publié, chez *Grand* à Londres, l'an 1776. un *Essai sur les Principes Politiques de l'Economie publique*; qu'il ose effrontément dédier à Milord Comte de Rochford, „ comme Connoisseur” dit-il „ des „ objets qu'il traite, & de la langue.

AVERTISSEMENT.

„ dans laquelle il écrit des idées
„ aussi neuves qu'interessantes, pour
„ apprendre à bien des gens à pen-
„ ser sur l'Economie publique, avec
„ plus de justesse qu'ils n'ont fait
„ jusqu'à present; &c." Or cet Essai,
à la reserve de paragraphes omis, où
tronqués; de passages transposés, &
de quelques termes estropiés, est
d'un bout à l'autre, servilement &
mot à mot, transcrit de la traduction
Françoise, que M. *Mingard* avoit pu-
bliée à Lauzanne l'an 1773. de l'Ou-
vrage Italien de M. le Comte *Verri*,
imprimé à Milan l'an 1770.

Peu de personnes ignorent qu'on ap-
pelle proprement ECONOMIE, la con-
duite sage & réglée d'une Famille, &
que le rapport d'une maison bien ad-
ministrée avec les besoins de l'*Etat*;
consideré comme une grande Famil-
le; a donné une nouvelle acception
à ce terme: en designant ainsi le
Gouvernement des Membres de la

AVERTISSEMENT.

Société, pour le bien commun du Corps Politique. Ce n'est pas que les frottemens inféparables de machines immenses & infiniment compliquées, n'exigent d'autres directions, & un plus haut degré de forces, de connoissance, & d'attention; mais, c'est que chaque Nation aime à comparer les devoirs de son Chef, à l'obligation douce & naturelle d'un bon Père, qui cherche uniquement le bonheur de ses Enfans.

Cette Economie *Publique & Générale*, n'est pas seulement distinguée de la *Particuliere* ou *Domestique*, mais doit l'être aussi de la *Souveraineté*, où de cette Autorité Suprême, qui commet au Gouvernement Politique l'exécution de ses droits, & de sa Puissance Legislative. Cette *Economie* oblige, en toute occasion, les Particuliers de se soumettre à la force des Loix; & elle laisse à la *Souve-*

AVERTISSEMENT.

raineté seule la faculté de lier; en certains cas; le Corps même de la Nation.

Mais il vaut mieux recourir sur cette matiere à l'excellent discours du celebre *J. J. Rousseau*, inseré dans le Tom. V. de l'Enciclop. art. *Economie*; & joindre aux Reflexions qu'on va lire, celles de Messieurs *Melon, Dutot, Hume & Fortibonnais*; mais surtout le *Livre XIII. de l'incomparable Esprit des Loix.*





LETTRE DU TRADUCTEUR

à ses amis les membres de la Société
littéraire de LAUSANNE.

MESSIEURS,

✱ — ✱
D Es longtems je suis en ar-
rière avec vous ; je devois
vous fournir aussi ma portion de dis-
sertations & de mémoires sur les
questions proposées à notre examen
dans nos assemblées ; mais par des
circonstances qui vous sont connues,
j'ai dû consacrer tout mon tems à

*

des ouvrages qui ne vous étoient pas directement destinés , que je n'ai pas toujours pû vous communiquer , & dont quelques-uns n'étoient pas de nature à faire l'objet de nos conversations. Vous avez bien voulu par ces considérations me pardonner une oisiveté apparente , que , sans ces circonstances , vous auriez eu le droit de me reprocher comme l'effet d'une paresse blâmable , & de condamner comme la preuve d'une honteuse indifférence pour les objets intéressans & agréables , dont par notre institution nous devons nous occuper.

Je me trouve enfin, *Messieurs*, dans le cas de pouvoir vous fournir mon contingent ; permettez que l'offre que je vous en fais soit un hommage public de mon estime. Je voudrois qu'il fut aussi glorieux pour vous de le recevoir , qu'il est flatteur pour

mon amitié de vous le présenter ; il faudroit pour cela que j'eusse aquis une réputation que je n'ai pas , & que je fortifse de cette obscurité précieuse à l'ombre de laquelle je vis tranquile : j'aime mille fois mieux être votre ami , qu'auteur vanté ; & jouir de votre estime , que d'être cité comme un écrivain célèbre. Le livre à l'occasion duquel je vous fais cette lettre , & que je vous présente pour être lû dans nos assemblées , n'est pas un ouvrage dont je sois l'auteur ; toute la part que j'y ai se borne à en avoir procuré & revû avec soin la traduction pour ne pas permettre qu'elle s'écartât en rien des pensées exprimées dans l'original. Les loix de notre Société , n'exigent pas qu'on soit auteur de tout écrit dont on nous propose la lecture. Elles

demandent seulement, d'un côté, que l'ouvrage ne soit pas déjà connu de la plupart d'entre nous, ni suffisamment jugé par le public; & qu'ainsi il ait encore les graces de la nouveauté. Elles veulent, d'un autre côté, qu'il ne roule pas sur des sujets relatifs à des sciences ou à des arts, dont on ne peut juger qu'autant qu'on est en quelque sorte du métier, qu'autant qu'on a fait de ces sujets une étude particulière; vous ne voulez pas vous occuper de ces matieres parce que pour en juger pertinemment, il ne suffit pas d'avoir du bon sens, du gout, un esprit philosophique, ni ces lumieres acquises qui sont en général le partage d'un homme du monde qui a reçu une éducation soignée; mais à la place de ces sciences & de ces arts réservés exclusivement aux Universités, aux Acadé-

mies , aux Savans de profession , & aux Artistes; ou de ces discussions politiques, objets mystérieux des cabinets des Princes à qui nous les laissons. Nous avons choisi pour objets de nos conversations , tout ce qui se publie ou que nous écrivons nous-mêmes qui est de nature à intéresser un homme de lettres , un esprit qui cherche le vrai , un cœur qui aime la vertu , une ame honnête qui désire le bonheur de l'humanité ; tout ce , en général , qui peut être utile à tous les hommes dans quelque tems qu'ils vivent , sous quelque climat qu'ils respirent , & quelle que soit leur condition. Tout ce qui porte ces caractères , nous le lisons avec réflexion , nous l'examinons avec une entière liberté , nous les critiquons avec une franchise amicale qui en soit l'auteur ; mais cela , dans la seule vue

de nous instruire , & de perfectionner notre raison. C'est d'après ces principes que vous avez voulu que notre Société fut ouverte à tout ami du vrai , du bon , du beau ; sans nous mettre en peine quelle est sa croyance religieuse , son rang dans la société , ses intérêts politiques , & sa profession ; pourvu que son caractère moral soit digne de l'estime des amis de la vertu. On peut donc vous offrir & vous recevez avec empressement tout ce qui peut éclairer l'esprit , en lui montrant d'utiles vérités , tout ce qui peut régler la volonté en la dirigeant selon les principes immuables de la saine morale , tout ce qui peut fixer avantageusement nos inclinations , diriger nos désirs , & déterminer avec sagesse nos préférences , en nous éclairant sur nos vrais intérêts. Enfin , sem-

blables au voyageur libre, qui ayant un but intéressant vers lequel il tend, & pour lequel il marche, ne laisse pas cependant de goûter en passant le plaisir de voir sur sa route, & de contempler avec délice dans les lieux où il se répose, soit les embellissemens, ouvrages des beaux arts, soit les productions brillantes & variées dont la nature se pare pour flatter nos sens, & nous fournir les modèles du beau; vous admettez comme objets dignes de votre attention toutes les productions du génie, tout ce qui touche aux belles lettres ou qui en fait partie, tout ce qui est marqué au coin du bon goût quel qu'en soit le sujet, moyennant qu'il n'offre rien que la sagesse défavoue.

C'est d'après ces principes, bases & règles de notre société, que j'ai

eru pouvoir me faire un mérite de
 vous offrir comme ma part de contri-
 bution la traduction des *Meditazioni*
sulla economia politica, ouvrage qui m'a
 paru excellent, & digne de l'attention
 de tout bon citoyen par l'importance
 des sujets que l'auteur y traite avec
 précision & sans verbiage, par le
 jour qu'il répand sur chacun d'eux,
 par la connoissance profonde qu'il a
 de son objet & de ses dépendances, par
 la solidité de ses raisonnemens, par
 la modestie de ses décisions, par cet
 amour du vrai & du bien qui carac-
 térise l'honnête homme; & par cette
 philanthropie, par ce désir du bon-
 heur de l'humanité qui le rend cher
 à tous ceux dont le cœur est bon,
 & qui lui assure l'estime des ames
 droites.

Il n'y a pas longtems, Messieurs,

que l'Italie nous offre des morceaux de ce prix à traduire ; & ce n'est pas encore de tous les lieux de ce beau pays qu'on peut s'attendre à les voir naitre. Depuis longtems il ne sortoit de la plume des Italiens que quelques traités de Théologie encore bien scholastique , & très dénuée de toute empreinte de philosophie ; des dissertations & des recherches sur les antiquités pour les quelles ce pays là fournit plus de secours qu'aucun autre ; quelques ouvrages de Mathématique , quelques mémoires de physique & d'histoire naturelle ; plutôt encore , pour ces deux derniers genres , en forme d'observations sur des faits particuliers, qu'en corps sistématiques & raisonnés : quelques traités de Jurisprudence dans lesquels on résoud les questions par la seule autorité des décisions, & non par le raison-

nement ; enfin quelques productions peu intéressantes de beaux esprits , qui s'usent à faire des sonnets , des chansons , ou quelques pièces de théâtres ; productions dont les auteurs sont même gênés au point , que s'il leur arrive d'employer quelques expressions mythologiques , il faut qu'ils les accompagnent de déclarations authentiques qu'ils ne prennent pas ces façons de parler à la lettre.

Ce n'est pas , Messieurs , défaut de talens , de gout , ou de secours existans pour faire mieux ; ce n'est pas même défaut de lumières actuelles , si l'Italie semble depuis si long-tems rester en arriere , & croupir dans une ignorance étonnante sur les parties les plus intéressantes de la philosophie & des autres connoissances utiles aux hommes ; si même depuis as-

fés longtems les beaux arts y font tom-
 bés dans une forte de décadence ; ou-
 blierons nous pendant combien de sié-
 cles cette partie de l'Europe , fut plus
 qu'aucune autre, illustrée par de beaux
 génies ; & de quel nombre de grands
 hommes en tout genre elle a été la
 Patrie ; tandis que les autres contrées
 étoient ignorantes & barbares ? ne
 nous souviendrons nous pas , que
 dès les treizième & quatorzième sié-
 cles elle fut le berceau des sciences
 & des beaux arts , qui se font ré-
 pandus de là , & ont été cultivés dès
 lors avec succès dans les autres par-
 ties de notre continent.

On se trompe lorsqu'on représen-
 te l'Italie comme redevable des lu-
 mières dont elle brilla dans le quin-
 zième siécle, au Grecs fugitifs de Conf-
 tantinople : quel d'entr'eux avoit bril-

lé dans sa Patrie malheureuse, ou
 quel après sa fuite en Italie, se mon-
 tra un grand homme, un beau gé-
 nie, un bon philosophe & mérita que
 son nom illustre parvint jusques à
 nous avec quelque éclat ? Avant leur
 arrivée l'Italie n'avait-elle pas déjà ses
Dante, ses Pétrarque, ses Boccace, ses
Pulci, ses Boyardo ? On avait déjà
 vu l'architecture, la peinture & la mu-
 sique se relever par les travaux *du*
Cimmabue & du Giotto, de Brunelles-
bi & de Gui d'Arezzo. Les fugitifs
 de Constantinople plus parleurs, plus
 dialecticiens parce qu'ils étoient plus
 disputeurs que les Italiens, avoient
 moins de précisions & ne parloient pas
 mieux dans leur langue que les Italien^s
 ne parloient dans la leur, qui alors
 avoit atteint toute sa perfection ;
 tandis que la française à peine une
 langue, ne s'est formée que trois

siècles après ; le Pétrarque , le Dante & Boccace sont les modèles sur lesquels, encore aujourd'hui, les Italiens forment leur stile. Les Grecs savoient moins que les Italiens qui les accueillirent dans leur désastre : ces derniers n'apprirent d'eux que la langue grecque. Ce tems fut , il est vrai , l'Epoque décisive de la renaissance des lettres dans la Patrie des anciens Romains ; mais ce ne furent pas les Grecs qui alors y apportèrent la science. Il faut convenir pourtant qu'avant & pendant le siècle d'Auguste, les Romains durent aux Grecs leurs sciences, & tous leur beaux arts, leurs lumières & leur bon gout : gout auquel, cependant, les disciples imprimerent un caractère remarquable de grandeur, de majesté & de sagesse, que leurs maitres ne lui donnoient pas dans le même degré ; mais dans cette

époque moderne , les Grecs ne fournirent aux Italiens qu'un instrument de plus pour s'instruire , savoir , leur langue : instrument dont depuis long-tems ceux qui le fournissoient ne faisoient pas un brillant usage.

Lorsque ces fugitifs arriverent en Italie , y aporтерent - ils le goût des bonnes connoissances ? non ils l'y trouverent déjà subsistant.

Les Médicis chériffoient à Florence les lettres & les beaux arts, protégeoient ceux qui les cultivoient & avoient déjà rassemblé des savans & des bons ouvrages. Le Pape Nicolas V. contemporain , rassembloit à Rome des savans & des livres , & jetta les fondemens de la fameuse bibliothèque du Vatican. La Reine Jeanne de Naples , vicieuse d'abord par foiblesse , & ensuite plus malheureuse que coupable , & quelques autres

princes & seigneurs , attiroient à leur cour , entretenoient auprès d'eux & combloient d'honneurs les gens de lettres & les beaux esprits : ce fut cette protection connue , plus que la proximité des lieux , qui fixa le choix que ces Levantins malheureux firent de l'Italie par leur retraite : ce ne fut ni en France , ni en Allemagne qu'ils chercherent un azile ; ils n'allèrent pas même en Espagne ; ils y auroient peu brillé à côté des Maures ou Arabes qui en savoient bien plus qu'eux , & qui dans le besoin étoient la ressource des Princes Chrétiens , qui se disputoient les provinces de ce beau pays , possédé en grande partie par les princes Arabes. Ainsi ce fut aux Italiens seuls qu'on dû la renaissance des lettres dans l'occident. Ce fut la protection qu'ils accorderent aux savans qui détermina cette heureuse révolution , préparée depuis près de

(XVIII)

deux siècles; & que par bonheur pour nous, Leon X malgré sa politique, eut entant que Pape, la maladresse de favoriser. Les savans d'alors, les plus illustres philosophes du tems, ceux qui commencerent à éclairer l'Europe, furent Italiens: excepté ceux des autres pays qui étoient venus étudier & se former en Italie, quels ont été les grands hommes qu'on peut mettre en parallèle avec les Accurse, les Jean de Sacrobosco, les Raimond Lulle, les Barthole, les Boccace, les Villani, les freres Balde, les Calderin, les Léonard Bruno, les Jean d'Imola, les Pogge Florentin, les Laurent Valla, les Nicolas Panormitan, les François Zabarelle, Louis Pontano, Marcelle Ficin, le Pape Nicolas V. &c. Ce fut dans les Universités d'Italie que de tous côtés on venoit étudier, s'instruire, & former

son gout pour les belles choses. C'étoit en effet dans ce pays là que vivoient dans ce tems, le plus grand nombre de princes & de seigneurs, hommes ou femmes, qui protégeoient les gens de lettres.

C'est la liberté & les encouragemens qui font fleurir les sciences & les beaux arts ; on ne les cultive pas sans efforts, & l'homme naturellement indolent, ne s'applique ni avec zele, ni avec succès à un travail qui l'expose à des traverses, qui n'est pour lui la source d'aucun avantage, & qui le laisse en butte aux traits de la pauvreté. Il faut que la gloire couronne le savant par quelque distinction, que la richesse le défende contre la misere, & que le pouvoir le protège contre la malignité : bien rares sont ces mortels qui contents d'éclairer leurs semblables, n'aspirent à au-

cune récompense ; consentent à être oubliés pendant leur vie ! Bien plus rares encore ceux qui pour se livrer à leur gout pour la philosophie , la science , & les beaux arts , sans nulle vûe d'intérêt , d'ambition , ou de repos , oseront dire le vrai qu'ils découvrent, en bravant un pouvoir tyrannique qui peut les rendre malheureux ! mais , & c'est un fait que tous les siècles confirment , par tout où la liberté & la protection seront l'apanage assuré du philosophe & du savant , on verra naître des savans & des philosophes.

De quel éclat n'eut donc pas brillé l'Italie , en tout genre d'arts & de sciences , si les circonstances des tems dont je viens de parler, eussent pû s'y perpétuer. Mais un gouvernement singulier , sous quelque face qu'on le considère , s'était formé depuis

longtems en Italie : gouvernement dont l'autorité ne s'appuye que sur les préjugés, dont la base n'a pour fondement que l'ignorance de ceux qu'il tient sous le joug : il étoit pour lui de la plus grande conséquence de s'opposer aux progrès des sciences ; parce qu'il n'a point d'ennemis plus à craindre que les lumières réfléchies de ses sujets, que le savoir qui chasse l'ignorance, que la philosophie raisonnée qui détruit les préjugés des hommes : éclairer les citoyens, c'étoit renverser de fond en comble l'édifice de ce pouvoir qui avoit couté tant de travaux, de combats, de sang, d'horreurs, & de misères affreuses pendant tant de siècles, pour s'élever enfin sur les ruines de la science, du bon sens, & de la liberté la plus chère à l'homme, celle de l'esprit & de la raison.

On pourroit m'objecter - ici , Messieurs , qu'à l'époque dont je parle & jusqu'au tems de Léon X , l'Eglise de Rome avait déjà le même intérêt à s'opposer aux progrès des sciences , qu'elle a eu dans la suite : Je l'avoue , mais les Papes n'avoient pas encore eu lieu de juger par leur expérience du danger que la culture de la philosophie leur faisoit courir , ils ne l'avoient qu'à peine soupçonné : personne jusques alors ne s'étoit avisé d'attaquer par des argumens l'autorité de l'Eveque de Rome sur les Chrétiens : on lui laissoit sans dispute disposer de tout , même des couronnes des Princes , des Rois , & des Empereurs : si quelques fois on lui faisoit la guerre , c'étoit comme à un tel individu , Prince électif d'une telle contrée , & non comme au chef de l'Eglise chrétienne : On dé-

poisoit un Pape; mais on en éliſoit
 un autre auquel son électeur même
 se ſoumettoit ſans héſiter; perſonne
 alors ne penſoit à diſputer contre l'au-
 torité du Pape, entant que ſouverain
 Pontife. Outre cela, les factions guel-
 ſe & gibeline partageoient l'Italie,
 celle-ci offroit toujours un azile à qui-
 conque avoit à craindre l'oppreſſion
 du Prince de Rome. D'ailleurs il y
 avoit en Italie pluſieurs Princes puis-
 ſans & maitres chez eux qui y atti-
 roient les ſavans & les protégeoient
 par gout ou par vanité; & le nom-
 bre des Seigneurs & des Dames qui
 aimoient les ſciences & les beaux
 arts, étoit conſidérable. Par ce moyen
 les ſavans jouirent d'une liberté qu'ils
 n'ont plus eu dès le XVI. ſiècle, lors-
 que l'expérience eut appris aux Papes
 combien ils avoient à craindre de la
 part des ſavans; & que leur politi-

que plus raffinée eut trouvé le secret
 de s'affujettir d'abord le Clergé de
 tous les pays , & ensuite toutes les
 Universités , en s'arrogeant le droit
 d'en régler & d'en prescrire par des
 formulaires toutes les études , par le
 moyen de leurs émissaires , sur-tout
 par l'intrusion des Jésuites : c'est
 l'établissement de ces derniers dans
 les chaires de Professeurs , & dans les
 colleges , qui a fixé l'époque , & qui
 a été la cause de l'abaissement des
 esprits , & de la décadence des scien-
 ces. Les sciences plus à craindre pour
 les préjugés , éprouverent plutôt l'ef-
 fet de ces mesures, que les arts qui ont
 sur eux peu d'influence; mais enfin à la
 longue les esprits affaiblés & mis sous
 le joug , se découragerent & les beaux
 arts eux-mêmes en Italie se ressentirent
 des chaînes dont les génies y
 sont accablés. De là vient qu'aujourd'hui
 d'hui

d'hui la peinture, l'architecture, la sculpture, la musique, la poésie, tous ces arts ne sont plus dans ces contrées, berceau des grands maîtres dans tous ces genres, ce qu'on les a vu autrefois, ni ce que la nature les rend encore capables de devenir par les sons des Italiens lors qu'ils seront libres.

Il seroit difficile de nier que certaines contrées ne soient plus favorables que d'autres aux efforts du génie, & à la culture des sciences & des beaux arts. Le climat, le genre de vie qu'il favorise, les mœurs & les usages domestiques, la situation du pays, la nature des ressources qu'il fournit pour satisfaire aux besoins physiques, sont tout autant de causes qui me paroissent augmenter ou diminuer la facilité avec laquelle on y fait des progrès dans l'exercice des talens; cependant quelque favorables

que soient, ces circonstances, elles peuvent être sans effet, si le gouvernement tient les esprits sous le joug pesant du despotisme; mais quand, ainsi que cela est en Italie, toutes ces circonstances extérieures concourent avec le vœu du génie, pour peu que la législation accorde de liberté & d'encouragement; il n'est rien de beau, de bon, de grand, & d'agréable qu'on n'ait droit d'attendre des personnes à qui leur état civil permet de s'appliquer à l'étude.

Ne désespérons donc pas, *Messieurs* de voir renaître pour ces belles contrées des tems plus heureux pour les progrès & la perfection des connaissances utiles ou agréables, pour lesquelles leurs habitans semblent nés plus que ceux des autres pays. Il n'est pas besoin pour cela d'aucune de ces révolutions qui bouleversent

les états ; un peu plus de liberté d'esprit , un peu plus de légéreté dans le joug dont on le charge , un peu plus de douceurs dans les mains qui tiennent les rênes , & qui manient le sceptre ; & les plus beaux siècles de l'Italie reviendront. *Fra Paolo Sarpi* , cet homme qu'on ne nomme jamais sans respect , quand on le connoit , protégé par la plus sage république qui ait existé , ne fut-il pas un prodige de science , de génie , de pénétration & de capacité en tout genre ; quel savant dans les autres pays l'emporteroit sur lui en réputation à ces divers égards ; s'il n'avait pas dû consacrer au service de son souverain , ses veilles que par gout il aurait consacrées aux sciences les plus profanes. Jugez-en par les *mémoires anecdotés & littéraires* publiées il y a une cou-

ple d'année sur la vie de ce grand homme.

Combien après lui ne citerai-je pas de medecins, de jurisconsultes &c. qui ont illustré les universités d'Italie. Quel philosophe que *Galilée*, tant qu'il se crut libre, & qu'il suivit son génie ! l'illustre *Muratori* dont les lettres regreteront longtems la perte dans sa patrie, a montré de quoi il eut été capable s'il eut vécu dans une dépendance moins gênante.

Le Professeur *Antonio Genovese*, mort depuis peu de tems à Naples, étant soutenus, protégé, encouragé par des amis puissans, nous a donné en latin un cours de philosophie raisonnée, supérieur à tout ce que l'Italie moderne a jamais produit de bon dans ce genre, & tel que personne, il y a soixante ans, n'auroit osé le pu-

blier. Il a eu besoin , il est vrai , de cette protection contre une superstition ignorante , opiniâtre , jalouse & malicieuse : mais enfin il a eu cette protection , & c'est à elle que nous devons ce corps de philosophie , dans lequel les vrais principes sont clairement développés. Vraisemblablement, ce bon génie a eu des bons disciples ; que n'auroit-on pas à attendre des efforts de leur génie pénétrant & actif , tel qu'est celui des Napolitains, si une liberté raisonnable lui permettoit de se développer sans gêne.

C'est de l'Italie que nous est venu le savant & laborieux éditeur de l'Encyclopedie d'Yverdon , homme qui gêné par mille entraves dans sa patrie, n'y auroit peut-être jamais fait connoître son génie ; mais qui mis en liberté par son séjour parmi nous, s'est montré tel qu'il est, éclairé, philosophe,

doué de la plus grande pénétration, & digne d'avoir été l'ami de Genève. Ce n'est pas là, je le fais, le langage d'une foule de gens ; mais je fais aussi que l'envie, la jalousie, & des oppositions d'intérêt à l'occasion de son entreprise, font parler plusieurs personnes non en gens de lettre, mais en libraires.

Enfin, *Messieurs*, ce qui, plus que tout autre objet, fixe mon attention, & me paroît appuyer ce que j'avance, c'est que nous voyons déjà depuis quelque tems une administration politique, sage, modérée, amie de l'humanité protéger & favoriser avec succès en Lombardie les efforts de quelques citoyens éclairés & philosophes, qui se sont conciliés l'estime de l'Europe par les écrits qu'ils ont publiés. On voit se ranimer à Milan ce gout des bon-

nes connaissances , cet esprit philoso-
 phique , qui préfère les vérités qui
 fournissent à l'homme des principes
 de bonne conduite , & lui tracent la
 route du bonheur ; à tous ces objets
 de recherches purement curieuses &
 spéculatives , qui flatant l'orgueil par
 l'appareil de la science & de l'éru-
 dition , éloignent l'homme de lui
 même ; & qui nourrissant sa vanité
 plutôt qu'elles ne l'éclairent sur ses
 vrais intérêts , donnent naissance ,
 par mille questions inutiles , à des
 disputes interminables ; disputes qui
 tant de fois ont mis les bons citoy-
 ens dans le cas de demander avec a-
 mertume , à quoi donc la philosophie
 est-elle bonne ? En serons nous
 mieux gouvernés quand on aura dé-
 cidé ces questions ? en serons nous
 mieux nourris , mieux défendus ,
 moins troublés dans notre proprié-

té, plus à couvert des maladies, de la disette, & de la malice des hommes? Vous ne pourrez point faire de questions semblables aux sages auteurs dont il me reste à vous parler. Le *Traité des delits & des peines*, fut le premier de leurs écrits qui nous soit parvenu. Le *Marquis Beccaria* à qui nous devons cet ouvrage excellent, y prend avec autant d'intelligence que de zele la défense des citoyens contre les écarts dangereux, mais si fréquens partout, qu'on peut reprocher à la jurisprudence criminelle. Cet écrit, au dessus de mes éloges, a réuni en Europe en sa faveur tous les suffrages qui méritent d'être comptés. C'est au même auteur que nous devons un ouvrage bien différent, par le quel il s'est délassé de ses autres occupations plus sérieuses; c'est celui qui a paru

sous le titre de *Ricerche intorno alla natura dello stile*, ouvrage profond plein de recherches métaphysiques très fines, très ingénieuses, fort abstraites, & par là même au dessus de la portée de bien des lecteurs qui n'aiment pas les lectures qui exigent quelques efforts d'attention; il est traduit en françois à ce que l'on m'affure, mais jusques à présent je n'ai pu voir cette traduction.

Un autre gentil-homme milanois le Comte V... mais qui a gardé jusqu'ici l'anonyme publia en 1766. *Meditazioni sulla felicità*, ouvrage de peu d'étendue, moins vanté que les précédens dont je viens de vous parler, parce qu'il a moins de prétentions, qu'il n'offre que des vues plus générales, & des principes, dont chacun ne voit pas d'abord la juste application; lorsqu'il parut j'en fis

une traduction qui fut publiée en 1766, sous le titre de *pensées sur le bonheur*. Je doute que personne le lise & le comprenne sans se sentir rempli d'estime pour son auteur : on y verra un philosophe moraliste que remontant aux vrais principes du droit naturel pris dans la nature de l'homme & dans ses relations, en déduit les règles générales d'une saine morale, & indique la route que dans l'état actuel des choses, la sagesse trace à l'homme pour arriver au bonheur. Un écrivain italien de mauvaise humeur, qui avait déjà attaqué le *traité des Délits & des peines* attaqua aussi les *pensées sur le bonheur*, il crut fausement que ce second ouvrage étoit comme le premier sorti de la plume du Marquis Beccaria, il les dénonce tous les deux comme impies, & dus à un homme

ennemi de la religion ; mais le critique eut le regret de voir ses accusations, condamnées, & livrées, par tous les lecteurs raisonnables, à l'oubli le plus méprisant.

Dès lors en 1770 nous avons vu paraître *Il vero despotismo* ouvrage du Comte G..... aussi milanois, qui pendant le peu de tems qu'il a vécu parmi nous s'est concilié par ses mœurs, & son aimable caractère l'estime de tous ceux qui l'ont connu : son livre en paroissant, confirma l'idée avantageuse que nous avions conçue de lui : cet ouvrage plein de bonnes choses, de pensées utiles, de réflexions intéressantes, seroit certainement traduit en françois comme il le mérite, s'il étoit moins long, & il seroit plus court si l'auteur se fut borné à ce qui fait le fond essentiel de son sis-

tême ; mais il est bien difficile qu'un cœur qui sent très vivement les suites funestes des abus que son esprit découvre , puisse toujours se refuser au plaisir d'exprimer ce qu'il sent : c'est le cœur qui parle : & à la place du Comte G..... nous aurions voulu dire autant que lui.

Enfin , on m'envoya il y a quelques mois , un nouvel ouvrage de l'auteur des *pensées sur le bonheur* . Il est intitulé *Meditazioni sulla economia politica* c'est celui dont je publie aujourd'hui la traduction , & qui me fournit l'occasion de vous adresser les pensées que contient cette lettre. Je sentis en le lisant tout le prix de ces réflexions sur l'économie politique , & je jugai que je rendrois service au public qui n'entend pas l'italien en les faisant traduire en

françois, j'en donnai la commission à une personne que je croyois capable de s'en bien acquitter; ma confiance en elle ne m'a pas empêché de revoir tout l'ouvrage d'un bout à l'autre, en ayant pour chaque frase l'original sous les yeux; cette précaution n'étoit pas superflue; ne voulant pas permettre qu'on défigurât les pensées exactes de l'auteur, ni qu'on lui fit dire en françois ce qu'il n'avoit pas exprimé en italien: j'ai eu beaucoup à corriger; cela a rendu la traduction moins coulante peut-être qu'elle n'auroit été, si une seule plume en avoit tracé toutes les expressions; mais au moins j'ai lieu de croire que j'ai rempli ma tache avec exactitude, & qu'en vous mettant à portée de lire ces réflexions sur l'économie politique, je vous aurai mis dans le cas de vous joindre à

moi pour rendre la justice qui est due aux Italiens en général, & aux Milanois en particulier. Trouverez vous que je m'abuse en disant que l'aurore d'un beau jour se lève actuellement à Milan sous la protection de l'auguste Maison qui en est Souveraine. Qui sera plus propre que ces Messieurs à occasionner par leurs ouvrages dans l'esprit de leur compatriotes une révolution avantageuse aux progrès des sciences utiles. Le fanatisme n'aveugle point ces auteurs estimables ; un esprit sage & prudent les éclaire, les vues les plus louables les dirigent, l'enthousiasme ni l'orgueil ne conduisent pas leur plume, ils tendent au vrai & au bien, leur but est de rapprocher la philosophie de l'homme pour le conduire au bonheur, par l'observation des règles respectables que prescrit

la nature ; & non de la faire servir de prétexte pour se livrer au libertinage d'esprit ; à l'anarchie morale & à un dangereux scepticisme , vers le quel tant d'écrivains aujourd'hui semblent vouloir nous conduire ; mais ce n'est pas la philosophie qui parle par la bouche de ces derniers ; quoique souvent ils imitent son ton & empruntent son langage sans l'entendre. Heureusement pour l'humanité , qu'il se trouve encore un nombre de vrais philosophes qui ne dégradent pas un si beau nom , mais qui sachant à quoi est destinée la philosophie s'efforcent de la ramener à sa vraie destination , & travaillent à la faire constamment marcher à côté du théologien , du jurisconsulte , du moraliste , de l'homme d'état , du législateur , & du prince , pour que son flambeau pur & sans

nuage artificiel éclaire tous leurs pas & les mène à la source du vrai bonheur des peuples.

Pour nous, Messieurs, il faut en convenir, si nous ne faisons pas des progrès nous ne saurions l'imputer à un manque de liberté civile & religieuse; le Gouvernement sous lequel nous vivons ne met point d'obstacles aux progrès des sciences & des arts : il se rend recommandable aux yeux de l'Europe par une sage tolérance pour tout ce qui ne tend pas à corrompre les mœurs, & à troubler la société; notre position, il est vrai, ne nous met pas à portée d'avoir les secours que d'autres lieux fournissent en abondance; mais en profitant du peu que nous en avons & que nos fortunes nous mettent en état de nous procurer, il est encore possible d'aller loin, & nous se-

rons assés sages pour ne tendre que vers ce que nous pouvons atteindre. Tous les motifs d'émulations ne nous sont pas offerts, je l'avoue, mais le plaisir pûr que l'on goute à éclairer son esprit, à regler sa volonté, à perfectionner son gout, n'est-il pas déjà une récompense précieuse? L'homme se paye toujours par ses propres mains de tous les efforts qu'il fait, quand par eux, il s'est aquis le droit de s'estimer soi-même.

Agréez, je vous prie, l'expression des sentimens de la plus sincère amitié qu'aura toute sa vie pour vous.

M E S S I E U R S

Votre ami

G. M.



P R E F A C E

D E L'AUTEUR.

CET ouvrage fournira peut-être à quelqu'un l'occasion d'en faire un meilleur sur cette matière : il me faudroit plus de tems que je n'en ai, pour disposer dans un ordre plus méthodique des idées qui me paroissent vrayes & dignes de la curiosité du public.

J'aurai bien mérité du genre humain, si mes pensées donnent lieu à

ce qu'on raisonne plus fréquemment sur des objets d'une si grande importance. Heureux le peuple chez lequel ses entretiens roulent le plus communément sur la vertu, & où les conversations les plus ordinaires ont pour objet la prospérité de l'état ! Je préfère infiniment comme plus glorieux, le titre de bon citoyen, à celui de bon auteur, auquel je ne fais si j'aurois droit de prétendre.

Si dans ces réflexions que j'offre au public, il est quelque idée qui répande du jour sur les vrais intérêts de l'humanité ; je prie mon lecteur de l'opposer pour ma défense, à ce qu'il trouvera de mal digéré & d'imparfait dans le reste de l'ouvrage, & de me

pardonner ces défauts en faveur de ce qu'il aura rencontré de bon. Ce que je souhaite avec le plus d'ardeur, c'est de pouvoir dire, & surtout de pouvoir faire quelque chose qui soit réellement utile.





REFLEXIONS

S U R

L'ECONOMIE POLITIQUE.

§. I.

*En quoi peut consister le Commerce
des nations qui ne connoissent
point l'argent monnoyé.*

LES sociétés d'hommes qui ne
connoissent que les besoins
physiques n'ont & ne peuvent avoir
entre elles que peu ou point de com-
merce. L'homme élevé dans ces sor-
tes de sociétés, content d'avoir mis
son existence à couvert de la féro-

A

cit  des animaux & de s' tre pr muni contre la faim , la foif & l'intemp rie des saisons ; ne peut pas m me soupconner que loin du climat qui l'a v  naitre il croisse quelque chose dont il p t tirer avantage. Aussi voyons nous , que les nations que nous appellons *Sauvages* , n'ont nul commerce entr'elles si ce n'est dans le cas d'une disette ou de quelque d sastre qui les oblige de recourir   leurs voisins , pour tirer d'eux le n cessaire qui leur manque , soit au moyen de quelque  change toujours difficile , soit en int ressant leur seule humanit  , soit enfin en employant la force ouverte. L'homme ne se donne aucun mouvement que quand il y est sollicit  par le besoin. Le besoin suppose toujours une id e chez les peuples isol s & sauvages , & ces id es sont tr s born es.

Plus les nations deviennent policées, ou, ce qui revient au même, plus le nombre des idées & des besoins augmente chez elles, plus on voit entre elles le commerce s'accroître. Le besoin n'est autre chose que le sentiment d'une douleur est l'aiguillon dont la nature se sert pour reveiller l'homme, pour le secouer, & pour le tirer de cet état d'indolence dans lequel il ne fait que véger, & duquel il ne sortirait jamais sans ce secours.

C'est un paradoxe peu consolant je l'avoue, que celui qui nous apprend, que la douleur doit toujours précéder le plaisir, & qu'il faut qu'une nation soit premièrement malheureuse, pour qu'elle parvienne ensuite à se policer; mais ce paradoxe n'en est pas moins vrai; les ancêtres des Européens modernes ont

payé assez cherement le fatal tribut à cette vérité ; mais leurs descendants peuvent s'en consoler à la vue des progrès qu'ils ont fait & qu'ils font chaque jour dans l'art de se policer ; ils pourront jouir des biens qui résultent de ces progrès , & les multiplier autant que le permet la nature des choses. Mais une telle révolution ne peut être que l'ouvrage d'un législateur éclairé & habile.

L'excès des besoins sur les facultés est la mesure du malheur de l'homme , aussi bien que d'un Etat. Les sauvages sont peu misérables , parcequ'ils ont peu de besoins ; mais les nations qui ont multiplié les leurs en se civilisant , doivent nécessairement chercher à accroître leur puissance , pour se rapprocher du bonheur. Mon but n'est pas à

présent d'indiquer les moyens dont un Législateur peut utilement se servir pour faire conspirer les desirs des hommes vers une seule fin , point essentiel qui décide de la plus grande tendance d'un peuple vers la félicité ; j'expliquerai seulement par quels moyens l'économie politique bien dirigée augmentera la puissance d'un état.

Le Commerce nait du besoin & de l'abondance : besoin des marchandises qu'on recherche , lequel suppose l'abondance de celles qu'on peut céder en échange. Comme chez les nations sauvages les besoins sont en petit nombre , leur abondance ou leur superflu doit être aussi très borné ; parce que ces nations se procurent de leur propre fond les denrées nécessaires à la vie , & soit qu'elles se livrent au soin des troupeaux , soit

qu'elles fassent leur occupation de la chasse ou de l'agriculture, elles n'étendent pas leur industrie au-delà de ce qui est nécessaire à leur consommation annuelle.

Mais à peine une nation commence-t-elle à fortir de cet état inculte, que, connaissant de nouveaux besoins & de nouvelles commodités, elle est forcée d'augmenter proportionnellement son industrie, & de multiplier la reproduction annuelle de ses revenus, de façon, qu'outre ce qui est nécessaire à sa propre consommation, elle en ait une surabondance qui corresponde à la quantité de la denrée étrangère qu'elle se trouve obligée de tirer de ses voisins. C'est ainsi qu'à mesure que les besoins d'une nation se multiplient, ces mêmes besoins tendent naturellement à accroître le pro-

duit annuel du sol , & l'industrie nationale.

Mais comment , parmi des hommes qui commencent à connoître les besoins factices , pourra-t-on s'accorder sur la *valeur* de la marchandise qu'on reçoit & de celle qu'on donne en échange ? Le mot *valeur* désigne *l'estimation que les hommes font d'une chose* & en mesure les degrés ; dans une société encore grossière, chaque homme ayant ses opinions & ses besoins à part, l'idée de la *valeur* est très incertaine & très variable , & elle ne devient uniforme & générale , qu'autant que la correspondance établie entre deux sociétés se soutient constamment. Cette mesure incertaine & variable de la valeur des choses doit avoir été le premier obstacle qui s'est opposé na-

turellement à l'extension du commerce.

Comment se flatter qu'une nation voisine veuille céder une partie de de ses productions, si le hazard ne fait pas qu'elle ait besoin à son tour de notre superflu ? Se privera-t-elle d'une partie de son bien pour recevoir l'excédent du nôtre, au risque de le voir périr & se corrompre avant que le besoin de s'en servir soit venu pour elle ; second obstacle qui naturellement doit avoir suspendu la correspondance entre les nations dans le moment qu'elles sortoient de leur état de rudesse & de grossièreté.



§. II.

*Ce que c'est que l'Argent monoyé,
de quelle maniere il contribue à
étendre le Commerce.*

AVANT l'invention de la Monoye, il étoit phisiquement impossible qu'il s'établît, sur-tout avec une certaine activité, quelque commerce réciproque d'Etat à Etat, d'homme à homme. Parmi le grand nombre de définitions qu'on a données de l'argent, & qui me sont tombées sous les yeux, je n'en ai trouvé aucune qui m'ait paru répondre exactement à la nature de la chose. Quelques Auteurs l'ont défini, *une représentation de la valeur des choses* : mais l'argent lui-

A 5

même est une chose , c'est un métal dont la valeur est également *représentée* par tout ce qu'on donne en échange pour l'avoir ; la propriété de *représenter* la valeur est commune généralement à toutes les marchandises qui peuvent être le sujet d'une vente ou d'un contrat. D'autres envisagent l'argent comme *un gage de la marchandise qu'on veut se procurer* ; mais sous cet aspect encore on peut dire également que la marchandise est un *gage* de l'argent qu'on veut donner. Ces définitions ne conviennent donc point exclusivement à l'objet défini.

L'argent peut & doit être défini , à ce qu'il me paroît , *la marchandise universelle* : c'est-à-dire , cette marchandise qui par l'universalité de son acceptation , par son peu de volume qui en rend le transport facile ,

par la commodité qu'on a de le diviser, & par son incorruptibilité, est universellement reçue en échange de toute marchandise particulière. Il me semble qu'en envisageant l'argent sous ce point de vue, il est défini de manière qu'on s'en forme une idée qui n'est propre qu'à lui, & qui exprime exactement tous les emplois qu'on en peut faire.

L'idée de l'argent étant une fois introduite & fixée chez un peuple, l'idée de la valeur commence à devenir plus uniforme, parce que chacun la règle sur celle de la *marchandise universelle*. Les transports d'une nation à l'autre deviennent la moitié plus faciles; puisque la nation de laquelle on retire quelque marchandise particulière; se contente de recevoir en compensation une *valeur égale en marchandise universelle*: par là, au

A 6

lieu de deux transports qui seroient très-difficiles & très-incommodes, il s'en fait un seul qui devient de la plus grande facilité; c'est assez pour lors que l'abondance regne chez une nation, pour que celle qui se trouve dans le besoin ait tous les moyens de le satisfaire; lors même que la nation qui est dans l'abondance n'aurait pas à son tour & en même temps quelque besoin particulier. Par l'introduction & par le moyen de la *marchandise universelle*, les sociétés se rapprochent, elles se connoissent, elles se communiquent réciproquement & à l'envi: d'où il paroît clairement que le genre humain est redevable, peut-être encore plus qu'il ne pense, à l'invention des *especes monoyées*; de cette politesse de mœurs, de ces rapports utiles de besoins & d'industrie, qui mettent une si grande différence,

une distance si vaste entre les sociétés policées & les sociétés grossières & isolées des *Sauvages*. De toutes les inventions, celles qui ont le mieux mérité du genre humain, qui ont le mieux développé le génie & donné avec plus de succès l'effort aux facultés de l'ame, sont celles qui ont rapproché l'homme de l'homme, facilité la communication des idées, des besoins, des sentimens, & fait pour ainsi dire du genre humain un seul corps.

L'établissement des Postes, l'invention de l'Imprimerie ont concouru sans doute à produire ces heureux effets, mais l'introduction de l'argent monoyé y a peut-être contribué encore plus qu'aucune autre cause.

Plus les transports deviennent faciles, plus les besoins se multiplient, plus aussi s'accroît le commerce, &

plus dans un pays de labourage l'agriculture fait des progrès : comme il n'y a point d'effet sans cause & que l'homme ne cultive que pour satisfaire à ses besoins, plus il cultive, plus aussi sont étendus ces besoins auxquels il doit faire correspondre les productions de son terrain. C'étoit donc bien à tort que quelques personnes ont prétendu que l'agrandissement du commerce étoit nuisible à l'agriculture, celle-ci au contraire sera pratiquée avec d'autant plus de zèle & d'activité que l'industrie fera plus de progrès & que les besoins se multiplieront chez un peuple.



§. I I I.

*Augmentation & diminution de la
richesse d'un Etat.*

IL est ici deux objets qui doivent principalement fixer l'attention : ce sont la *reproduction annuelle* & la *consommation annuelle*. Dans tout Etat on consomme par la jouissance , & ce qui a été consumé se reproduit par la végétation & les manufactures. Quelques Auteurs ne reconnoissant comme réel que le premier de ces moyens , regardent l'agriculture comme la seule source de la reproduction , & nomment *classe stérile* la classe des manufacturiers. Je crois qu'ils se trompent. Toutes les productions nouvelles qu'on voit dans l'univers ,

qu'on les doive à la main industrieuse de l'homme, ou qu'elles soient l'effet des loix physiques de la nature, elles ne nous offrent jamais l'idée d'une création actuelle, mais seulement celle d'une nouvelle modification de la matière : *réunir & séparer* sont les deux seuls élémens auxquels parvient l'esprit humain lorsqu'il analyse l'idée de la reproduction. La reproduction de la valeur & des richesses est aussi réelle lorsque la terre, l'air & l'eau se transforment en grains dans nos champs par la végétation naturelle ; que quand la liqueur gluante d'une insecte se transforme en velours sous nos mains par l'effet de l'art.

Quand chez une nation la valeur totale de la *reproduction* équivaut à la valeur totale de la consommation annuelle, cette nation reste dans l'état où elle se trouve, si les circonstances

d'ailleurs ne varient point. Si la *consommation* excède la *reproduction*, l'Etat tombera nécessairement en décadence; il prospérera au contraire d'autant plus que la *reproduction* l'emportera sur la *consommation*.

J'ai dit que, lorsque la reproduction étoit égale à la consommation, une nation restoit toujours dans le même état, en *supposant*, ai-je ajouté, que toutes les circonstances soient d'ailleurs égales; parce que celles-ci venant à changer, la nation pourroit très-bien déchoir malgré l'équilibre supposé. Et cela aurait lieu quand, par exemple, une nation voisine deviendroit plus riche & plus puissante qu'elle; car la force & la puissance, comme toutes les autres qualités tant dans l'homme individuel que dans les états, ne sont à proprement parler que des pures relations

& des termes de comparaison d'un objet avec un autre : cette même décadence auroit lieu encore lorsque la population générale venant à diminuer , il se feroit une diminution égale dans la classe des hommes reproducteurs & dans celle des consommateurs, puisque par là il se feroit une soustraction de quantités égales dans la valeur des deux parties.

Lorsque la consommation annuelle excède la *reproduction*, la nation doit nécessairement dépérir, parce que outre ses productions elle consomme annuellement une partie de son capital ; mais cet Etat, comme il est aisé de le concevoir, ne sauroit durer au delà d'un certain terme ; il faudra dans ce cas nécessairement, ou qu'une partie des consommateurs, correspondante à l'excédent des dépenses

sur les revenus , s'expatrie , ou qu'ils deviennent eux-mêmes reproducteurs jusqu'à ce que la reproduction balance la consommation. Dans ce cas la nation est donc entraînée vers le remède par le mal même ; & tant que l'on négligera de seconder cette pente , le peuple devra nécessairement diminuer & l'Etat s'affoiblir , jusqu'à ce que l'équilibre se rétablisse de lui-même.

Chez un peuple au contraire où la *reproduction* annuelle excède la *consommation* , la marchandise universelle ou l'argent devra s'accroître ; & à mesure qu'il y sera plus commun que dans les pays voisins , le prix des reproductions de ce pays hauffera par degré , enforte qu'elles n'aurent plus de débit chez les étrangers , qui ne voulant pas les payer si cher , se re-

tourneront d'un autre côté pour s'en procurer à meilleur compte : nous examinerons autre part ce qui arriveroit si la marchandise universelle s'accumulait & restait là sans circulation. Mais l'abondance de la marchandise universelle , acquise 'par l'industrie , augmentera le nombre des besoins , multipliera les achats & les ventes ; & par la célérité de sa circulation elle corrigera le mal qui seroit résulté de sa trop grande quantité ; c'est ainsi que la nature , si on la laissoit opérer toute seule , traiteroit tous les hommes également en mère bienfaisante , corrigeant les excès & les défauts par-tout où ils se rencontreroient , distribuant les biens & les maux sur les peuples à mesure de leur activité & de leur sagesse , & ne laissant entr'eux que cette seule

inégalité qui suffit pour tenir en action les desirs & l'industrie; c'est ainsi que les corps célestes, changeant l'équilibre de l'atmosphère, font balancer les eaux de l'Océan, & par le mouvement qu'ils leur impriment, en préviennent la corruption. Mais il arrive souvent que cet amour si respectable du plus grand bien & de la plus grande perfection possible, devient funeste; c'est lui qui a si souvent égaré les Législateurs, & fait naître des obstacles politiques, qui tantôt plus, tantôt moins, & par-tout avec assez d'efficacité, peuvent traverser & retarder cet équilibre naturel vers lequel les êtres moraux comme les physiques tendent incessamment.

§. I V.

*Premiers mobiles du Commerce &
analyse du Prix.*

LE Commerce n'est réellement autre chose que le *transport des marchandises d'un lieu à un autre*. Ce transport ne se fait qu'à mesure qu'on y trouve de l'avantage. Cet avantage dépend de la différence du prix des marchandises ; de façon qu'on ne transportera pas une marchandise dans l'étranger , si l'étranger ne la paie pas davantage qu'elle se paie sur les lieux même , parce que les dépenses du transport, les délais du paiement, les risques qu'on court par ce délai, sont tout autant d'objets appréciables, & qui exigent une compensation.

Quand on connoitra bien les principes qui décident du prix des choses, on connoitra parfaitement aussi le principe moteur du commerce, & on aura faisi le tronc de ce grand arbre qu'on a négligé, je ne sçai pourquoi, pour n'examiner que les branches.

A parler exactement, le *prix* exprime la quantité d'une chose qu'on donne pour en avoir une autre. Si chez un peuple qui ne connoit point l'argent, on donne par exemple dans l'été trois brebis en échange contre une mesure de grain, & que dans l'automne on demande quatre brebis pour la même mesure du même grain, je dis que chez ce peuple le prix du grain est plus haut en automne, & celui des brebis plus haut en été. Avant l'invention de l'argent, on ne

pouvoit pas avoir les idées d'*acheteur* & de *vendeur*, on ne pouvoit avoir que celle d'*offrant* & d'*acceptant* l'échange. Depuis l'introduction de l'argent, celui qui cherche à changer cette marchandise universelle contre une marchandise particulière, a reçu le nom d'*acheteur*, & le nom de *vendeur* a été donné à celui qui cherche à changer une marchandise quelconque contre la marchandise universelle.

Chez nous qui avons l'usage de l'argent, nous entendons par le *prix* la *quantité de cette marchandise universelle qu'on donne pour une marchandise particulière*; mais on ne fait pas attention que le prix de cette marchandise universelle elle-même, est variable, & que les plaintes universelles des peuples sur ce que le prix de

de

de tous les objets de commerce est haussé, ne prouvent autre chose, quand elles sont ainsi générales, si non que le prix de la marchandise universelle a baissé.

Le *prix commun* est celui où l'acheteur peut devenir vendeur, & le vendeur acheteur, sans une perte ou un profit sensible : supposons, par exemple, que le *prix commun* de la livre de soie est un écu, je dis que celui qui possède cent livres de soie, est aussi riche que celui qui possède cent écus, parce qu'ils peuvent aussi facilement l'un que l'autre changer la soie contre les écus, ou les écus contre la soie. Mais si la facilité de l'échange n'est pas égale des deux côtés, je dis pour lors qu'un écu n'est plus le *prix commun* de la soie. En un mot, le *prix commun* est celui en conséquence du-

quel aucune des deux parties contractantes ne risque de s'appauvrir par l'échange qu'elle fait.

Il est bon d'observer que le *prix commun* dépendant de l'opinion commune des hommes, ne peut être déterminé que par rapport à ces sortes de marchandises qui sont le plus communément achetées & vendues. Les marchandises rares & d'un usage moins commun, doivent nécessairement avoir un prix plus arbitraire & moins fixe, parce qu'il dépend de l'opinion d'un petit nombre de personnes, que ces marchandises trop rarement exposées en vente & en trop petite quantité, ne sont point un objet d'émulation, ni pour les vendeurs, ni pour les acheteurs dans un marché public & libre, où les intérêts réciproques & nombreux des

hommes se heurtent pour se mettre en équilibre.

Quels sont donc les principes élémentaires du *prix* des choses ? Ce n'est sûrement pas le seul *besoin* qui doit le fixer ; pour s'en convaincre il suffit de faire attention que l'eau , l'air , la lumière n'ont aucun prix , & qu'il n'est rien cependant qui nous soit plus nécessaire. Toutes les choses qu'on peut aisément & communément se procurer , ne sont point appréciables , parce que le *besoin* seul ne suffit pas pour donner un prix à une chose.

La *rareté* seule d'une marchandise n'est pas non plus une raison suffisante pour déterminer son prix. Une médaille , un camée antique , un morceau curieux d'histoire naturelle & d'autres objets semblables , quoique

très-rares & d'un très-grand prix pour un curieux ou pour un amateur, n'auroient communément que peu ou point de valeur sur un marché public.

L'*abondance* d'une chose influe sur sa valeur & sur son prix ; mais sous le nom d'*abondance* , je n'entends pas la quantité absolue & réellement existante de cette chose. Je ne comprends que la quantité qu'on en offre & qu'on expose en vente. Une quantité quelconque d'une marchandise qu'on tient cachée & qu'on soustrait à la publicité des marchés , ne sauroit influencer sur son prix & doit être regardée comme non existante. Je dirai donc que l'*abondance apparente* , & non l'*abondance absolue*, est un principe constitutif du prix ; ou , si l'on veut , la règle sur laquelle il le détermine. Tout

le reste étant égal, le prix d'une chose qu'on recherche, augmente précisément à proportion de sa rareté.

Le besoin & la rareté réunis font donc les deux principes qui concourent à fixer le prix des choses : plus ces deux circonstances réunies ont de force, & plus le prix des choses augmente ; comme au contraire, plus une marchandise est abondante, ou plus le besoin qu'on en a diminue, & plus le prix en sera bas.

Observez ici, qu'en parlant de commerce ou d'échange d'une chose contre une autre, il ne faut pas confondre le *besoin* avec le *desir* ; mais il faut entendre par *besoin* la *préférence* qu'on donne à la marchandise qu'on recherche sur celle qu'on veut céder. Le *besoin* n'exprimera donc que l'*excès de l'estimation* qu'on fait de la marchandise

qu'on desire, ou qu'on veut se procurer en comparaison de celle qu'on se propose de donner en échange. Il suit de-là, que, si dans un pays où la marchandise universelle est très-abondante, le besoin des marchandises particulières n'est pas proportionné à l'abondance de l'argent, cette marchandise universelle perdra de son prix dans l'estimation commune & on sera obligé d'en céder une plus grande quantité pour chaque marchandise particulière. Cependant, comme l'effet de la marchandise universelle dont la quantité s'augmente par degré dans un Etat, & se repartit dans plusieurs mains, est toujours de multiplier les goûts & les desirs pour les marchandises particulières, il arrive de-là que moins cette marchandise universelle s'accumule, plus elle est partagée entre plusieurs personnes, plus aussi

elle conservera de valeur, & moins se hausera le prix des marchandises particulieres.

L'*abondance apparente*, c'est-à-dire celle que nous avons dit, qui concourt à déterminer le prix des choses, augmente & diminue à proportion des offres qu'on fait d'une marchandise : je veux dire par là, que l'*abondance apparente se mesure sur le nombre des vendeurs*. Pour éclaircir cette proportion, & pour en faire sentir la vérité, supposons que dans une ville il y ait assez de vivres pour en nourrir le peuple pendant une année, mais que ces vivres se trouvent tous entre les mains d'un seul homme ; ce seul *vendeur* ne conduira chaque jour sur la place qu'autant de ces vivres qu'il croira pouvoir en vendre ce jour-là. Par là même, les offres de ces denrées seront réduites au plus petit nombre possi-

ble, l'abondance apparente fera la moindre que l'on puisse imaginer, & conséquemment le prix en fera aussi haut qu'il peut l'être, puisqu'il dépendra de la seule volonté de ce vendeur despotique.

Supposons ensuite que cette même quantité de vivres soit répartie entre deux vendeurs; s'ils s'accordent entr'eux pour la vente, le cas est le même que celui que nous venons de supposer; mais si la jalousie les divise, s'ils ont chacun de leur côté le desir de vendre & d'amasser de la marchandise universelle en place des vivres qu'ils ont en reserve; s'ils font à l'envi à qui vendra le plus, alors les offres faites par les vendeurs sont doubles; chacun d'eux exposera en vente tout ce qu'on peut en débiter dans un jour, l'abondance apparente sera augmentée, & le prix diminuera à proportion.

D'après cette règle, il est clair qu'en multipliant le nombre des vendeurs, on rend d'autant plus difficile tout accord entr'eux; plus il y aura de personnes qui offriront la même marchandise en vente, plus il y aura entr'eux d'émulation de concurrence; plus donc l'abondance apparente augmentera, plus aussi le prix de la marchandise diminuera. Il est donc vrai que l'abondance apparente se mesure sur le nombre des vendeurs.

Nous avons dit que le besoin d'une chose qu'on desire, se mesure sur l'excès de l'estime qu'on en fait par-dessus celle que l'on veut donner en échange. Cette proposition est exactement vraie par rapport à chaque individu pris & considéré séparément; mais en considérant la société en général & comme un corps, d'après quelle règle mesurerons-nous la quan-

tité du besoin ? Je dis dans ce cas que la quantité du besoin se mesurera sur le nombre des acheteurs : pour nous en convaincre , recourons à un exemple correspondant à celui que nous avons déjà proposé. Supposons qu'il n'y a qu'un seul *vendeur* d'une marchandise ; pour lors , comme on a vu , l'*abondance apparente* est la moindre possible : mais s'il n'y a en même-tems qu'un seul *acheteur* pour cette même marchandise , il est constant que le *besoin* est alors aussi le moindre possible , & le prix de la marchandise dépendra du conflict égal seulement de deux individus. Que si au lieu d'un *acheteur* , nous en supposons deux , le *monopoleur* pourra mettre un plus haut prix à sa marchandise , & à mesure que s'augmentera le nombre des *acheteurs* , à mesure aussi s'accroîtra le *besoin* qui détermine le prix

des choses. C'est donc sur le nombre des *acheteurs* qu'on doit mesurer la quantité du besoin qui influe sur le prix des choses.

Que le nombre des *vendeurs* augmente, (tout le reste restant égal,) l'*abondance apparente* augmente & le *prix* baisse à proportion. Que le nombre des *acheteurs* s'augmente, (tout le reste étant d'ailleurs égal) le *besoin* est plus grand, & le *prix* hausse nécessairement. Le *prix* des choses dépend donc du nombre des *vendeurs*, comparé à celui des *acheteurs*, l'augmentation des premiers & la diminution des seconds, font la seule cause de la diminution du *prix*. Comme au contraire, l'augmentation des seconds & la diminution des premiers, le feront hauffer à proportion; & pour me servir du langage exact de la licence qui traite des quantités, je

dirai que le *prix d'une chose quelconque*, est en *raison directe du nombre des acheteurs*, & en *raison inverse, du nombre des vendeurs*.

Si, comme nous venons de le voir, le commerce entre les nations, n'est autre chose que le transport des marchandises : si ce transport ne se fait qu'à cause de l'avantage qu'on y trouve ; si cet avantage dépend de la seule différence du prix ; si la différence de ce prix dépend à son tour du rapport entre le nombre des *vendeurs* & celui des *acheteurs*, il suit une conséquence bien naturelle, qu'une nation trouvera d'autant plus de facilité à se débarrasser de l'excédent de ses marchandises, qu'il y aura chez elle-même plus de vendeurs & moins d'acheteurs, & qu'il y aura plus d'acheteurs & moins de vendeurs chez la nation à qui elle veut remettre ses

denrées. Par la même raison une nation tirera d'autant moins du dehors certaines marchandises, qu'elle aura chez elle plus de gens qui la vendent & moins de gens qui l'achètent, & qu'il se trouvera pour cet objet plus d'acheteurs & moins de vendeurs chez l'étranger.

§. V.

Principes généraux de l'Economie.

CES principes qu'on peut à juste titre regarder comme élémentaires, & qui me paroissent prouvés, servent de base à plusieurs opérations par lesquelles on veut étendre l'industrie d'un peuple, augmenter sa population, ses richesses & sa force, & rendre un pays mieux cultivé. *Multiplier*

le nombre des vendeurs en tout genre , autant qu'il est possible, diminuer de même le plus qu'on peut celui des acheteurs , font les deux pivots sur lesquels roulent toutes les opérations de l'Economie politique ; parce que si le but de la politique doit être de faire monter au plus haut point la reproduction annuelle , si elle ne peut arriver à ce but qu'en procurant un débouché prompt & facile pour tout ce qui excède les besoins intérieurs de l'Etat ; si ce débouché ne peut avoir lieu qu'autant que le prix est moindre sur les lieux que dans l'étranger ; & si enfin , pour les raisons que nous avons déjà déduites , pour établir cette différence il faut multiplier dans l'Etat autant qu'il est possible le nombre des vendeurs & diminuer celui des acheteurs , il est de la dernière évidence que toute l'atten-

tion de la politique doit se porter sur les deux parties de notre principe.

Mais jusqu'à quel point doit-on multiplier le nombre des vendeurs ? quelles bornes doit-on prescrire à celui des acheteurs ? quels moyens doit-on employer pour étendre celui des premiers, & resserrer celui des seconds ? se servira-t-on des loix coactives & gênantes ? préférera-t-on les loix indirectes ? Ces objets sont dignes du plus sérieux examen.

§. V I.

Distribution vicieuse des richesses.

LE nombre des vendeurs sera d'autant plus grand dans une nation que les richesses seront distribuées avec une plus grande égalité, & par-

tagées entre un plus grand nombre de particuliers. Nous voyons en effet que dans les pays où la disproportion dans le partage des richesses présente le déplorable contraste d'une populace nue & affamée, qui du milieu des rues contemple avec des yeux d'envie le faste orgueilleux d'un petit nombre de citoyens qui regorgent de biens & de plaisirs; les *vendeurs* en tout genre de marchandises, soit étrangères, soit locales; y sont en très-petit nombre, les *acheteurs* très multipliés & les *prix* si hauts, que toute exportation ne peut être que très-modique; la *reproduction* annuelle est exactement réduite au pur nécessaire; cette terre sur laquelle on ne voit que des hommes avilis ou oppresseurs, n'offre que la triste image de la stérilité, tout languit dans une vile inaction en attendant ou un Lé-

gislateur qui par une heureuse mais rare combinaison veuille, sache & puisse remédier à ces maux; ou que l'excès même des maux qui, quoique toujours funeste est néanmoins souvent l'unique moyen de convaincre les hommes, vienne leur montrer avec efficace & leur faire prendre avec une persuasion intime la route de la vérité.

La Loi *Agraire* des Romains, l'*Année Jubilaire* des Juifs, différentes Loix de Licurgre & de quelques autres Législateurs de l'antiquité, avoient pour objet, comme on le sçait, l'égalité des fortunes. Mais cette égalité conservée trop exactement détruiroit l'émulation, & il en resulteroit que personne n'étant plus excité par l'aiguillon du besoin, tout languiroit, & la société entière se rapprocheroit bientôt de la vie isolée & sauvage.

La consommation n'auroit d'autre objet que les seules productions locales, & la *reproduction* annuelle n'excéderoit jamais les bornes étroites des besoins intérieurs & annuels.

Dans le cas d'une trop grande disproportion dans les fortunes, comme dans celui d'une parfaite égalité, la *reproduction* annuelle n'excédera pas le pur nécessaire; l'industrie s'anéantira, parce que le peuple tombe dans une espèce de létargie, soit qu'il désespere d'améliorer son sort, soit qu'il n'ait pas à craindre d'être réduit dans un état pire que celui qu'il éprouve.

La nation qui tient le milieu entre ces deux extrêmes, celle où l'on ne voit point le peuple retenu dans les revoltantes entraves de la pauvreté, où l'on ne ravit à personne l'espérance & les moyens d'améliorer son sort & d'agrandir sa fortune, est dans la si-

tuation la plus favorable pour recevoir les heureuses impressions qui la pouffent vers le bonheur. Si une nation n'est pas encor dans cet état, le premier pas à faire en sa faveur est de l'y conduire.

Les moyens de partager & de diviser les trop grands patrimoines accumulés sur une seule tête, & de faire circuler les richesses parmi un plus grand nombre de citoyens, ne doivent jamais être des moyens directs, puisqu'ils sont attentatoires au droit de propriété qui est la base de la justice dans toute société civilisée; mais on peut atteindre ce même but indirectement, lors, par exemple, que dans l'ordre des successions le Législateur ordonne que tous les enfans partagent par égale portion l'héritage de leurs parens, sans aucun égard ni au sexe, ni au tems de la naissance :

quand la loi ne permettra jamais qu'aucune portion de terre soit déclarée inaliénable & incapable d'entrer dans le commerce qui fait circuler ces fortes d'immeubles ; quand la loi aboliroit certains privileges fastueux que les Grands s'arrogent exclusivement, qu'elle les anéantiroit, s'ils ne sont que des droits usurpés, ou qu'elle les rendroit communs à un plus grand nombre de particuliers ; quand l'exemple du Législateur, plutôt que ses idées, proscriroit certains articles d'un luxe de pure ostentation, & qui n'a pour objet que des marchandises qui se tirent de l'étranger. Lorsqu'on emploie en général tous ces moyens indirects, quoique d'abord leurs succès soient lents, ils ne manquent cependant jamais de produire l'effet qu'on en attend, qui est de diviser les patri-

moines & de partager les richesses trop accumulées ; pourvu que l'on ne se relâche point à cet égard , & que ces réglemens soient maintenus avec vigueur.

§. VII I.

Des Corps des Marchands & Artisans.

LORS donc que la distribution des fortunes est telle dans un Etat que le peuple y puisse trouver amplement le nécessaire phisique, & que chacun puisse espérer de jouir aussi des commodités de la vie par les secours de son industrie , il suffiroit pour le bonheur de la nation que les loix n'eussent mis aucun obstacle à la plus grande augmentation du nombre des vendeurs que les circon-

tances peuvent permettre , parce que partout où l'industrie est débarrassée d'entraves , & se trouve rendue à toute son activité naturelle , il se jette dans chaque profession autant d'ouvriers qu'il en faut pour assurer la continuation des avantages dont elle est la source.

Presque partout les Législateurs ont été plus ou moins séduits par je ne sçai quel esprit mal entendu d'ordre & de simetrie, ils ont voulu passer & régler ce mouvement spontané de la société , dont on peut bien apprendre à connoître les loix par l'examen attentif des phénomènes publics , mais auquel on ne peut point d'avance prescrire des regles. Il en est de cet objet comme des langues ; les Grammairiens n'ont jamais pu en déterminer les regles selon leur goût & leur génie : mais quand une

fois elles ont été formées par l'effet du choix libre du plus grand nombre, les Grammairiens ont pu examiner ces regles, les détailler, les faire connoître, & après eux les Philosophes les ont analysées & en ont découvert l'analogie.

L'idée de réunir chaque Art & chaque branche de commerce en un corps, de donner à ce corps des statuts, d'en régler l'apprentissage & l'examen, & d'exiger certaines qualités dans ceux qui prétendent y entrer, a prévalu chez presque toutes les nations, & subsiste encore dans la plûpart des Etats. Cette idée porte avec elle une apparence de sagesse & de prudente circonspection; il semble qu'on assure par là le bon service du public, la perfection des Arts, la fidélité dans le commerce, & qu'on empêche que des hommes, la plûpart

sans mœurs & sans habileté, ne trompent les Citoyens, & ne décréditent auprès de l'étranger les productions nationales.

Quiconque voudra cependant se donner la peine d'examiner de près une semblable institution, appercevra fort aisément que ses effets les plus ordinaires sont de gêner l'industrie des Citoyens, de resserrer l'exercice des Arts & les différentes branches du commerce entre les mains d'un petit nombre de particuliers, d'assujettir les manufacturiers & les commerçants à différentes taxes, & de tenir toujours dans un état de médiocrité, quelquefois même au-dessous de la médiocrité toute espèce de manufactures. Des procès continuels entre les différens Corps & entre le Corps & ses Membres, des dépenses vaines & crapuleuses prises sur la

caisse

caisse commune, dont le poids retombe ensuite sur chaque individu; la perte d'un tems considérable pour des formalités inutiles, & pour des exploits de pure fantaisie; les voleries & les rapines de la part des petits magistrats de ces ridicules républiques; des rivalités, des haines, des guerres ouvertes contre quiconque est assez hardi pour avoir plus d'habileté & plus d'industrie qu'un autre. Tel est le spectacle que ces corps offrent ordinairement quand on les voit de près: ils sont tous animés d'un certain esprit de ligue & de Monopole, par lequel ils tendent à resserrer entre le moindre nombre possible de personnes, les avantages qui naissent de leur commerce. Ainsi d'après les effets, il est aisé de voir combien les espérances qu'on fonde sur de pareils établissemens sont vai-

C

nes & trompeuses , & combien peu on en retirer d'utilité.

L'examen qu'on fait subir aux apprentifs se réduit pour l'ordinaire à un tribut qu'on exige d'eux , de là quel qu'habile que soit un citoyen s'il a le malheur d'être pauvre , il se voit forcé ou à quitter sa patrie , ou à embrasser une autre profession pour laquelle souvent il n'est point fait ; d'ailleurs chacun fait bien que cet examen ne garantit pas le public d'avoir souvent de très mauvais ouvriers approuvés par ces maîtrises ; on en fait par tout la triste expérience : ce que je dis de l'habileté peut s'étendre aussi à la bonne foi , que les hommes traitent à peu près de la même manière. Soit que les ouvriers soient réunis en corps , ou qu'ils soient dégagés de toutes sujettion , bientôt l'appas du gain se

ra plus foit chez eux que tous les principes de la morale.

Le seul effet qu'on puisse attribuer à ces corps, est donc de diminuer le nombre des vendeurs dans l'intérieur d'un état, & conséquemment de faire hauffer le prix des marchandises, d'en empêcher la vente, de mettre un frein à l'activité de l'industrie, & de diminuer par là même la reproduction annuelle.

Il n'est qu'un seul art qu'on ne doit pas laisser entièrement libre, c'est celui des apotiquaires. Ce seroit trop exposer la santé du peuple que d'affujettir cet art à aucune règle. Mais ce n'est point à l'économie politique, c'est à la sage médecine à régler ce point essentiel, aussi bien qu'à fixer le nombre des pharmaciens.

L'orfèvrerie , la draperie , la tannerie ne peuvent bien prospérer dans un état , qu'en jouissant d'une liberté pleine & entière ; on doit cependant les obliger à n'apposer la marque de la nation , que sur l'or & l'argent du vrai titre , & sur les draps & les cuivres préparés & fabriqués conformément aux loix & aux règles prescrites.

Les anciens privilèges des corps d'artisans , les dettes dont très souvent ces corps se trouvent surchargés , sont de très petits objets peu dignes d'attention , & des inconvéniens auxquels une sage politique peut facilement remédier. Si ces corps payent quelque impôt particulier , il sera de même très facile de trouver un autre fond , sur lequel on pourra le lever d'une manière moins nuisible. Qu'on laisse à cha-

cun un champ libre & vaste pour exercer son industrie sur l'objet qu'il aimera le mieux ; que le Législateur laisse multiplier le nombre des vendeurs dans toutes les classes , & bientôt l'émulation & le desir d'une vie plus commode , reveilleront les esprits ; les novices du peuple deviendront plus industrieuses & plus actives , tous les arts se perfectionneront , les prix baisseront & se mettront au niveau convenable. L'abondance se répandre par tout où la concurrence sa compagne inséparable , lui servira de guide : Tout comme un arbre que l'art a gêné par des liens , & rendu esclave dans ces lieux stériles que nous nommons jardins , languit & végète avec peine, tant que ces attaches funestes empêchent la circulation de cette humeur qui lui donne la vie ; mais sitot qu'il

est dégagé de ces entraves, l'ame vivifiante se répand dans le tronc & dans les branches ; on voit reverdir ses feuilles ; le suc nourricier circule avec liberté , & ce même arbre auparavant rabougni vegéte avec aisance , s'élève en grandissant vers le ciel, pour recompenser par ses fruits la sage main qui a brisé ses chaines ; de même dans la société tout y reprend haleine & vigueur ; tout s'y rechauffe , lorsque le desir d'améliorer son sort ne rencontre point d'obstacle ; qu'il peut prendre son effort du côté qu'il veut disposer de lui même , sans que rien le retienne , & sans qu'aucune crainte éteigne son ardeur.

Si on y réfléchit bien on trouvera qu'en général l'acheteur juge toujours du prix des choses avec moins de passion & plus d'équité que

le vendeur ; il arrivera donc qu'un vendeur mal adroit ou injuste se verra delaisfé, & n'ayant plus de profit à faire, parce qu'il n'a point de debit, sera enfin contraint de devenir raisonnable, ou de quitter la profession. Les corps des artisans ou des négocians ne servant donc pas à produire les utiles effets qu'on avoit espéré de leur établissement, leur existence au contraire ne tendant qu'à diminuer la reproduction annuelle & à exposer la nation à la disette, leur abolition sera un service rendu au public & un moyen d'augmenter utilement le nombre des vendeurs & l'abondance.

§. VIII.

Des Loix qui gênent la sortie des marchandises hors du pays.

LES loix mettent un autre obstacle à l'augmentation du nombre des vendeurs, lorsqu'elles défendent l'exportation des productions naturelles du pays, On a crû que par le seul mouvement naturel du commerce il pouvoit fortir hors d'un état, outre le superflu, une partie encore de ce qui est nécessaire à son usage intérieur : Cette crainte a lieu surtout à l'égard des vivres; & par un principe très respectable de zèle patriotique, on a publié dans presque tous les pays des loix qui défendent l'exportation des productions

les plus nécessaires. On a défendu encore de porter chés l'étranger les matières premières des manufactures, sous le prétexte très plausible sans doute, de favoriser les progrès des fabriques nationales & d'empêcher les étrangers d'entrer en concurrence pour l'emploi des matières.

Ou ces loix gênantes sont généralement observées par tous les citoyens, ou elles ne le font pas. Si elles sont généralement observées & que l'exportation défendue soit physiquement impossible, je dis qu'alors la culture de cette denrée se bornera infailliblement à ce qui sera nécessaire à la consommation interne; parceque tout ce qui excéderoit cette consommation ne seroit d'aucune valeur. Par là même, tous petits propriétaires & tous les ven-

deurs de cette marchandise craignant avec justice cette *non valeur*, céderont la place dans ce commerce à un petit nombre de spéculateurs rusés & riches, qui en feront des amas, & en deviendront monopoleurs par là ; on amoindrira le nombre des vendeurs, & l'abondance interne de cette denrée diminuera nécessairement.

Si au contraire la loi n'est pas généralement observée, mais qu'il se trouve dans l'état des particuliers qui puissent impunément la violer, ou qui ayent le droit d'y déroger, il est évident que ces particuliers feront des amas de cette marchandise dont la sortie est prohibée, & trouvant leur avantage à la faire sortir par grosses parties, ils occasionneront cette disette qu'on avoit précisément voulu prévenir.

La politique est un tissu de paradoxes, parcequ'il n'est rien de plus delié que les fils qui unissent les causes aux effets, & parce que les hommes trop accoutumés à ne considérer les objets qu'en grand, & comme pour ainsi dire réunis en masse, ne les examinent presque jamais en détail & dans leurs principes.

La terre que nous habitons reproduit annuellement en tout genre la quantité nécessaire & correspondante à la consommation générale. Le commerce supplée par le moyen du superflu d'un pays aux besoins d'un autre, & par une suite des rapports non interrompus des choses, *les besoins & l'abondance* après quelques balancemens, ne manquent pas de se mettre périodiquement en équilibre.

C'est une erreur bien triste que

celle qui nous représente les hommes réduits par la nécessité à tirer aux dés, pour favoir quel est celui qui doit mourir de faim.

Regardons les humains avec les yeux tranquiles de la reflexion, & nous nous ferons de leur état réel des idées plus vraies & plus confortantes ; nous les verrons tous frères dans une immense famille éparse sur ce globe, sollicités par leur penchant naturel & par leur foiblesse à se donner des secours mutuels, nous verrons que le grand Moteur de la nature vegetative, a très amplement pourvû à tout ce qui est nécessaire à l'entretien de leur vie. Les hommes n'ont jamais été réduits à devoir redouter la famine, que par les seules entraves artificielles qu'ils se sont mises eux mêmes, entraves

qui , portées jusqu'à un certain point déterminé , ne sauroient manquer de produire la disette publique , lors même que l'on a dans le pays assés de provisions pour satisfaire aux besoins. La plupart des disettes qui desolent les peuples , ne sont point des disettes réelles & physiques , elles n'ont de réalité que dans l'opinion ; dans cette opinion qui gouverne le monde , qui distribue le bonheur ou la misère aux humains & aux états avec plus d'empire & de succès , que ne sauroient le faire toutes les causes physiques réunies.

J'ose avancer que les loix prohibitives , ou bien ne servent qu'à porter la stérilité dans un état , ou bien sont inutiles. J'ai prouvé qu'elles entraînent après elles la stérilité parce qu'elles diminuent le nombre des vendeurs ; il ne me reste plus

qu'à déterminer les circonstances où elles font inutiles : Elles le font indubitablement, lorsqu'un état ne produit point de superflu dans le genre des marchandises dont on défend la sortie. Or je dis qu'il n'est jamais possible que le nécessaire à la consommation intérieure de l'état en soit exporté, lorsque la nature seule y dirige le commerce ; parce qu'aucun vendeur ne pourra trouver ailleurs un plus grand nombre d'acheteurs, qu'il n'en a trouvé dans le pays même, & que dans le pays il les trouve sans risque comme sans retard, soit pour le payement, soit pour le transport, dont les dépenses feront toujours une digue qui retiendra dans l'état tout ce qui est nécessaire à sa propre consommation.

Les défenses d'exportation sont donc des obstacles à l'étendue &

aux progrès de l'industrie ; elles font outre cela des sources fécondes en malversations, aux quelles une loi arbitraire donne toujours lieu, lorsqu'il est de l'intérêt du plus grand nombre des citoyens, ou d'y déroger en partie, ou de l'éluider entièrement.

§. I X.

De la liberté du commerce des grains.

QU'il me soit permis de fixer ici mes réflexions sur une partie bien intéressante de cet important objet, je veux dire sur la liberté du commerce des grains. L'opinion générale des auteurs n'a pas encore sur ce point triomphé de la timidité du grand nombre, le sujet est de la

plus grande conséquence . & je crois que ce que j'ai à dire là dessus n'est pas dépourvû de force. Il est deux maux qu'on craint de voir naitre de la liberté du commerce des grains, le premier , qu'ils ne viennent à manquer dans l'Etat ; le second , que le prix n'en augmente si fort , que le peuple ne soit plus en état de s'en procureur. Examinons sérieusement si cette double crainte est fondée.

Pour qu'un commerce ait lieu , ce n'est pas assés qu'il soit *libre* ; il faut encore qu'il soit *avantageux*. L'avantage de l'exportation nait uniquement de la différence du prix. Ne perdons pas de vue ce principe, lequel une fois posé , voici comme je raisonne. En supposant une pleine liberté dans un genre de commerce , dès l'instant qu'on s'apperçoit

d'une différence sensible entre le prix national & le prix de l'étranger ; différence que je suppose excéder les dépenses du transport & des droits ; il fera avantageux de transporter la marchandise là où elle se vend davantage : sitôt qu'il y a du gain à faire dans ce commerce, chacun à l'envi s'empresse pour y avoir part : plus le bénéfice est considérable, plus est vif le zèle du vendeur ; & cet empressement dure jusqu'à ce que le gain cesse. On voit aisément par là, que dans les endroits où le commerce est libre, il ne peut pas y avoir une différence sensible & durable dans le prix, & qu'il doit naturellement s'égaliser avec celui des provinces voisines. Il suit de là que, quand le prix d'une marchandise usuelle hausse ou baisse tout à coup & sans qu'on ait pu le prévoir, & se

soutient constamment dans une différence sensible d'un district à l'autre, on peut sans crainte assurer que ce n'est là qu'un mouvement artificiel, effet malheureux des entraves & des obstacles qu'on met au commerce. Dans les pays où le commerce des grains n'est point gêné, leur prix se soutient toujours au même niveau. Ces variations brusques & inopinées du prix de cette denrée dans les pays où le commerce n'en est pas libre, font trembler plusieurs personnes au seul nom de liberté; parce qu'elles s'imaginent que vu cette variation dans le prix, l'état pourroit se trouver tout à coup au dépourvû. Ce raisonnement est très vitieux parce qu'il suppose que l'effet subsisteroit, après même en avoir ôté la cause.

Si on n'exporte une marchandise qu'à mesure qu'on y trouve de l'a-

avantage, si cet avantage est en proportion de l'excédent du prix étranger sur le prix local ; si cet excédent, quand la liberté du commerce est établie, est le moindre qu'il est possible ; il est naturel de conclure, qu'en laissant à ce commerce toute sa liberté on exportera des grains la moindre quantité possible, & jamais on n'en aura dans l'état une plus grande abondance, à moins que non seulement on en défende, mais qu'on en empêche expressément toute exportation, au quel cas, comme nous l'avons déjà observé, la reproduction annuelle diminuera d'autant qu'elle excédoit auparavant la consommation annuelle du pays, & par là on s'exposera au danger très prochain de la disette.

D'ailleurs on ne parviendra jamais à empêcher physiquement toute for-

tie : les intérêts particuliers conspirent en trop grand nombre contre une pareille loi ; les préposés pour la faire observer , & qu'on fera obligé de multiplier , outre qu'ils sont à charge au pays qui les paye , sont tous ou faciles à corrompre , ou sujets à être trompés. Employer la force pour garder exactement les frontières , est un moyen peu convenable sous un système fixe & bien établi de gouvernement. Aussi voit-on ordinairement , que dans un pays où le commerce est gêné , si la récolte excède la consommation , les grains sont à vil prix au tems de la récolte , parce qu'il y a plus de vendeurs que d'acheteurs. Quelques monopoleurs profitent de la défense générale , & trouvant les moyens , par une industrie toujours funeste de se soustraire à la rigueur de

la loi, se rendent maîtres de cette denrée; le prix en augmente ensuite infailliblement, parce que le nombre des vendeurs est très petit. Des mains de ces premiers monopoleurs, les grains passent par grosses parties entre celles d'un monopoleur étranger; l'avantage de l'exportation se soutient ainsi constamment, parce que le nombre des vendeurs n'a point augmenté chés l'étranger; ainsi cette même quantité de grains qui dans un libre commerce auroit suffi pour en maintenir le prix à son juste niveau, ne produira point cet effet & sortira de l'état. Le prix du grain, moindre d'abord dans le pays que le prix commun, encouragera les étrangers à l'acheter, & prolongera ce rayon de rapports que le commerce intérieur a avec l'extérieur; en sorte que la nation réduite à four-

nir des vivres aux peuples les plus éloignés, se trouvera par l'effet des entraves qu'on lui donne, exposée au danger de manquer elle même d'alimens. Telle est la chaîne des effets que les loix directes & gênantes produisent nécessairement.

Mais si pour prévenir ces effets funestes on établit des personnes chargées de régler la traite des grains, & qui après avoir réservé ce qui est nécessaire à l'état, donneroient un libre cours au superflu, on auroit formé en cela un projet très prudent & très avantageux au premier coup d'œil, mais qui se trouveroit d'une exécution absolument impossible. Il n'est pas possible en effet, de faire chaque année un calcul, je ne dis pas juste, mais seulement approchant, de la quantité de grains qu'on a recueillis : en conséquence

supposant même qu'on connoisse au juste la consommation annuelle, on ne pourra jamais bien déterminer quel est le superflu qui reste; d'ailleurs ce calcul quoique très inexact, ne pourra jamais être fini que plusieurs mois après la recolte; on devra donc suspendre la traite des grains pendant tout le tems qui précédera ce calcul, c'est-à-dire, pendant tout le tems où les propriétaires des terres auront été forcés de le vendre par le besoin plus inexorable encore que la loi; & les grains seront déjà en grande partie entre les mains des monopoleurs, avant que le commerce en soit rendu libre. Voilà précisément la raison pour laquelle dans les pays où l'exportation des grains n'est permise que par traite, on est si souvent exposé, ou à voir le pays depourvû, ou à manquer d'acheteurs,

ou à faire tomber en décadence l'agriculture, cette branche si importante du commerce.

De toutes les marchandises, même les plus nécessaires aux besoins de la vie commune, comme l'huile, le vin, les toiles &c. aucun ne manque jamais dans un état, quelque libre qu'en soit l'exportation & le commerce : pourquoi donc s'avise-t-on de craindre que les grains viennent à manquer, si la loi n'en empêche pas la sortie ? On dira peut-être que les grains sont de toutes les marchandises la plus précieuse, mais cette denrée est elle moins précieuse pour nous que pour les étrangers ? Non sans doute ; or comme le cas est le même pour tous, une des parties commerçantes en fournira tout comme l'autre, & ainsi nos relations

rélations avec les étrangers foyent précifément les mêmes à l'égard de cet objet, qu'à l'égard de tout autre moins intéreffant.

Le nécessaire physique ne peut jamais fortir d'un Etat qui jouit de la liberté de commerce, parce que par tout où il y a de la concurrence, il ne fauroit y avoir de monopole. Les intérêts d'un citoyen veillant fur les ufurpations des autres, & le nombre de ceux qui s'empreffent à l'envi de participer au gain, est fi confidérable que ce gain fe trouve toujours divisé fur le plus grand nombre possible ; en conféquence ces grands amas de grains tels qu'on en voit dans les pays où ce commerce est gêné, font phyfiquement impossibles dans les pays libres. S'il se fait donc des exportations dans un pays libre, elles se feront à plu-

sieurs reprises , elles se feront par degrés , jamais par grandes masses ; & à mesure que les recherches augmenteront , le prix ira toujours en croissant , nulle opération clandestine n'aura lieu , là où l'activité de l'homme est encouragée par l'espérance du profit à veiller sur les entreprises des autres. Les ventes se feront publiquement sur les marchés , par là le prix local montera assés haut pour que les étrangers ne trouvent plus leur compte à acheter ; & par la nature même des choses , l'exportation cessera au premier instant qu'il seroit à craindre qu'elle excédât le superflu. En effet , l'étranger devra toujours payer nos denrées au moins au prix que nous les payons nous-mêmes ; & de plus il devra payer les fraix de transport & les droits de sortie. La sphère des relations d'un

état avec les états circonvoisins est toujours circonscrite ; chaque pays voisin du nôtre est à son tour le centre d'une autre sphère ; & ainsi de proche en proche. Il résulte de cette espèce d'enchainement , que si le prix des denrées augmente jusqu'à un certain point dans un état, les états voisins qui tiroient cette denrée de celui-ci , devront se tourner d'un autre côté pour se procurer ce qui manque encore à leurs besoins.

On a quelquefois avancé un sentiment qui a bien le droit de nous surprendre , mais non pas celui de nous persuader ; c'est que la liberté du commerce peut très bien convenir aux pays stériles , mais qu'elle est dangereuse pour les contrées fécondes. Je prie que l'on fasse réflexion que les pays stériles en grains ,

en possèdent cependant , puisqu'ils en tirent de l'étranger : La portion nécessaire à leur consommation qui a été importée , ne fauroit être exportée , sans exposer ces pays à une famine prochaine ; or , ou ce nécessaire peut en sortir , ou il ne le peut ; s'il ne peut pas en sortir , pourquoi donne-t-on des éloges aux défenses d'exportation publiées dans les pays fertiles ? puisque ces défenses n'empêcheront que l'exportation du superflu , au grand préjudice de la culture ; ou bien , par le moyen des monopoles , elles feront sortir de l'état avec le superflu une partie du nécessaire , & occasionneront une disette qu'on n'auroit point éprouvée , si on s'étoit reposé sur la sagesse de la nature , du soin de conserver l'équilibre entre le besoin & les ressources. Si on veut soutenir que le

nécessaire peut sortir d'un pays en y supposant la liberté de l'exportation , je demande dans quel pays sera - t - il plus nécessaire de borner cette liberté par des défenses', si ce n'est dans ceux où le premier muid de bled qui en sortiroit, feroit l'arrêt de mort contre le citoyen à la nourriture duquel il devoit servir ?

Il est surprenant que dans le grand nombre de loix prohibitives qui ont été publiées dans les siècles passés, on ne se soit point avisé d'en publier une pour assurer la conservation du grain nécessaire pour ensemen-
cer les terres. En effet, en suivant les principes qui ont donné naissance à ces loix, principes qui ne supposent point dans la nature des choses une pente inhérente vers le bien, mais qui veulent qu'on le leur donne : que ne pouvoit - on pas

dire pour intimider les ames vulgaires, & leur faire regarder comme très salutaire, & comme le fruit d'une prévoyance attentive, la loi qui auroit pour objet la conservation des grains destinés aux semences ! On conviendra que cet article seul forme une portion considérable de la recolte, & dans plusieurs pays en emporte au moins le quart : *Eh ! que deviendra l'état, pouvoit-on dire, si la négligence & la prodigalité enlèvent des greniers & font moudre cette portion des grains qui est le germe précieux de la recolte suivante ? L'appas du gain est un aiguillon toujours pressant ; l'homme sacrifie toujours volontiers ses besoins futurs à ses besoins actuels ; que l'on ordonne donc à tout propriétaire & qu'on lui impose l'obligation de déposer sous la garde publique une quantité de grains propor-*

tionnée aux terres qu'il doit ensemencer. C'est là cependant une précaution que jamais encore on ne s'est avisé de prendre ; a-t-on jamais néanmoins manqué de grain pour semer ? Non, jamais cela ne s'est vû, parce que le concours de l'intérêt du particulier avec l'intérêt public, est le plus sûr garant de la félicité générale.

Si ce n'est pas tant le manque absolu du grain, que sa cherté excessive que l'on redoute, comme l'effet d'une liberté illimitée ; je dis encore, que cette crainte est également destituée de fondement. Nous avons déjà observé, que dans un état où le commerce des grains est gêné, les grains sont à vil prix au tems de la moisson, parce que le propriétaire à qui il conviendrait de vendre son superflu, ne trouve que très peu d'acheteurs. Il

arrive de là, que bientôt la plus grande partie des grains se trouvent entre les mains d'un petit nombre de monopoleurs ; le prix en augmente considérablement, même dans l'intérieur du pays, parce que les artisans & la plus part des habitans des villes, qui ne peuvent pas faire à la fois des provisions considérables, forment un corps nombreux d'acheteurs qui empletent le grain chaque jour, à mesure qu'ils ont de l'argent. Ainsi, n'y ayant bientôt plus de proportion entre le nombre des acheteurs & celui des vendeurs, le prix des grains pendant la plus grande partie de l'année ne reste point dans ce juste milieu qui seroit non seulement utile, mais nécessaire pour l'entretien de la main d'œuvre dans l'intérieur du pays. L'effet des loix prohibitives n'est donc que de faire

rencherir les grains au dedans , & plus encore au dehors chés les nations qui sont en usage de les tirer de nous ; parce que l'effet de ces loix est toujours de rassembler la marchandise entre les mains de peu de personnes , chacun cherche à se débarasser d'une denrée dont il ne peut pas librement disposer ; & il est toujours quelques particuliers privilégiés qui ayant de l'argent comptant , profitent seuls de cette servitude générale , pour faire un commerce clandestin , d'autant plus séduisant , que la fortune qu'il promet , est plus rapide & plus grande. Envain la loi sévira - t - elle contre les monopoleurs ; elle pourra en ruiner quelques uns , mais ils seront immédiatement remplacés par d'autres. Les avantages qui résultent de cette fraude sont trop considérables , & les

moyens d'é luder la loi font toujours trop multipliés , pour que le riche ne vienne pas à bout d'endormir les ames vénales qui font chargées en sous ordre de veiller à l'observation de la loi. Tant qu'il y aura des loix gênantes , il y aura des monopoles ; & tant qu'il y aura des monopoles , le nombre des vendeurs dans le cours de l'année fera beaucoup inférieur à celui des acheteurs ; & par conséquent le prix des grains sera toujours fort haut.

Au surplus , supposons ce qui n'est pas , accordons que les grains seront plus chers lorsque le commerce en sera libre , qu'ils ne le seroient si le commerce en étoit gêné. Avant de décider s'il vaut mieux que le prix du grain soit haut que bas , il faut examiner dans lequel de ces deux cas se trouve l'intérêt de

la plus grande partie des citoyens ; parce que l'intérêt de l'état n'est autre chose que l'assemblage des intérêts des particuliers qui le composent. Pour décider donc si l'intérêt public exige que les grains soyent à un prix haut , ou à un prix bas , il faut savoir absolument au préalable, s'il y a dans l'état plus de vendeurs que d'acheteurs ; ou plus d'acheteurs que de vendeurs. Il n'est pas question ici d'un état où les grains manquent , parce que dans un état de cette nature le commerce des grains ne sauroit être défendu ; nous ne parlons que d'un état cultivateur , où règne l'abondance des grains , & qui en a à vendre. Or je dis que dans un état comme celui là , le nombre des vendeurs , surpassera de beaucoup celui des acheteurs. Tous les payfans seront vendeurs , & personne n'ignore que leur nombre excè-

de considérablement celui des habitans des villes : il faut encore déduire du nombre de ces derniers tous les gens riches. D'après ces considérations on verra que pour soulager un citadin pauvre , on jetteroit dans la désolation six ou huit agriculteurs qui ne sont pas riches. Quel est en effet le spectacle que nous offre dans presque toute l'Italie l'agriculteur , cet homme le plus nécessaire , & qui mérite le plus de la société ? Nous voyons un malheureux paysan, pieds & jambes nuës, n'ayant pas sur tout son corps la valeur de trois ou quatre livres au plus en haillons , il se nourrit d'un pain noir & pesant, jamais il ne boit une goutte de vin, très rarement il a la faculté de manger un morceau de viande, tant qu'il n'est pas marié il n'a qu'une botte de paille pour se coucher, une mes-

quine chaumière sert d'azile à lui & à sa famille ; on ne sauroit rien imaginer de plus dur que sa vie , & de plus fatigant que ses travaux ; il se consume jusqu'à la fin de ses jours sans espérance de s'enrichir ; & luttant constamment , pendant tout le cours de sa vie , contre la plus grande misère , il ne peut recevoir d'autre salaire que celui qui accompagne une vie simple , & que produisent l'innocence & la vertu ; il n'a d'autre héritage à transmettre à ses enfans qu'une heureuse habitude pour le travail. O ! génération frugale & laborieuse , c'est toi seule qui donne à nos terres de la valeur , & qui nourrit par tes sueurs la prodigalité , l'oïveté & les caprices des habitans des villes ! Et c'est toi qui es le dernier objet des regards du citoyen ! objet cependant

pour le moins aussi digne de compassion & aussi propre à l'exciter que la mendicité, le plus souvent bien méritée, de la populace des villes.

La liberté dans le commerce des grains ne peut donc jamais dans aucun état, ni dans aucune circonstance porter préjudice, ni à la subsistance, ni à l'abondance de la nation. Les ressorts gênants des loix ne sauroient donc jamais être d'aucun secours. Si on doute encore de la vérité de ces principes, qu'on en appelle à l'expérience; on verra que les pays dans lesquels il n'y a ni corps d'arts & métiers, ni loix gênantes pour le débit de leurs productions, sont plus florissans & plus riches que les autres où ces entraves subsistent, & que plus on s'avance vers l'abondance & la richesse, plus aussi

on diminue la févérité de ces réglemens onéreux.

§. X.

Des Privilèges exclusifs.

IL suit une autre conséquence des principes que nous venons d'établir, c'est que tous les privilèges particuliers & exclusifs sont diamétralement opposés au bien d'un état. Il semble à la vérité au premier coup d'œil, que l'auteur d'une invention nouvelle, mérite bien qu'on ne permette à personne d'entrer en concurrence avec lui, & de partager ses avantages. Ce principe d'équité apparente a prévalu & prévaut encore dans la plupart des états, sans en excepter même les plus clair-voyants.

& les plus sages, On auroit cependant bien de la peine à me citer une méthode de cultivation, une fabrique, un genre de mécanisme qui se soit constamment soutenu & qui ait conduit son objet à une certaine perfection, lorsque l'inventeur a été favorisé par un privilege exclusif. En ôtant à l'artiste l'émulation, & en lui assurant le privilege exclusif de la vente, on lui ôte le seul aiguillon qui auroit pû l'exciter à faire mieux; & comme certaines familles pour avoir été trop riches tombent en décadence à force de dépenses, de même un privilégié s'endort pour ainsi dire sur son privilege & va toujours en empirant.

Raisonnons cependant & voyons si cette maniere de recompenser les talens à quelqu'ombre de justice, & qu'elles en sont les suites ordinaires.

Ou bien l'inventeur d'un art nouveau , le possède à un degré de perfection tel qu'il n'a pas à craindre que personne le surpasse ; où bien il n'est pas encore parvenu à ce point. Dans le premier cas , le privilege exclusif lui est presqu'inutile , il porte avec lui le meilleur de tous les privileges , l'avantage d'exceller : dans le second cas , ne seroit-ce pas une injustice envers tous les citoyens , que de gêner leur industrie , & leur en interdire l'exercice dans cet objet , en faveur d'un artiste médiocre , qui d'ailleurs peut être engagé à publier & à faire valoir ses découvertes par un moyen moins nuisible & également attrayant , tel que celui des gratifications ; sans fermer la porte à ceux qui voudront courir la même carrière , & sans empêcher que le nombre des vendeurs

en tout genre se multiplie autant qu'il est possible.

Par une suite du même principe, il se trouve aussi, que certaines fabriques ou manufactures trop puissantes, qui attirent & qui captivent impérieusement l'attention des étrangers, sont le plus souvent, d'un très mince avantage pour le pays; quelquefois même lui sont très nuisibles. Une manufacture qui se présente avec beaucoup de pompe & de fracas, porte naturellement avec elle le caractère du monopole; parce qu'il n'y aura personne qui ose se mesurer & entrer en concurrence avec elle. Cent métiers divisés entre dix fabricants, porteront plus d'avantage & de profit dans un pays, que ne le feroient peut-être deux cents sous la direction & la dépendance d'un seul fabricant, parce que dans

la premiere distribution, les vendeurs se multiplient, la concurrence & l'émulation les engagent à se perfectionner, & font que le prix de leur marchandise est réduit au point le plus avantageux pour la nation; & le profit réparti entre un plus grand nombre d'ouvriers, devient pour chacun d'eux un encouragement à l'industrie.

Je dis dis' donc qu'on doit laisser le nombre des vendeurs dans quelque genre que ce soit, se multiplier librement & naturellement, sans lui prescrire aucune borne, afin que dans toutes les classes les marchandises soyent au plus bas prix possible. C'est le prix ainsi rabbaissé qu'i seul peut faire augmenter la reproduction annuelle, en ouvrant un débouché au superflu de chacun, puisqu'on ne peut vendre au dehors qu'autant que

l'abondance du dedans permet de vendre à bas prix. Cette théorie doit s'étendre , comme je l'ai dit , à toutes les classes de vendeurs , même jusqu'à celles de ceux qui débitent de ces denrées qui ne servent uniquement qu'à l'usage journalier & intérieur des maisons. Le prix de toute marchandise & de toute denrée doit nécessairement dédomager l'agriculteur & le fabricant de tout ce qu'il a dû dépenser. L'abondance de toute espèce de marchandise de quelque peu d'importance qu'elle soit, contribue donc comme cause première & essentielle à l'abondance de toutes les autres , à mesure que la consommation en est plus générale & plus commune.

§. XI.

Sources d'erreurs dans l'économie politique.

Le second principe dont nous avons parlé cy devant, consisteroit à *diminuer le nombre des consommateurs*, & c'est là le second moyen pour faire baisser autant qu'il est possible, les prix des marchandises dans l'intérieur d'un état. Si à l'égard du premier principe, on peut hardiment & sans crainte se donner carrière en enlevant tous les obstacles, & en laissant l'activité des hommes opérer en liberté; il n'en est pas de même à l'égard du second, qui exige au contraire que l'on agisse avec la plus grande réserve; des essais timides, des tentatives douces, destinées plutôt à découvrir d'avance les effets

qu'on peut attendre , qu'à faire naître ceux qu'on desire ; valent mieux que les coups décisifs de l'autorité.

Dans quelques états on a voulu réduire en pratique ce second principe , en publiant des loix somptuaires , qui toujours sont dangereuses & très souvent funestes aux états. Elles diminuent à la vérité le nombre des acheteurs , mais elles font diminuer encore plus à proportion le nombre des vendeurs. Elles peuvent convenir aux pays qui tirent leur subsistance d'un commerce précaire d'économie , & à ces peuples chés qui la reproduction annuelle des subsistances étant des plus minces , & insuffisante à leur entretien , les obligent à être les agents & les commissionnaires des états reproducteurs. Ces loix peuvent , dis-je , convenir à de tels peuples , parceque la plus part

de leurs vendeurs ne tirent leurs bénéfices que des acheteurs étrangers, & que la perte qu'ils effuyent par le défaut de consommateurs nationaux, n'est pas bien grande. Mais chez un peuple où chaque année il se reproduit une nouvelle valeur correspondante à la consommation totale, si on s'éforce de diminuer la consommation intérieure, on verra diminuer d'autant la reproduction annuelle; à moins qu'à la consommation abolie, on ne substitue la consommation d'une nouvelle production intérieure; mais c'est là un effet qu'on ne doit attendre que des usages ou des mœurs aux quelles les loix doivent se ployer, ou de l'opinion qu'il conviendra de faire naitre sans faire intervenir directement pour cela, l'autorité du législateur & l'oracle de la loi.

Toute opération qui tend directement à diminuer le nombre des acheteurs, ne produit qu'une diminution de prix éphémère, dont les effets tournent le plus souvent au détriment de la société, parce que la diminution des acheteurs entraîne bientôt celle des vendeurs, & ainsi au lieu d'accélérer le mouvement intérieur de la société, il en est une partie, qu'on en sépare & qu'on force à languir pendant quelque tems dans l'inaction, & la reproduction annuelle en diminue d'autant. Je n'en citerai point d'exemple, un lecteur judicieux & éclairé en trouvera assez par lui même, & je me repose si fort sur la solidité de ce principe, que je me flatte qu'on ne citera pas un seul cas, où une loi faite directement pour diminuer le nombre des acheteurs ait procuré d'une manière stable

ble & solide l'abondance dans un état.

Il est, comme nous l'avons vû, deux principes qui sont les sources de l'abondance intérieure d'un pays, abondance d'où naissent le transport à l'étranger de l'excédant des productions, l'accroissement de la reproduction annuelle, la richesse, la population, la force & la politesse des mœurs d'une nation ; *augmenter le nombre des vendeurs : diminuer celui des acheteurs.* Le premier de ces deux principes n'a jamais de mauvaises suites, & il est de la plus facile execution ; le second au contraire, est souverainement dangereux dans la pratique : ses effets sont de très courte durée, & ne font bien souvent qu'empirer le mal. Comment est-il donc arrivé que dans la plupart des états, les gens d'af-

E

faibles se font plutôt attachés à ce second principe, qu'au premier? pourquoi se jeter dans une route hérissée de tout coté de ronces & d'épines, quand on a devant soi le chemin le plus commode & le plus sûr? je crois que cette erreur politique prend sa source dans ce que le premier principe a contre lui la pratique ordinaire, les usages trop respectés des siècles passés, les loix & l'opinion publique: qu'il faut un courage peu commun pour braver tant d'obstacles; je dirois même une force d'esprit supérieure & une grande confiance en soi même, qui nous persuade que nous ne nous trompons pas, lors même que nous sommes seuls à combattre contre le torrent des autorités opposées; tandis qu'en suivant le second principe, on n'est point exposé à se voir imputer les

mauvais effets , qui peuvent en resul-
ter , & qu'on recueille au contraire
tous les éloges qu'on donne com-
munément à la prudence, qui en
terme de politique n'est le plus sou-
vent qu'un synonyme du mot *imitation*.
Peut-être en fouillant dans le cœur
humain y trouverions nous une au-
tre cause générale de ce choix sin-
gulier , c'est que les loix prohibitives
qui prescrivent des regles & qui gê-
nent la liberté , font un acte plus
marqué d'autorité ; que l'amour pro-
pre est toujours plus flatté lors qu'il
s' imagine imprimer un certain mou-
vement , & créer , pour ainsi dire ,
une action dans une masse considé-
rable d'êtres raisonnables , que lors
qu'il se borne uniquement à veiller
sur le mouvement naturel qui leur
appartient , à lui applanir les voyes
& à éloigner les obstacles qui pour-

roient les retarder. On trouve qu'il est bien plus court & plus flatteur pour l'amour propre, de défendre immédiatement un effet qu'on veut prévenir; & il est certainement plus pénible de l'écartier en modifiant les causes éloignées qui le produisent. La paresse naturelle à l'homme le dispose à se former plutôt sur les modèles qu'il a devant les yeux, qu'à s'instruire par un examen attentif qui exige des efforts. Voilà les causes qui agissant soit séparément, soit réunies, ont déterminé si généralement les loix & les constitutions de la société, à s'attacher plutôt à diminuer le nombre des acheteurs, qu'à étendre & à multiplier sans restriction celui des vendeurs.



§. XII.

S'il convient de fixer par une loi le prix de quelque marchandise.

ON s'est imaginé pouvoir, par le moyen des loix, réduire à un point fixe dans l'intérieur d'un état, le prix de certaines denrées, principalement de celles qui sont du plus grand usage pour le peuple. Cet expédient a pris naissance peut-être, de ce que les magistrats avoient vû par expérience, que leurs loix prohibitives ne faisoient pas naître l'abondance; qu'au contraire le prix des denrées ne faisoit que s'accroître par la diminution du nombre des vendeurs. Pour remédier aux maux qu'avoit produit une loi gênante; on eut re-

cours à une autre loi plus gênante encore. On fixa par autorité publique le prix auquel devoient se vendre certaines denrées. Cet usage subsiste encore dans plus d'un état. La plupart des hommes se laissent séduire par le faux brillant d'une politique spéculative, qui, comme l'école des Sophistes fait embellir les fers qu'elle impose, leur donner l'apparence d'être avantageux à l'état, & les faire embrasser en arrachant un consentement qui, quoique partant d'un bon principe dans ceux qui le donnent, n'est cependant que l'effet de la surprise & du préjugé.

Examinons les suites de pareilles ordonnances ; supposons une marchandise ou une denrée dont la valeur réelle soit communement de douze livres, de façon que si la vente en étoit libre, elle se vendroit communement à ce prix sur la place du

marché ; mais voici la loi qui fixe la valeur à *onze livres* ; dès ce moment l'ordre des choses est renversé : le prix n'est plus , comme il doit être , en raison directe du nombre des acheteurs , & en raison inverse du nombre des vendeurs ; il n'est plus relatif au degré d'estime que dans leur opinion les hommes donnent à cette marchandise : il est devenu un acte arbitraire de la loi , qui fait tort au vendeur , & qui tend conséquemment à en diminuer le nombre : qu'en resultera-t-il ? les vendeurs diminueront , ils ne se conformeront à la loi que le moins qu'il leur sera possible , il se fera de cette marchandise des exportations dans l'étranger , qui iront même au delà de ce que le pays en a de plus que son nécessaire ; on cherchera à falsifier la marchandise taxée & à y mêler des matières d'une

moindre valeur, on fraudera sur le poids & sur la mesure &c; ceux qui feront chargés de faire exécuter la loi, pourront bien dans ce mouvement convulsif & dans cette espèce de guerre continuelle, sacrifier quelques victimes coupables d'un délit arbitrairement créé; mais par là ils ne feront pas cesser le désordre, ni jamais régner l'abondance publique; parce qu'une loi qui heurte tout à la fois la nature & l'intérêt du grand nombre, ne peut jamais être ni constamment ni paisiblement observée, & moins encore avoir des suites heureuses pour une ville ou pour un état.

Les loix *taxatives* sont injustes envers l'acheteur, si elles fixent un prix au dessus du prix commun; elles sont injustes envers le vendeur si elles le fixent au dessous; & elles sont inutiles, si, s'en tenant à un juste mi-

lieu, elles le fixent au niveau du prix commun.

On peut dire que la plupart des loix dont les nations ont hérité de leurs pères, ont eu pour devise ces mots dignes des siècles de fer, *forcer & prescrire* : mais graces aux progrès que la raison a faite dans ce siècle, nous en voyons qui portent cette devise bienfaisante, *inviter & diriger*. Quelle que soit la forme du gouvernement sous lequel vit une société d'hommes, il me semble qu'il est de l'interêt du souverain qui les gouverne, de laisser aux citoyens la plus grande liberté possible, & de ne leur ôter que cette portion d'indépendance naturelle, qui pourroit troubler la forme actuelle de l'état. Il me semble que chaque portion de liberté qu'on enlève aux hommes au-delà de ce terme, est une erreur en.

politique , parce que cette action excédente du législateur , ne présente aux yeux du peuple que la seule idée du pouvoir qui tout seul n'a rien d'aimable. L'exemple du despotisme une fois donné , chacun se dispose à l'imiter dans sa sphere , on se règle plutôt sur ce qu'on peut que sur ce qui est droit ; les idées morales s'affoiblissent dans l'esprit des sujets , & à mesure que l'homme se défie de sa propre sûreté , il a recours à la ruse. Partout où ces erreurs politiques seront multipliées , on verra par une fatalité inévitable , la nation devenir d'abord craintive , de la crainte elle passera à la dissimulation , & enfin , si le pouvoir trop fréquemment exercé , parvient jusques vers l'oppression , la nation deviendra lâche & découragée , & le pays se dépeuplera. Mais dans les tems fortu-

nés où nous vivons, depuis les progrès que la philosophie a faits dans toutes les parties & dans tous les objets des sciences, vû la douceur & l'humanité qui caractérisent les gouvernements actuels ; ces malheurs n'existent plus que dans la spéculation. Il est cependant une chose très digne d'être observée à cet égard ; c'est que chaque pas inutile que le législateur fait pour restreindre la liberté des actions des hommes, emporte toujours une diminution réelle d'activité dans le corps politique, elle est une démarche qui tend directement à amoindrir la reproduction annuelle.



§. XIII.

De la valeur de l'argent, & de son influence sur l'industrie.

Nous avons observé, que le prix des marchandises est en raison directe des acheteurs, & en raison inverse des vendeurs : cherchons maintenant quelle doit être la mesure & la règle du prix de l'argent. Si le commerce n'est que l'échange d'une chose contre une autre, & si la multiplicité des recherches & la rareté des offres, sont la règle du prix des marchandises, il suit, que le prix de la marchandise universelle sera en raison inverse des acheteurs, & en raison directe des vendeurs. Cette conséquence coule immédiatement des définitions que nous avons données & des

principes que nous avons établis. On peut donc affirmer que *plus il y aura d'acheteurs pour les marchandises particulières, & moins l'argent aura de prix, comme au contraire, plus il y aura de vendeurs pour les marchandises particulières, & plus l'argent sera estimé.* L'abondance de la marchandise universelle, ou de l'argent, exclud donc directement, l'abondance de toutes les marchandises particulières; autant donc on doit redouter dans un état *la disette des marchandises particulières*, autant & plus encore doit on redouter *la trop grande abondance de la marchandise universelle.*

Ce n'est pas la quantité absolue de l'argent, ni la quantité de celui qui circule dans un état, qui détermine sa trop grande abondance; cette abondance, du moins celle qu'on doit

redouter , parce qu'elle est nuisible, n'existe, que lorsque le nombre des *acheteurs* est trop multiplié, relativement au petit nombre de *vendeurs*. Il est naturel que les vendeurs se multiplient à proportion que les acheteurs augmentent; il suit de là que cette sur-abondance de la marchandise universelle deviendra sensible, lorsque de grosses sommes entrent tout à coup dans un état, & qu'elles ne laissent pas le tems à l'industrie d'accourir & d'augmenter par degrés le nombre des vendeurs, en multipliant la quantité des productions à vendre. Lorsque l'argent entre dans un état insensiblement, il est semblable à la rosée qui ranime & fortifie tous les végétaux; mais s'il s'y jette avec une trop grande profusion & par grosses sommes, il est comme un torrent impétueux

qui brise, qui renverse, qui trouble
& rend tout stérile.

Nous avons fait voir dès le commencement, qu'on n'auroit jamais pû établir un commerce d'une certaine activité & d'une certaine étendue, sans le secours de la marchandise universelle; que tout ce qu'on auroit pû faire, auroit été de trafiquer par échange de denrées contre denrées. Un état par conséquent, où l'espèce est tellement rare, qu'elle manque même pour la circulation intérieure, devra se rapprocher de la façon de vivre des sauvages, en restreignant son commerce aux choses de pure nécessité. A mesure que la marchandise universelle est peu répandue, il arrive, qu'entre homme & homme le commerce se réduit au plus petit degré possible; que la reproduction an-

nuelle diminue à proportion ; la nation s'appauvrit de plus en plus ; & isolée , languissante , elle retournera vers son état primitif , en s'éloignant toujours d'avantage de l'état civilisé.

Par la raison contraire , une nation chés qui l'infatigable industrie & un commerce florissant , augmentent graduellement l'abondance de la marchandise universelle , trouvera dans cette abondance même , des motifs à augmenter son industrie , & des moyens d'étendre son commerce. On verra chez elle s'accéllérer la circulation intérieure ; s'inventer de nouvelles commodités pour la vie , & de nouvelles aifances ; les arts & les manufactures se perfectionner ; inventer de nouvelles méthodes pour opérer plus facilement & mieux dans les unes & dans les autres , & pour exécuter les ouvrages avec plus de

promptitude ; tout respirera la culture des talens , l'aifance & la vie.

On doit dans cette matiere distinguer nécessairement deux cas bien différens. L'augmentation de la masse de l'argent , produira les heureux effets dont on vient de parler , lors qu'une nation l'acquerra pas les mouvemens de son industrie ; mais si une nation acquiert ces trésors tranquillement sans travail , comme par des mines abondantes , ou par l'effet de l'opinion , qui force les autres peuples à lui porter leur argent comme un tribut ; dans ce second cas, ces trésors bien loin d'animer l'industrie de la nation , ne font que l'endormir & plonger les hommes dans une profonde létargie. Lorsque les trésors entrent dans un état par cette voye , ils tombent entre les mains d'un pe-

tit nombre, qui regorgeant de richesses, s'abandonnent aux excès du luxe, dédaignant les productions nationales trop grossières & trop imparfaites à cause de l'excessive pauvreté des ouvriers, dissipent leurs biens en ouvrages, & en productions qu'ils font venir de l'étranger. Cette fatale abondance de richesses, ne fera pour ces peuples malheureux qu'un orage qui éclate & vient fondre sur la tête de la multitude, & dont les coups ne servent qu'à l'écraser & à l'avilir davantage; cette marchandise universelle passera entre les mains des étrangers actifs & industrieux, sans que rien en reste entre les mains des nationaux, à moins qu'une très petite quantité ne serve à payer les salaires de quelques citadins oisifs. Le contraste choquant du faste de quelques particuliers,

avec la misere générale , fera ainsi le seul spectacle qui frappera les regards , par tout où les richesses ne feront pas le fruit de l'industrie active de la nation.

Je conviens , que si on suppose immobiles les quantités de marchandise universelle & de marchandises particulieres ; plus la quantité de l'une s'accroitra , plus aussi il faudra en céder en échange pour acquérir l'autre ; je veux dire , que plus il y aura d'argent , plus il faudra en donner pour acheter chacune des autres marchandises ; plus par la même celles-ci devront renchérir , dans la supposition que les choses vendables & l'argent restassent immobiles & sans circulation.

C'est la négligence à faire attention à ce mouvement nécessaire de circu-

lation, qui a induit en erreur un auteur qui d'ailleurs pense très juste. A mesure qu'un vendeur verra multiplier ses ventes, il se contentera d'un plus petit bénéfice sur chacune, & plus il circulera d'argent dans un état, plus il s'y fera de ventes. De cette vérité il résulte, que le prix des marchandises particulières qui se paye d'un argent acquis par le mouvement de la reproduction annuelle, n'augmentera pas; mais au contraire qu'il baissera jusqu'au dernier degré possible. C'est ici une règle générale; partout où le commerce est florissant, le bénéfice du négociant sur chaque espèce de marchandise prise séparément, est très médiocre; partout au contraire, où l'industrie est dans une espèce d'engourdissement & d'inac-

tion, les profits du négociant sont immenses.

Chez une nation enrichie par l'industrie, les machines & les instruments nécessaires aux arts sont portés à un si haut point de perfection, que l'ouvrier fera dans un seul jour plus d'ouvrage, qu'on n'en feroit dans plusieurs chez une nation moins industrieuse. Ces ressources particulières à un pays qui unit ses richesses à son industrie, manquent absolument dans un pays qui ne doit ses trésors qu'à la terre, qui les lui livre d'elle même, non par la reproduction annuelle, fruit de l'industrie, mais par la recolte qui se fait en nature de la marchandise universelle. Chez la première de ces nations le nombre des vendeurs augmente avec la quantité des richesses; chez la seconde, l'accroissement des richesses n'a augmenté que le

nombre des acheteurs, qui, comme nous l'avons déjà observé, ne s'adressent qu'aux vendeurs étrangers; les imprudens habitans de ce pays malheureux, préférant ainsi les richesses de pure convention aux vraies richesses physiques.

Au reste, on ne doit jamais décider de la richesse d'une nation par la quantité absolue des biens qu'elle possède, mais sur la proportion qui subsiste à cet égard entre elle & les nations qui l'entourent, & avec qui elle commerce. Il paroît donc qu'une quantité quelconque d'or & d'argent provenant des mines, enrichira la moitié moins un état, qu'une égale somme acquise par la voye du commerce, puisque dans ce dernier cas, ce que la nation a acquis, est toujours une quantité di-

minuée sur la richesse d'un autre état, ce qui par son effet, double la différence de la proportion entre les deux états.

§. XIV.

De l'interêt de l'argent.

Lorsque par l'effet de l'industrie un état s'est enrichi, & que l'argent répandu généralement, se trouve en abondance entre les mains des particuliers, la plupart chercheront à le faire valoir, soit en le prêtant pour en retirer l'interêt, soit en le plaçant plus solidement par l'achat de quelque fond de terre qui soit d'un bon rapport. Peu de personnes se soucient d'avoir en caisse un argent qui ne produit rien, & dont la gar-

de est toujours inquiétante par la crainte de se le voir enlever. Par une suite de cet emploi de l'argent, les terres prendront faveur, l'agriculture se bonifiera, les manufactures se perfectionneront en se multipliant; les offres de l'argent seront plus fréquentes, & les demandes qu'on en fait plus rares, à mesure que la circulation en sera plus abondante dans le pays: l'intérêt de l'argent devra donc y baisser, parce que *cet intérêt est toujours en raison directe de la quantité des recherches, & en raison inverse du nombre des offres qu'on fait de l'argent.*

Les *recherches* étant à l'argent, ce que les *acheteurs* font aux marchandises particulières; les *offres* ce que font les *vendeurs*; & l'*intérêt* ce qu'est le *prix*. L'abondance universelle

felle de l'argent entraine donc infailliblement avec elle le rabais des intérêts ; dès lors les possesseurs de l'argent , ne trouvant plus le même avantage dans les prêts , se jetteront , pour le faire valoir , du côté des terres qu'ils acquerront , ou l'employeront aux manufactures. La première conséquence qui suit naturellement du rabais des intérêts , est donc d'augmenter le prix des fonds de terre , & de donner une nouvelle activité aux manufactures , parce que d'un côté le nombre des acheteurs de ces fonds aura augmenté , celui des vendeurs restant toujours le même ; de l'autre l'encouragement donné aux manufactures aura pour effet d'accroître le nombre des vendeurs , & par là même de procurer l'abondance.

Il semble d'abord que l'augmentation du prix des terres , devrait faire

renchérir les denrées que ces mêmes terres produisent : fans doute ; si en même tems que le prix des terres augmente , le nombre des vendeurs de leurs productions diminueoit , ou que celui de ceux qui les achètent se multipliât. Mais ni l'une ni l'autre de ces circonstances ne peut avoir lieu ici ; au contraire , le nombre des acheteurs des terres s'augmentant , ces terres se diviseront entre un plus grand nombre de propriétaires , & par là même on verra se multiplier le nombre des vendeurs des denrées.

Une seconde conséquence qui nait du rabais des intérêts de l'argent , est la bonification des terres d'un pays ; la culture s'étend sur des plaines négligées , on augmente les plantations utiles , les arts , par le moyen desquels on se procure une plus

grande reproduction annuelle du terrain cultivé, reçoivent une nouvelle vie. Tous ces avantages font une suite de la diminution du raport de l'argent prêté, & c'est ainsi que l'abondance même de l'argent mis en circulation, & raportant le moins qu'il est possible aux capitalistes oisifs qui le déposent dans les banques, produit un effet contraire à celui qu'il sembloit d'abord qu'on avoit droit d'en attendre, c'est à dire, qu'au lieu de faire renchérir le prix des choses, elle tend à le diminuer, elle enrichit la société & favorise la reproduction annuelle, qu'elle porte à son plus haut point ; mais pour cela il faut, comme nous l'avons observé plusieurs fois, que l'abondance de l'argent, soit le produit & le résultat de l'industrie générale d'une nation.

La troisieme conséquence qui suit de cette baisse de l'intérêt, c'est la facilité de faire de plus grandes entreprises, soit dans le commerce, soit dans l'agriculture; parce que les possesseurs des terres ou les chefs des manufactures trouveroient sans peine à emprunter, pour faire des tentatives plus hardies, sur le produit desquelles on trouvera facilement à escompter les intérêts annuels qu'il faudra payer au prêteur; nouveau moyen par conséquent d'augmenter la reproduction annuelle, & d'accroître l'excédent qu'on a à vendre. Des marais desséchés & devenus des campagnes riantes; des fleuves contenus & resserrés dans leur lit; des torrens redressés dans leur course impetueuse par des moyens qui ne nuisent point à l'agriculture; des canaux creusés & rendus navigables,

pour faciliter de plus en plus le transport des productions; des navigations hardies sur les mers; des entreprises en un mot de toute espece distinguent avantageusement une nation dans le sein de laquelle l'argent circule en abondance, & chez qui l'intérêt est très bas.

Nous avons vû ci dessus, que pour procurer l'abondance publique & la plus grande reproduction annuelle possible, il faut, des deux moyens proposés, celui *d'augmenter le nombre des vendeurs* & celui *de diminuer le nombre des acheteurs*, choisir le premier & abjurer le second; & que telle étoit la plus sûre methode pour regler utilement & constamment le prix des marchandises particulieres: mais à l'égard de la marchandise universelle ou de l'argent, il faut précisément suivre la met-

thode contraire. Pour établir un ordre dans cette partie, les loix doivent s'exercer & s'appesantir plutôt sur celui qui emprunte, que sur celui qui prête : je ne prétends pas cependant dire par là, qu'il convienne jamais de faire aucune loi directe qui gêne & qui fixe l'intérêt de l'argent ; pour le maintenir à un certain niveau. Cet intérêt comme on l'a déjà dit, est *en raison directe du nombre des recherches ou des emprunteurs ; & en raison inverse du nombre des offres ou des prêteurs*, comme le prix des marchandises particulières est *en raison du nombre des acheteurs, divisé par celui des vendeurs*. Tant l'un que l'autre sont un effet physique, qui ne peut jamais manquer de rapport ni de proportion avec les causes qui le produisent ; par conséquent comme, par les raisons que nous

avons alleguées en leur lieu, les magistrats ne sauroient fixer le prix des marchandises particulieres sans porter un préjudice notable à la société; ils ne pourront pas non plus, pour les mêmes raisons, borner & fixer l'intérêt de l'argent, sans exposer la loix à être éludée, comme le fera toujours toute loi qui aura à lutter contre les intérêts de la plupart des citoyens; intérêts dont l'action, quoique très petite en elle même & dans ses principes, est cependant toujours sûre de produire son effet lorsque ces actions multipliées à l'infini, conspirent & tendent toutes à la même fin. Pour peu qu'on se donne la peine d'examiner & de réfléchir, on découvrira qu'il n'est rien de plus vrai que cette proposition, savoir que dans une nation, quelle que soit sa constitution

& la nature de son gouvernement ; tout se décide réellement à la pluralité des suffrages , avec cette seule différence , que sous un gouvernement démocratique , les suffrages sont publics & l'opération plus prompte & que sous tout autre régime ; l'opération est plus lente , & les suffrages plus cachés ; mais dans le fait , ils n'en sont pas pour cela moins actifs & moins efficaces relativement à la stabilité d'un système.

§. X V.

*Moyens pour faire baisser les intérêts
de l'argent.*

ON demandera maintenant comment , en agissant sur ceux qui empruntent , un gouvernement viendra à bout de faire baisser l'intérêt

de l'argent ? Chez toutes les nations il est des dettes publiques , & il est des banques pour payer les intérêts annuels de leurs capitaux aux créanciers de l'état. L'expérience a démontré combien il est avantageux que ces banques publiques ne payent que de très petits intérêts , non seulement pour diminuer les charges du trésor public , mais encore pour réduire indirectement & pour rabaisser en général , tous les intérêts des emprunts qui peuvent se faire dans le pays.

Il est inutile que j'ajoute ici ce que la justice la plus naturelle suggere à l'esprit d'un chacun , favoir qu'en rabbaissant les intérêts , l'état doit avoir en même tems en caisse une somme suffisante , pour offrir aux créanciers le remboursement de leurs capitaux s'ils ne s'accommo-

dent pas de ce rabais d'intérêt, qui ne doit avoir lieu pour les créanciers, qu'autant qu'ils y consentent librement. Malheur à la nation qui préfère une utilité momentanée aux vrais intérêts de l'état ! malheur à elle si elle laisse soupçonner la foi publique ! l'intérêt de l'état fera pour lors en opposition avec celui de chaque particulier ; la seule dissimulation servira de voile à l'indifférence que tout homme aura pour la société dont il fait partie ; les principes de morale s'anéantiront, les mœurs de la nation seront corrompues & rendront son état mille fois plus triste que ne serait l'état absolument sauvage ! tout ira en dépérissant & tombera en décadence ; & dans le premier cas urgent où la sûreté publique exigeroit les secours réunis des membres de la société, on y recourroit

inutilement : personne ne l'aime assez pour s'exposer en la défendant. Les siècles passés en ont fourni dans l'Europe un grand nombre d'exemples, & c'est aux malheurs de ces tems que nous sommes redevables des lumières qui ont éclairé la politique des états, & de la persuasion où l'on est généralement, que la confiance que l'on accorde à la banque publique, est le trésor le plus riche & le plus inépuisable dont puisse jouir un souverain.

Après avoir ainsi rabaisé l'intérêt de l'argent placé dans les banques publiques, si les créanciers de ces banques forment une partie considérable des capitalistes nationaux, il arrivera, que ceux qui chercheront de l'argent à emprunter, n'offriront plus que l'intérêt que paye la banque & se régleront sur elle ; &

les prêteurs n'ayant plus l'espérance de placer leur argent dans les banques suivant l'ancien taux, se contenteront d'un intérêt moindre. Si d'un autre côté les créanciers des banques publiques, ont mieux aimé retirer leurs capitaux, que d'effuyer un rabais dans les intérêts, il se trouvera conséquemment plus d'argent à placer, les prêteurs feront en plus grand nombre, & il faudra nécessairement encore dans ce cas que les intérêts baissent.

Les gouvernements ont un autre moyen pour faire baisser l'intérêt de l'argent. Pour découvrir ce moyen il suffit de considérer, qu'il est deux raisons pour lesquelles celui qui offre son argent en exige l'intérêt. La première, c'est pour l'indemniser du profit qu'il auroit pu retirer de cet argent, si au lieu de le pré-

ter, il l'avoit fait valoir lui même dans le commerce, ou l'avoit employé à l'agriculture. La seconde, c'est pour compenser le risque qu'il peut courir de perdre son capital dans une nation où l'industrie a la liberté de se tourner du côté de toute sorte d'entreprises lucratives. Nous avons déjà vu par quels moyens les objets du commerce & de l'agriculture peuvent être amenés à un prix plus bas, & réduits quant à leur appréciation à un niveau plus raisonnable. Il suit de là, que plus vous favoriserez & laisserez l'espérance d'améliorer leur sort agir librement dans le cœur des hommes; plus vous ferez intervenir ces moyens qui débarassent de toute entrave le principe vital & actif de l'industrie, qui tend à accroître la reproduction annuelle; plus aussi vous verrez diminuer naturel-

lement cette portion d'intérêt que les négociants nomment, *lucre cessant*, qui décourage d'un travail sans profit, parceque rien ne restant inutile, tout ayant du débit, rien ne se fera sans gain. Il est aussi au pouvoir du législateur de diminuer le risque de perdre, que les Jurisconsultes nomment *dovrage commençant*, risque qui arrête tout court des entreprises, à la suite desquelles le commerçant ne voit que la perte de sa fortune. On atteindra ce but par le moyen de loix excellentes, par l'établissement de formalités judiciaires breves & simples, par le choix éclairé de magistrats incorruptibles; par là chacun pourra facilement & complètement faire valoir son propre droit; l'autorité publique toujours prompte à s'opposer à l'usurpateur & à l'homme qui manque à sa parole,

rendra sûre & digne de confiance la foi des contractés.

Ce que j'avance à ce sujet, est si vrai, que j'ose soutenir qu'on ne trouvera aucun pays, où l'industrie regne & où la bonne foi soit respectée, dans le quel l'intérêt de l'argent soit haut; & au contraire par tout où l'on paye un gros intérêt, la reproduction annuelle est languissante, & la fidélité des contractés suspecte: on peut donc calculer la félicité des états d'après le taux de l'intérêt qu'on y paye pour l'argent prêté.

Le taux de l'intérêt peut se comparer de nation à nation, & de siècle à siècle, pour calculer le degré de félicité d'une nation qui se pique d'être civilisée; mais on ne pourra jamais comparer la valeur d'aucune

marchandise soit univèrselle, soit particulière, de nation à nation, si elles n'ont pas entre elles une communication immédiate ou médiate par le moyen d'une troisième nation; parce que la *valeur* peut baisser autant par le défaut *d'acheteurs*, que par la multiplicité des *vendeurs*; autant par la *rareté* de l'espèce, que par la *rapidité* avec laquelle les ventes se succèdent. Il ne peut y avoir aucune mesure pour deux quantités distantes l'une de l'autre sans relation & isolées; j'en dis autant pour la comparaison qu'on voudroit faire de la *valeur* d'un siècle à l'autre, calcul par lequel on pourra bien trouver combien d'onces de métal on a cédé en échange d'une telle marchandise; mais qui ne conduira jamais à connoître au juste sa *valeur*, si, par

valeur, on entend, comme on le doit, le degré d'estimation que la marchandise avoit dans l'opinion commune ; parce que l'estimation des métaux eux mêmes a varié par la suite des tems, & qu'ils sont devenus moins précieux à mesure que les mines inépuisables ont versé en Europe une plus grande quantité de cette marchandise universelle. Pour faire un calcul exact de la valeur entre deux nations qui ne se communiquent point, soit à raison de la distance des lieux, soit à raison de celle des tems, il faudroit avoir une note très juste du nombre des *acheteurs* & des *vendeurs* de ces deux nations, dans les deux époques qu'on veut comparer.



§. XVI.

Des banques publiques.

Nous venons de voir les bons effets que les banques peuvent produire pour faire baisser l'intérêt de l'argent. C'est aux siècles derniers que nous en devons l'invention, aussi bien que celle des lettres de change. Par le moyen des lettres de change & des billets de banque il s'est introduit dans la société une représentation de la marchandise universelle, dont le transport est extrêmement commode, & qui dans toute la Sphère où le crédit peut s'étendre, doit considérablement augmenter la circulation & accélérer les marchés & les ventes. Tant que les hommes se croiront

aussi riches avec un billet de banque, ou avec une lettre de change, que s'ils possédoient en especes la même somme portée par leurs papiers, le papier aura encore plus de cours que l'argent lui même dans le commerce, parce que la garde & le transport en sont beaucoup plus faciles. De pareilles inventions seront très utiles pour les états où le maintien de la foi publique est confié à un grand nombre d'hommes qui sont intéressés à la soutenir, & qui soutenus à leur tour par l'opinion publique, sont assez forts pour être à l'abri de toute crainte; mais partout où le changement de quelque circonstance peut faire varier le degré de confiance du public pour ces représentations de la marchandise universelle, là aussi les fortunes des parti-

culiers courent risque d'éprouver de grandes révolutions ; & jamais ces fortes d'institutions ne pourront s'étendre dans ces pays au delà de certaines bornes , fans être dangereuses.

Les banques ont l'avantage de faire doubler la masse ou la quantité de la marchandise universelle qu'elles reçoivent , puisque non seulement cette quantité d'argent existe dans l'état , mais qu'il s'y trouve encore une égale valeur en représentation. Il semble donc qu'elles devroient faire hausser le prix des marchandises particulières ; mais la rapidité de la circulation qu'elles introduisent , distribuant le gain sur un plus grand nombre de contrats , peut non seulement empêcher la hausse du prix , mais encore le faire baisser par la multiplication toujours croissante du nom-

bre des vendeurs ; & ainsi multipliant les ventes , les achats , & la consommation intérieure , la reproduction annuelle s'augmente à proportion , & le prix ne hausse pas.

Si les banques publiques payoient des intérêts considérables elles feroient un très grand mal , parce qu'elles engageroient par là les citoyens à placer sur elles leurs capitaux & à abandonner toute industrie. C'est dans ce cas que le défaut de confiance dans la bonne foi , produiroit un bon effet ; ce seroit à cette défiance qu'on seroit redevable de ce que l'agriculture & les arts ne se verroient pas entièrement abandonnés. Les états qui touchent à la corruption trouvent quelquefois un avantage dans les principes mêmes qui les ont corrompus ; il résulte quelquefois de la multiplicité des mauvais principes ce

bon effet , que deux principes destructeurs opposés l'un à l'autre , se détruisent mutuellement. C'est précisément ce qui arriveroit dans le cas où la dissipation du trésor public auroit détruit la confiance ; les directeurs de la banque prendroient le parti d'offrir de très gros intérêts pour attirer l'argent & rétablir le crédit ; cela entraineroit nécessairement la ruine de l'industrie , si l'on venoit à bout d'engager les capitalistes à prêter au public sur ce pied ; mais la mauvaise foi de l'administration , autre vice public , ayant détruit la confiance & se trouvant ici en opposition avec le desir d'avoir de gros intérêts , s'opposeroit à l'effet du premier & l'anéantiroit totalement , ou au moins l'affoibliroit extrêmement.

Les dettes publiques sont plus avantageuses que nuisibles pour des

états vastes , & dont le commerce s'étend jusques chez les nations les plus éloignées ; aussi long tems au moins que le peuple n'a nulle idée de défiance sur la fidélité de l'administration ; mais pour les états plus resserrés & qu'on peut regarder comme des états subalternes , les banques publiques ne font pas d'un grand avantage , & cet avatange très petit en lui même , est plus que contrebalancé par la perte annuelle qui résulte pour le trésor public du poids des intérêts qu'il a à payer ; de sorte que dans le premier cas , il convient de s'attacher à perpétuer les dettes nationales , & dans le second , il est important de les éteindre par les moyens les moins nuisibles.

§. XVII.

De la circulation.

Les réflexions que nous avons faites jusqu'à présent, nous conduisent à tirer cette conséquence : que l'augmentation de la marchandise universelle & de sa représentation, est toujours un bien pour un état, lorsque la circulation augmente dans la même proportion ; parce que les vendeurs se multiplient à proportion que le nombre des acheteurs s'accroît, ce qui conduit toujours à augmenter la reproduction annuelle. Pour se former une idée plus claire & plus précise de cette vérité, il faut observer que chaque vendeur étant obligé de retirer une somme déterminée de ses ventes journalières,

plus.

plus il fera de ventes , & moins il aura de profit sur chacune en particulier , par la raison qu'en général la circulation , même sur les marchandises que le vendeur doit consumer, s'accroissant constamment, devra rapporter moins de profit à celui qui les a vendues ; & ainsi le salaire des ouvriers , le prix des manufactures , les profits du commerce , devront continuellement baisser & le nombre des vendeurs, se multipliera toujours plus , à mesure que la circulation deviendra plus considérable : & voila comment l'augmentation de l'argent qui par soi même devoit faire renchérir toutes les marchandises, en fait baisser au contraire le prix , tout comme celui des papiers qui le représentent , lorsque cette abondance d'argent est le fruit de l'industrie générale ; & cela parceque le mouve-

ment intérieur & le nombre des achats & des ventes continuelles, l'augmente d'autant plus que la marchandise universelle se répand & se subdivise d'avantage, sans que sa valeur se hausse au dessus de son juste niveau. C'est ainsi qu'un fleuve se déchargeant dans un autre, accélère le mouvement des eaux inférieures en les poussant & en leur communiquant la rapidité qu'il a reçue, en sorte qu'on en voit baisser le niveau dans le cas précisément où il sembloit qu'elles devoient se déborder davantage.

Connoissant une fois intimément la nature de la circulation, qui est l'effet de l'augmentation de la masse d'argent, que l'industrie a fait entrer dans un pays; on verra clairement que la cherté des vivres n'y peut pas être une preuve de la richesse de la nation, puisque au contraire cette

cherté peut provenir, ou de ce que la quantité, de l'argent en diminuant dans ce pays là, y ralentit aussi à proportion la circulation, d'où il arrive que le profit du vendeur se faisant sur un plus petit nombre de ventes, chacune d'elles doit en rapporter davantage, & la marchandise qu'il debite doit être à proportion plus chere; ou bien cette cherté viendra de la diminution du nombre des vendeurs; ou enfin elle peut être l'effet de l'affoiblissement de l'industrie, d'où naît le resserrement de la reproduction annuelle. En effet nous voyons de nos jours que non seulement en Italie, mais en France, en Angleterre & généralement dans toute l'Europe on se plaint hautement du prix excessif des vivres: par conséquent si on éprouve dans un royaume cette cherté extraordinaire, on ne

peut pas en conclure qu'il l'emporte sur tous les autres, parce qu'il constitue la richesse réelle, considérée comme le fondement de la prospérité & de la force d'un état. Le prix des denrées peut donc augmenter par une abondance générale d'argent en Europe; sans qu'on puisse dire que telle ou telle partie de l'Europe s'est enrichie, parceque la richesse d'un état n'étant qu'une qualité relative, on ne peut en juger que par la comparaison qu'on fait de celle d'un pays avec celle des autres.

Toutes les marchandises qui se vendent dans un jour, sont égales en valeur à tout l'argent qu'on dépense ce jour là même pour se les procurer; mais les marchandises se consomment, & l'argent avec le quel on les a achetées ne se consume pas. Cette seule réflexion suffit pour faire sen-

tir que tout l'argent qui circule dans un état, equivaut à la vérité à la consommation journaliere, mais non à la consommation, ni à la reproduction annuelle, puisque cette même quantité d'espèces passant successivement & plusieurs fois dans l'année par les mains d'une infinité de personnes, représente tout autant de fois sa propre valeur, qu'elle change de maître à l'occasion des ventes qui se font faites; aussi peut-on dire que la valeur des marchandises commercables excède la valeur de la marchandise universelle, d'autant plus que le passage de l'argent d'une main à l'autre sera plus fréquent & plus rapide: & comme par tout où l'argent est rare, les hommes sont nécessairement en général plus économes, plus prudents, plus attentifs, & renoncent à beaucoup de plaisirs &

de commodités de la vie pour ne pas se trouver sans argent ; il s'ensuit qu'il faut nécessairement que l'argent soit abondant , pour que la circulation en soit rapide ; donc la quantité de l'espece augmentant chez une nation par une suite de son industrie , la reproduction annuelle de toutes les marchandises particulieres doit augmenter aussi en plus grande proportion encore.

Pour se convaincre de cette verité, que la quantité de l'espece circulante dans un état , est de beaucoup inférieure à la valeur totale que l'on a payée pour acheter les marchandises qui s'y consomment annuellement, il suffit d'examiner combien est petit le nombre des citoyens qui au premier jour de l'année, se trouvent avoir en argent effectif tout ce qui doit fournir à leur dépense pendant

les douze mois suivans; on en trouvera certainement très peu, peut être à peine un seul sur mille, & ce millieme là-fera certainement un très mauvais économe. Combien qui à cette même époque n'auront peut-être pas en argent de quoi se nourrir pendant la première semaine, & c'est le cas de tous les laboureurs, de tous les gens à gages, de tous les petits artisans, en un mot de presque tout le menu peuple de la ville & de la campagne. Il n'y a donc que le mouvement & la circulation de l'espece qui puisse la rendre capable de suffire à tous les achats qui se font dans l'année. Il a été dit déjà plus d'une fois, qu'en augmentant dans un pays la quantité de l'argent, pourvu qu'il soit réparti entre les mains du plus grand nombre, on augmente, comme nous l'avons dit, les ventes &

les achats, on multiplie toujours d'avantage la quantité des marchandises particulieres & en même tems on accélere toujours davantage le mouvement de circulation de l'argent. Si on pouvoit connoitre la quantité des reproductions annuelles & la quantité de l'espece mise en circulation, on parviendroit à connoitre aussi jusqu'à quel point la circulation de la marchandise universelle seroit rapide. De même si on connoissoit la rapidité de la circulation de l'argent & la quantité qui en circule, on connoitroit la quantité de la reproduction annuelle; deux de ces termes étant connus, on pourroit toujours connoitre le troisieme.

L'usage de l'argent ou de l'or mis en œuvre, les sommes renfermées dans les coffres, tout ce qui, de ces métaux, est par ces moyens dérobé

à la circulation , occasionnent - ils donc un bien ou un mal à l'état ? je répons à cette question , qu'aux yeux d'un gouvernement prudent , la soustraction de l'argent monoyé fera toujours regardée comme un mal , parceque dans les nécessités urgentes de l'état , on ne peut obliger un citoyen de se prêter aux moyens d'y subvenir , qu'en proportion de ses facultés apparentes , & que par ces amas de capitaux dormans dans les caisses & dérobés à la circulation , on anéantit toute l'utilité qu'on pouvoit en espérer ; car ces trésors circulans parmi le peuple , encourageroient & favoriseroient la reproduction annuelle , la feroient monter au plus haut point , & augmenteroient le fond vrai & réel de la richesse & de la force nationale. Quant aux ou-

vrages d'or & d'argent , on peut en prévenir l'abus eu se fervant non des loix fomptuaires gênantes & toujours dangereufes ; mais de l'exemple bien plus efficace qu'elles , pour empêcher que les grands & les riches ne dépenfent leur argent à ces objets d'un luxe nuisible ; & n'en viendra-t-on pas à bout lorsque les princes & les légiflateurs fe piqueront à cet égard de la plus grande fimplicité, & préféreront dans leur maniere de vivre le luxe de commodité , au luxe d'oftentation.



§. XVIII.

De la monoye.

IL est donc important de faire en sorte, non cependant par des loix directes, mais par des moyens indirects, que l'argent repose le moins qu'il sera possible, qu'il soit au contraire dans un mouvement continu & des plus rapides, pour que les ventes foyent plus fréquentes. Mais sous le nom d'argent ou de marchandise universelle, on comprend, sans doute, que je ne parle que des seuls métaux qu'on peut appeller nobles, c'est-à-dire l'or & l'argent, parce que la monoye de cuivre, ou l'argent rendu volumineux par beaucoup d'alliage, ne fauroient mériter le nom de *marchandise universelle*. Cette menue monoye fera tout

au plus une *marchandise nationale* ; qui ne s'exportera jamais à cause des dépenses que son transport occasionneroit. C'est pourquoi un pays où le commerce ne se feroit qu'en monnoye de cuivre , rentreroit par là dans cet état qui avoit précédé l'introduction de l'argent monoyé ; on y feroit très peu de commerce , il se borneroit aux objets de pure nécessité ; il feroit plutôt un échange de denrées contre denrées , que de marchandises contre de l'argent , à cause de l'embaras qu'on auroit à loger , garder & transporter des sommes un peu considérables ; la reproduction annuelle seroit très resserrée , la circulation languissante , la population très médiocre , & l'industrie inconnue , il naitroit peut-être des armées de conquérants , de ces hommes qui méprisent la vie parce qu'ils n'en con-

noissent pas les plaisirs ; mais jamais ils ne formeront une nation florissante tant qu'ils resteront dans cet état ; il leur seroit avantageux , ou de rentrer absolument dans l'état réel de sauvages qui leur seroit perdre jusques à l'idée des besoins qui ne sont connus que des nations civilisées ; ou bien il faudroit que quelque puissance bienfaitrice leur enlevât avec dextérité les entraves qui s'opposent à leur perfection , pour laisser renaitre dans ces hommes ce germe d'espérances & cet aiguillon du besoin , qui animent l'industrie & qui conduisent à former des sociétés.

Il suit de ce principe que la monnoye d'or , favorisera la circulation beaucoup plus que celle d'argent , & les billets de banque soutenus par l'opinion , seront encore plus pro-

pres que l'or à ce même effet. La monnoye d'or est donc préférable pour un état à celle d'argent ; celle d'argent à celle de cuivre ; & l'on donnera toujours la préférence à celle qui dans un plus petit volume aura une plus grande valeur. Il est plusieurs nations en Europe qui se servent d'une certaine quantité de monnoye de cuivre, pour le menu détail du commerce journalier,

Si la loi concernant la monnoye taxe sa valeur dans une telle proportion, que la pièce de monnoye vaille réellement ce qu'indépendamment de l'empreinte elle vaudroit comme marchandise, on n'aura pas à craindre que l'argent forte de l'état, ni qu'il s'en introduise d'étranger, parce, qu'il n'est aucun négociant, qui veuille supporter les dé-

pensées du transport sans nécessité, comme sans bénéfice. Si toute fois un tel transport se faisoit, par la nécessité de solder un compte, ou de satisfaire à une dette, la loi qui le défendrait ordonneroit un manque de foi qui tourneroit au discredit de la nation. Si ce transport avoit lieu ensuite de l'espoir du gain, ce gain ne pourroit être réel qu'autant que l'argent se feroit accru dans le pays au préjudice d'une nation imprudente, qui auroit commis la faute de mettre aux métaux un prix arbitraire.

Pour éclaircir toujours d'avantage ces principes, il est bon de se rappeler ce que nous avons déjà dit plusieurs fois, qu'il faut dans tout état considérer la *consommation* & la *reproduction annuelle*. Si l'excédent des productions du pays, n'égale pas en

valeur celle des marchandises qu'il tire du dehors, il faudra bien nécessairement qu'il force du pays une quantité d'argent suffisante pour solder les comptes des nations à qui on doit, & vouloir défendre dans ce cas la sortie de l'argent, ce seroit vouloir interdire un effet, pendant qu'on en laisse subsister la cause.

Dans tout état où une once d'argent pur a la même valeur qu'une autre once d'argent pur, quelle que soit l'empreinte & la dénomination des pièces qui la composent & quelque gros que soit leur volume par l'effet des matières de moindre valeur qui en forment l'alliage : partout où on pourra en dire autant de l'or & du cuivre monnoyé que de l'argent : par tout où la proportion entre les divers métaux monnoyés sera

la même qui subsiste entre ces mêmes métaux non monoyés; je soutiens qu'il ne sortira jamais de cet état une once d'or ou d'argent, que pour faire rentrer une égale valeur, ou en marchandise universelle, ou en marchandise particulière; il pourroit même y rentrer une plus grande valeur encore, en faisant passer chez l'étranger la monoye qu'il auroit bien voulu taxer arbitrairement au delà de sa juste valeur, & retirant de lui celle qu'il auroit arbitrairement taxée au dessous. Il n'est pas plus prudent, ni plus faisable qu'un législateur fixe selon son bon plaisir le prix de la marchandise universelle, que celui des marchandises particulières; la détermination de leur prix dépendant absolument, comme nous l'avons déjà vû, du nombre des

vendeurs comparé à celui des acheteurs. Par tout où les édits concernant les monnoyes ne feront qu'une simple déclaration *du prix commun* des métaux , il n'est pas possible qu'il arrive le moindre défordre dans les monoyes , ni que le commerce en soit jamais préjudiciable. Il convient cependant de ne pas perdre de vue la définition , que nous avons donnée de ce qu'on nomme le *prix commun*. L'instabilité du prix de la marchandise universelle met un obstacle naturel à ce qu'on puisse donner un tarif de la valeur des monoyes qui puisse être bon pendant long tems , parce qu'une telle loi devient par le changement des circonstances , une fausse déclaration quoiqu'elle ait été juste & vraie dans son origine.

Il est fort indifférent pour l'avant-

tage & la richesse d'un état, que la monoye porte une telle empreinte plutôt qu'une autre; aussi les petits états payent fort chèrement la vanité d'avoir leurs armes sur leur monoye, parce que les dépenses & le déchet de la fabrication, ou bien tombent sur le trésor public, ou occasionnent un rabais d'autant sur la valeur intrinseque de la monoye, ce qui fait une non valeur que les étrangers ne reçoivent jamais pour une valeur réelle; en conséquence cette monoye n'a aucun cours dans le commerce, & les étrangers la refusent, à moins qu'on ne la donne au rabais. C'est pourquoi je pense que dans les petits états, on n'a d'autre opération à faire sur les monoyes, qu'un calcul exact dans le tarif, admettant dans le commerce toute for-

te de monoye , pourvû qu'on l'évalue comme un *simple métal* : mais dans les grands états , on ne fauroit se dispenser d'avoir un hôtel de monoye en activité , pour entretenir dans la circulation la plus grande quantité possible d'espèces , & favoriser par là , & multiplier autant qu'il est possible , les achats & les ventes ; ce qui , je me plais à le répéter , occasionne l'augmentation des vendeurs & par elle l'abondance dans l'intérieur de l'état , & par cette abondance la facilité de l'exportation qui seule peut porter la reproduction annuelle à son dernier période : car c'est elle qui constitue la base unique , vraie & solide de la force & de la richesse d'un état.

§. XIX.

De la balance du commerce.

ON a beaucoup écrit sur l'exportation annuelle comparée à l'importation annuelle. On appelle communément *balance du commerce*, l'excédent de l'exportation sur l'importation, & de l'importation sur l'exportation; maniere de s'exprimer, qui, comme un auteur l'a très-judicieusement observé, n'est réellement ni précise ni exacte. Chez quelque nation que ce puisse être, l'importation & l'exportation doivent toujours s'égaliser, & après un certain période, la valeur de toutes les marchandises exportées, doit nécessairement être égale à celle des marchandises importées. Il est bien vrai qu'on

doit faire entrer dans ce calcul, la marchandise universelle elle même, & comme nous avons vû que l'augmentation de l'espèce circulante multiplie les ventes; & conséquemment la reproduction annuelle: la diminution de l'espèce doit à son tour porter préjudice à cette même reproduction. En conséquence de ce principe, toute nation qui égalise l'importation des marchandises particulières, par l'exportation de la marchandise universelle, tend à sa ruine; celle au contraire qui égalise l'exportation des marchandises particulières par l'importation de la marchandise universelle, s'enrichit. En examinant ce que l'on désigne sous le nom fort impropre de *balance de commerce*, on cherche à découvrir un fait, savoir, si un état améliore ou détériore sa situation actuelle. On

a regardé comme un moyen fort ingénieusement trouvé, pour résoudre ce problème politique, celui de confronter l'importation avec l'exportation des marchandises particulières, de réduire ensuite les unes & les autres à leur valeur la plus vraisemblable, & de prendre enfin la différence de cette comparaison comme le terme qui exprime la quantité dont l'argent s'est augmenté ou diminué dans l'état.

Par la comparaison que l'on fait des marchandises particulières sorties du païs avec celles qui y sont entrées, un état peut très bien connoître, si la valeur des marchandises qu'il a vendues est supérieure, ou égale, ou inférieure à la valeur des marchandises qu'il a achetées. Cette connoissance indique si l'état s'achemine, ou vers sa prospérité, ou vers sa dé-

cadence. Si dans cet état la consommation annuelle a surpassé la production, il est réellement dans le cas d'avoir souffert une diminution de sa propre richesse, & on peut dire de lui, ce qu'on dit d'une famille, qui outre ses revenus annuels dépense encore une partie de son capital.

Si dans les bureaux des douanes on tenoit un registre exact de toutes les marchandises qui s'exportent & s'importent, on pourroit, en faisant le dépouillement de ces registres, connoître qu'elle est la valeur de l'importation annuelle relativement à l'exportation. Mais dans plusieurs pays ces enrégistremens exacts n'ont pas lieu; parce qu'on n'enregistre pas plusieurs des objets de commerce lorsqu'ils sont exemts d'impôts, comme

me les fruits immédiats de la terre , & les marchandises de certaines manufactures ; & quand on tiendrait un registre exact généralement de toutes les marchandises particulières quelconques, on ne fauroit tenir registre de la marchandise universelle ou de l'argent ; il peut entrer ou sortir d'un état , soit que les nationaux le placent dans les banques étrangères , soit que les étrangers le placent dans les banques du pays , soit que les étrangers achètent des fonds dans l'état , soit que les nationaux en achètent dans l'étranger ; & quoique l'argent ne soit pas regardé comme une partie de la reproduction & de la consommation annuelles , il influe cependant sur la lenteur ou la rapidité de la circulation intérieure , suivant les principes que nous

avons établis ; il faudroit donc avoir une connoissance exacte de son exportation & de son importation , pour calculer au juste l'augmentation ou la diminution de la reproduction annuelle de l'état. Le dépouillement des registres des douanes ne suffit donc pas , pour parvenir à une connoissance certaine du vrai sur cette importante question.

Quoique ce dépouillement ne soit pas d'un aussi grand secours qu'on pourroit le désirer , il seroit cependant toujours très utile de le faire , mais il faut une grande clarté dans les idées pour imaginer une méthode de procéder , qui fournisse le moyen de justifier tout ce qu'on avance dans un calcul formé de tant de parties différentes , & d'un nombre

si prodigieux d'éléments ; de diviser en classes toutes les marchandises , & d'assigner à chacune son plus juste prix. J'ai dit qu'il falloit une grande clarté dans les idées pour embrasser tant d'objets dans un seul calcul arithmétique & en justifier toutes les parties , parce qu'en effet tout calcul qui manqueroit des preuves de sa justesse , & dans le quel chaque somme portée , ne seroit pas le vrai point d'où partent les anneaux de la chaîne qui conduit aux premiers éléments , un calcul qui n'auroit pour preuve de sa justesse que la simple assertion du calculateur , sans démonstration , ne pourroit jamais être , comme chacun le voit , un principe sur lequel on pût avec prudence établir avec une pleine certitude aucun raisonnement important. Ce dé-

pouillement seroit certainement encore plus intéressant, si par son moyen on pouvoit non seulement connoître la valeur & la totalité des marchandises particulieres livrées & reçues, mais en outre les états d'où l'on les a tirées, & ceux aux quels on les a livrées. Mais une telle opération arithmétique revêtue de toutes les preuves nécessaires, exigeroit trop de tems & de dépenses; d'ailleurs l'avantage qu'on peut retirer de cette classification, n'est pas si grand ni si certain qu'il paroît l'être. On ne reçoit pas toutes les marchandises immédiatement du pays qui les produit, ou qui les fournit; & dans les registres des douanes, on ne fait mention que des villes d'où elles sont expédiées; d'où il résulte dans les registres une erreur sur leur véritable origine. Toutes les marchan-

dites qui s'exportent, & qui font des productions réelles du pays, ne font pas toujours immédiatement adressées au terme où elles doivent aboutir & se consumer; autre source d'erreur sur leur destination; parcequ'elles seront portées sur les registres au devoir d'un pays, par lequel elles ne font que passer. Il nait une troisieme source d'erreur, de l'ignorance des voituriers & des conducteurs, desquels on ne peut se promettre que très peu d'exactitude: on s'en rapporte cependant à ce qu'ils indiquent & on n'inscrit sur les registres que d'après leur déclaration. Ces trois sources d'erreurs aussi étendues qu'inévitables, ne peuvent qu'influer essentiellement sur l'exactitude d'une opération de cette nature; & puisqu'on ne pourra jamais avoir qu'un tableau fort imparfait des ré-

lations & des rapports d'une nation avec toutes celles qui commercent avec elle, qu'elle utilité tireroit - on de ce travail? aucune précisément; car dans le tems que l'on croit être créancier d'une nation, il suffit des traites d'un banquier pour qu'on se trouve débiteur; & ainsi réciproquement de débiteur qu'il étoit, un pays devient créancier. Que si on se contente d'avoir sur ce sujet un tableau qui plaise par sa symétrie, & qui offre une apparence de distribution méthodique; mais dans lequel on ait omis l'essentiel qui consiste dans les vrais rapports arithmétiques, qui déduits des élémens réels, fournissent la preuve de la justesse du calcul, on n'aura fait qu'un mauvais ouvrage, dans lequel l'apparence tiendra la place de la réalité.

Un état est une grande famille

à la quelle il importe de favoir exactement si elle s'enrichit ou s'appauvrit, quels sont les objets sur lesquels elle perd, & ceux sur lesquels elle gagne; mais pour cela il lui est assez indifférent de favoir comment se nomment les créanciers & les débiteurs, & on fait toujours à peu près, d'où viennent originairement les marchandises dont on fait usage. Je crois donc, qu'on doit se contenter, en faisant le dépouillement des registres des douanes, de distinguer chaque marchandise & d'en noter le prix, avec la seule division comme dans le commerce, de *devoir* & *avoir*; mais je le répète, que ce calcul ne soit point arbitraire, mais démontrable dans toutes ses parties. Un tableau fait sur ces principes, est pour un habile politique, un miroir où l'état de l'industrie nationale

vient se peindre - le plus vraisemblablement, & lui découvre au premier coup d'oeil, quelle est la branche de commerce qui demande & qui mérite d'être le plus promptement secourue : quelle est celle qui s'agrandit & qui prend vigueur : à quelle classe d'hommes il doit préférentement prêter la main, soit aux agriculteurs, soit aux ouvriers, afin que toutes les parties de la reproduction nationale se soutiennent dans la plus grande vigueur possible ; sans un tableau de cette nature il est impossible de savoir à quelle classe d'hommes il faut surtout faire attention, quelle branche de revenus déperit, & quel genre utile d'industrie peut souffrir le déchet le plus considérable, sans que les conducteurs de la nation s'en aperçoivent.

Sans un pareil tableau renouvelé

tous les ans, on ne pourroit pas non plus connoître, du moins avec certitude, quelle influence peut avoir sur le trésor public la diminution des droits sur quelque marchandise particulière, & par conséquent ce ne seroit jamais qu'au hazard qu'on ordonneroit quelque chose au sujet de ces impots; on ne sauroit jamais si on favorise ou si on empêche les progrès de la reproduction annuelle, dont l'intérêt demande que, selon les circonstances qui varient, on apporte aussi des variations particulières dans les reglements sur les droits qu'on fait payer aux marchandises.

Quoique ces dépouillements des livres des douanes soyent des opérations qu'il convient de faire; on ne doit cependant pas conclure, que cette opération mettra en état de déterminer avec exactitude la dimi-

nution ou l'accroissement de la reproduction de chaque année, parceque quoique la somme des marchandises particulieres exportées, fut d'une valeur inférieure à celle des marchandises importées, il pourroit très bien s'être introduit dans l'état, une plus grande quantité de marchandise universelle qu'il n'en est sorti, ce qui seroit avantageux aux progrès de l'industrie nationale, & serviroit d'aiguillon pour l'exciter & pour accélérer la circulation, & augmenter la reproduction annuelle.



§. XX.

Du Change,

LE cours du change est encore un autre moyen au quel quelques uns ont recours pour connoitre l'état de la reproduction annuelle. Pour répandre quelque jour sur une matière qu'on a eu le secret d'obscurcir soit par le langage particulier de cet art, soit par les menus détails dans lesquels certains écrivains sont entrés à ce sujet, il suffit d'observer que les dettes des négociants nationaux envers les négociants étrangers, se balancent aisément, lorsque les dettes d'autres négociants étrangers envers les nationaux sont à peu près d'une égale valeur; parcequ'a-

lors le négociant national cede son débiteur étranger à son créancier étranger, sans aucun transport d'argent entre la nation & les étrangers ; mais si après avoir supputé les dettes & les créances des négociants du pays à l'égard des étrangers , la nation se trouve débitrice envers l'étranger, on sera forcé pour lors d'égaliser l'exportation avec l'importation par le moyen de la marchandise universelle, & la nation sera obligée de faire passer de l'argent au dehors, ce qui ne peut se faire sans risque & sans fraix. Or, dans ce cas, si un national veut faire payer une somme dans l'étranger, il faudra qu'il supporte lui même les fraix du transport, & s'il donne commission à quelque négociant, de faire ce payement, il sera obligé de payer à ce négociant les fraix qu'il

fera pour cela. Quiconque voudra donc alors se procurer une lettre de change pour l'étranger, devra payer quelque chose au delà de la somme qui seroit déboursée sur les lieux où il doit la faire compter ; C'est alors que *le change perd*. Faisons maintenant la supposition contraire. Supposons qu'après avoir soldé tous ses comptes, la nation se trouve encore en avancé avec les étrangers, enforte que ceux ci lui doivent ; pour lors les dépenses du transport de l'argent devant être à la charge des étrangers puisqu'ils sont débiteurs, il arrivera que pour éviter une partie des fraix & des risques, l'étranger payera sur les lieux où il doit, quelque chose de plus que son débit ne monte ; ainsi pour avoir une lettre de change à faire payer par les étrangers, on donnera quelque

chose de moins que la somme que l'étranger est tenu de rembourser ; & c'est alors qu'on dit que *le change gagne*.

Si dans un état , le change étoit constamment ou en profit ou en perte, ou , pour me servir des expressions usitées , si le change étoit constamment & universellement *au dessous* ou *au dessus du pair* ; on pourroit alors en tirer une conséquence bien fondée sur l'état favorable ou défavorable de la reproduction annuelle ; mais ce cas est purement idéal , & dans le fait les changes gagnent avec une nation , tandis qu'ils perdent avec une autre , & ils varient chaque jour ; d'où il suit qu'on ne pourroit tirer de là , que des conséquences très incertaines. On peut observer encore , que quand les négocians cherchent à faire passer de l'argent

dans un pays étranger, soit pour faire leurs achats dans les tems convenables, soit pour toute autre spéculation, le change de la nation avec cette place gagnera; il ne s'enfuit pas pour cela cependant, que la reproduction annuelle soit augmentée, il pourroit très bien se faire au contraire, qu'elle eut diminué. La preuve tirée à cet égard du cours des changes, est donc toujours fort équivoque.

§. XXI.

De la Population.

LE moyen le plus sûr pour connoître les progrès de la reproduction annuelle d'un état, c'est de suivre les progrès de sa population. L'espece

humaine, comme toutes les autres, tend par les propres loix de sa nature à se perpétuer & à se multiplier. Quelquefois les causes physiques destructrices, telles que les inondations, les tremblemens de terre, les éruptions des volcans, les exhalaisons empestées &c. diminuent la population, les maladies contagieuses qui se communiquent de nation à nation, les guerres, l'activité même de l'industrie qui donne lieu aux naufrages, aux maladies qui naissent des longues navigations & de l'air mal sain que l'on respire dans le sein de la terre & dans les mines, sont d'autres causes qui détruisent une grande partie des vivans. Mais dans le cours ordinaire des choses l'espece humaine tend à se multiplier d'une manière prodigieuse, c'est ce qui a été mis dans le plus grand jour par

ceux qui se sont attachés à approfondir cette matiere. Dans tout état où la population n'augmente pas, ou n'augmente qu'avec lenteur, & n'est point proportionnée à la fécondité naturelle de l'espece, on est en droit d'affirmer qu'il y a un défaut d'autant plus grand, que l'on remarque une plus grande différence entre ce qu'est la population actuelle, & ce qu'elle devroit être; à moins que cette dépopulation n'ait, comme nous avons dit que cela pourroit être, une cause extraordinaire & connue. L'habitude tient l'homme si fortement attaché au sol qui l'a vu naître, qu'il faut qu'il éprouve des maux bien grands, pour se déterminer à l'abandonner; & l'état du mariage est si attrayant, qu'à moins d'une impossibilité absolue de fournir aux besoins qu'il fait naître

tout citoyen s'y trouve entraîné naturellement.

Il n'est personne qui ne comprenne aisément, qu'on doit juger de la force d'un état, par le nombre des habitans qu'il entretient dans le bien être ; & que plus un pays est peuplé, plus est considérable la consommation intérieure ; plus est grande cette consommation, plus doit être active la reproduction ; ce sera donc d'après l'accroissement ou la diminution du nombre des habitans, qu'on pourra juger de l'accroissement ou de la diminution de la reproduction annuelle ; cette multiplication des habitans étant une preuve de l'aisance & de la sûreté dont les hommes jouissent dans un pays ; & tout cela dans une nation civilisée étant inséparable de l'activité de l'industrie & de la rapidité de la circulation des

marchandises soit particulieres soit universelles , je dis en conséquence que c'est d'après l'accroissement de la population qu'on peut juger de l'accroissement de la reproduction, qui plus que l'exportation annuelle, est la mesure de la force & de la prospérité d'un état.

La mesure de la force & de la prospérité d'un état , n'est point comme il le paroît d'abord , l'augmentation du travail qui se fait ; puisque la reproduction n'est pas toujours proportionnée au travail ; car dans une nation où les instruments de l'agriculture & des arts seroient grossiers & imparfaits, le travail seroit plus grand sans doute , mais la puissance & la richesse n'en seroient pas pour cela plus considérables. Le probleme de l'économie politique est celui, *ci procurer avec le moins de tra-*

vail possible la plus grande reproduction.
Je dis aussi que l'exportation annuelle est une mesure fort équivoque de la force & de la félicité d'un état, parcequ'il seroit possible que l'on fit l'acquisition d'un nombre considérable de nouveaux habitans qui d'abord par la consommation qu'ils feroient, diminueroient nécessairement l'exportation annuelle, au moins dans le commencement; ainsi il seroit possible que le nombre des habitans venant à s'augmenter, diminuât pour quelques années l'exportation. Il est vrai que cette acquisition de nouveaux consommateurs, ne seroit pas une richesse solide pour le pays, s'ils ne se hâtoient pas à leur tour de contribuer à la reproduction, & de coopérer à accroître l'exportation. Il pourroit arriver aussi par un cas contraire:

qu'ensuite de quelque accident, la population venant à diminuer, l'exportation annuelle fut pour quelque tems au moins plus considérable. La seule exportation n'est donc pas une règle sûre pour juger de l'état de la reproduction.

§. XXII.

De la distribution locale des hommes.

ON demande au sujet de la population, s'il vaut mieux que le même nombre d'hommes soit répandu sur une vaste étendue de pays, où ils foyent clair-semés, que d'être resserré dans un espace plus petit de terrain, où ils foyent rapprochés les uns des autres? Je répons, que si ce même nombre d'hommes est répandu sur

une trop grande surface de terre, le commerce intérieur de l'état sera aussi borné que possible, parceque plus la distance d'un village ou d'une ville à l'autre sera grande, & plus la communication entre les habitans sera difficile, les ventes par conséquent seront moins fréquentes, la circulation en souffrira, le commerce n'aura lieu que dans ces cas passagers, où la différence du prix d'un lieu à un autre sera fort considérable, & les hommes se trouvant ainsi éloignés les uns des autres, & pour ainsi dire isolés, l'industrie n'aura que très peu d'activité, & la reproduction annuelle se bornera à peu de chose près, à ce qui sera nécessaire pour satisfaire aux besoins de première nécessité : Si au contraire, la population se trouve réduite & resserrée dans un trop petit espace

la circulation fera des plus rapides, & la reproduction annuelle la plus grande possible. Mais la terre ne suffisant pas pour reproduire la quantité de denrées nécessaires à la consommation, le peuple sera forcé de tourner son industrie sur les manufactures, dont la valeur purement arbitraire & sujette à changer avec les circonstances, parcequ'elle dépend de l'opinion, sera toujours plus incertaine & plus précaire que celle des productions du sol & de ces denrées qui servent à l'entretien de la vie. Cette population condensee, si je puis m'exprimer ainsi, aura donc la plus grande reproduction annuelle possible; mais ce sera une reproduction de richesses moins sûres pour fournir à ses besoins physiques & naturels. Une population placée dans ces circonstances, où

les besoins extrêmes forcent l'industrie à la plus grande activité, pourra former & effectuer les entreprises les plus hardies; mais si cette industrie & la rapidité de la circulation se ralentissent un instant, si elle cesse d'être soutenue & gouvernée par la sagesse des loix & des mœurs, tout changera bientôt de face, & il ne restera dans le pays que le nombre d'habitans que le sol peut entretenir.

Un état pour prospérer, doit tenir le milieu entre ces deux extrêmes, c'est à dire, ne pas occuper un si grand espace de terrain que ses habitans ne puissent facilement se communiquer, ni être tellement referrés, qu'ils soyent obligés d'aller chercher leur subsistance hors de leur patrie.

Les villes font dans une province

ce que les places de marché font dans une ville, c'est à dire, le point de réunion des vendeurs & des acheteurs. La capitale est aux villes, ce que les villes font à la province.

On peut demander si le bien d'une nation exige, que la population soit plus grande dans les villes & particulièrement dans la capitale, que dans les campagnes; ou s'il est plus avantageux de favoriser la population de la campagne préféablement à celle des villes.

La mortalité est plus grande dans les villes qu'à la campagne, non pas précisément parce que celles ci sont plus peuplées, mais parce que évidemment la vie y est plus courte: On doit ajouter à cela une réflexion bien naturelle, c'est que le payfan contribue certainement beaucoup plus à la re-

I

production annuelle que la plupart des habitans des villes. Il paroît donc qu'on devroit s'attacher plutôt à multiplier le nombre de cultivateurs, & que la population de la campagne est très préférable à celle des villes.

Mais on doit réfléchir sur le principe que nous venons de poser il n'y a qu'un instant, que plus les hommes sont resserrés & plus l'industrie augmente par le moyen d'une circulation plus rapide. Les villes, & particulièrement les plus grandes & les plus peuplées sont un centre de réunion d'où partent les impulsions qui excitent & mettent en mouvement l'industrie dans les campagnes, où on la verroit languir sans ce secours, parce que les besoins de ceux qui les habitent sont en petit nombre, & par là même

la circulation très petite. Une grande multitude d'hommes réunis doit nécessairement répandre sur toutes les terres qui l'entourent une très grande activité, afin de pouvoir en retirer ce qui est nécessaire à sa propre consommation. Le seul objet des commodités de la vie dans les villes bien peuplées, entretient un grand nombre d'ouvriers. C'est là seulement qu'on voit les arts & les manufactures même les plus difficiles atteindre la perfection. Qu'on distribue la même population dans la campagne & qu'on ne laisse subsister aucune ville un peu considérable par le nombre de ses habitans, très sûrement l'industrie & la circulation n'auront pas à beaucoup près le même degré de vigueur, & on verra sensiblement diminuer la reproduction

annuelle. Tout le monde fait par expérience, que les dépenses qu'on fait à la campagne font beaucoup moindres que celles qu'on fait dans les villes, & que les achats qu'on est obligé de faire quand on habite les grandes villes, font beaucoup plus considérables que ceux qu'on fait dans les petites. Il est donc constant que l'industrie & la circulation n'auront pas toute l'activité nécessaire dans un état, si la population est trop éparse, & qu'en resserrant cette même population elle leur imprimera un mouvement plus rapide; & comme le degré de leur action décide de la reproduction annuelle, celle ci sera d'autant plus grande, qu'il y aura plus de villes dans un état, & qu'elles seront plus peuplées.

Il Dans quelque état que ce puisse être, il doit y avoir une certaine

proportion entre la population de la campagne & celle des villes.

Dans un état militaire, qui est dans le cas ou de craindre des invasions, ou de méditer des conquêtes, on doit favoriser la population de la campagne & mettre quelque obstacle à l'envie de venir habiter dans les villes, afin de multiplier le nombre des cultivateurs, classes d'hommes plus propre que toute autre à fournir de bons soldats ; il est d'ailleurs plus difficile à l'ennemi de s'emparer d'un pays dont le peuple est épars sur une plus grande étendue de terrain. Dans un état au contraire qui n'aspire point à faire des conquêtes, qui n'a pas à craindre d'invasion de la part de ses voisins, la multitude & la population des villes qui est un bien, parce c'est la consommation des villes qui détermine la reproduction, en faisant naître l'é-

mulation parmi les cultivateurs, ce qui les porte à faire rendre à la terre à proportion de ce qui se consume, pourvû que la nature même du sol n'y mette pas obstacle. Un brin d'herbe commun cueilli dans un pré, n'est qu'une chétive pièce, matière inutile & sans efficace, tant que ce brin reste seul, ou au moins tant qu'on n'en fait qu'un petit amas; mais lorsqu'on forme des amas considérables, qu'on en fait de grands tas, on voit cette herbe fermenter, s'échauffer ensuite, s'emflamer enfin & éclairer tout l'horison. Une grappe de raisin foulée séparément ou avec un petit nombre d'autres, ne donne qu'une liqueur dégoutante; mais si on les assemble en grande quantité & qu'on dépose la liqueur qu'on en tire, dans un grand vase, le choc mutuel de ce nombre pres-

qu'infini de parties volatiles qu'elle renferme, en agite toute la masse, y porte de tout côté l'effervescence & la chaleur, & on en tire enfin une liqueur qui exhale dans l'air des esprits pénétrants & actifs, & qui porte la joye, la vigueur & la vie dans le cœur de ceux qui en boivent. Telle est le tableau du genre humain : l'homme livré à lui même & complètement isolé, est timide, ignorant & sauvage ; réuni dans une société peu nombreuse & dispersée, il fait & il fait peu de chose, ou peut-être rien du tout ; mais s'il tient à une société extrêmement multipliée & referrée dans un petit espace, il s'anime, il devient actif, il se perfectionne & répand sur tout ce qui l'environne l'activité, la reproduction & la vie.

§. XXIII.

Erreurs qu'on peut commettre en calculant la population.

Revenons à notre sujet principal. L'accroissement de la population est donc la marque la plus sûre de l'accroissement de la reproduction annuelle; mais pour bien vérifier ce fait, il est certaines considérations à faire. Quelquefois la population peut paroître avoir augmenté ou diminué dans un état, uniquement par le plus ou moins d'attention & d'exactitude qu'on a mis dans les recherches qu'on a faites à ce sujet. Les registres des ecclésiastiques sont ordinairement les plus fidèles; mais si on les compare avec d'autres registres moins exacts,

la différence des deux termes de la comparaison ne fera point une preuve de l'état actuel de la population réelle. On ne doit pas négliger dans la pratique ces considérations quoique minutieuses en apparence, parce que pour tirer une conséquence juste & solide dans le cas présent, il faut que la fidélité & l'exactitude des différentes années qu'on compare, foyent autant égales qu'il est possible.

Il seroit de même facile de prouver, ou que la population a augmenté, ou qu'elle a diminué chez quelque nation que ce puisse être, en choisissant indistinctement une année parmi les précédentes, pour la comparer avec la présente. Il peut arriver aisément qu'après une peste, après les ravages d'une guerre, un état soit plus depeuplé qu'il ne l'est

aujourd'hui , quoique la population aille actuellement en décroissant. Dans un calcul de cette nature , la comparaison & la différence de deux extrêmes ne fuffifent pas ; il faut nécessairement comparer plusieurs années qui se suivent immédiatement. Dans une suite de six ou huit années consécutives , on découvre quel est le mouvement que prend la population. On n'a plus ensuite qu'à former une moyenne proportionnelle de ce nombre d'années , & on connoitra au juste si l'état actuel de cette même population est au dessus ou au dessous de quelque état précédent également connu , & c'est du résultat de ce calcul de la population, que l'on peut tirer la conséquence la plus juste & la mieux prouvée, pour déterminer si la reproduction annuelle augmente ou diminue.

§. XXIV.

Division du peuple en classes.

JE considère les hommes qui composent une nation comme naturellement divisés en trois classes ; celle des *reproducteurs* , celle des *moyenneurs* & celle des *consommateurs*. Je passe sous silence la classe particulière des *directeurs* , sous laquelle je comprends tous ceux qui représentent la majesté souveraine , les tribunaux , les juges , les militaires , les ministres de la religion &c. Classe d'hommes destinée à diriger les autres ou à les protéger : je n'en parlerai pas , parce que leurs emplois ne tombent pas immédiatement dans la sphère des objets que l'économie politique examine.

La classe des *reproducteurs* renferme ces hommes qui associent leur travail à celui de la végétation de la terre , ou modifiant les productions de la nature par l'exercice des arts & des métiers , créent en quelque sorte une nouvelle valeur , dont la somme totale forme ce qu'on appelle la reproduction annuelle. J'appelle *moyenneurs* , ces hommes qui placés entre le *producteur* & le *consommateur* , procurent au premier un débouché facile de la marchandise particulière reproduite par son industrie , en lui offrant en échange une égale valeur en marchandise universelle ; ils présentent au second la marchandise particulière qu'il désire , & le mettent en état de choisir avec facilité & sur le champ entre plusieurs qualités de la même espèce ou du même genre de marchandise , par les amas qu'ils

en ont fait ; tels sont tous les marchands, tant en gros qu'en détail, tous ceux qui achètent pour revendre, tous ceux qui sont employés dans les transports & dans les voitures, tous les commissionnaires, chargeurs &c tous gens qui rapprochent le *consommateur* du *reproducteur*, & qui conséquemment concourent par leur travail à la circulation. La troisième classe, c'est à dire celle des *consommateurs* comprend, comme il est facile de le voir, tous ceux qui n'ayant aucune industrie, ne mettent rien de leur dans la masse commune de la société.

Ce sont ces trois classes qui forment le fond de la société. Les qualités ou relations qui déterminent dans quelle de ces trois classes on doit ranger chaque individu, ne sont point incompatibles dans la même

personne , au contraire un reproducteur doit être par nécessité consommateur , au moins de toute la portion nécessaire à sa subsistance ; j'en dis de même du moyennneur. Le *consommateur* semble au premier coup d'œil n'être qu'un poids inutile pour l'état ; parce que si un état se trouvoit déchargé de cette classe d'hommes oisifs & sans industrie , qui ne vivent qu'aux dépens du travail & de l'industrie des autres , il paroît qu'il n'en resulteroit pas autre chose, qu'une diminution de la consommation intérieure , & une augmentation de l'exportation annuelle proportionnée à la consommation de ces gens non reproducteurs , ce qui procureroit à l'état une circulation plus abondante.

Mais en bonne politique il faut se défier des conséquences qu'un prin-

cipe peut suggérer au premier abord. Les *consommateurs* sont pour la plupart propriétaires des fonds ; leur dégoût pour ce qui les environne , leur vie en quelque sorte purement passive , les met dans un besoin continuel d'être réveillés par des plaisirs variés ; ils sont par conséquent dans un besoin continuel d'avoir de l'argent , ils doivent donc concourir indirectement à la plus grande reproduction annuelle ; ils doivent raffiner continuellement sur l'art d'accroître leurs revenus , & imaginer des nouvelles méthodes pour augmenter le produit de leurs fonds ; ils doivent donc servir constamment au cultivateur d'aiguillon , sans lequel l'agriculture ne feroit que languir ; si dans certains cas particuliers , la dépense excessive , la profusion à laquelle se livrent les propriétaires des terres , portent pré-

judice à un état , ces défauts n'en font pas moins communément une cause qui donne de l'accroissement à la masse des richesses circulantes.

Ce seroit sans doute une idée de perfection , que la non existence des simples consommateurs dans une société ; mais elle ne sauroit trouver place que dans la république de Platon. En effet la possession des richesses légitimement acquises , doit être assurée à leur propriétaire ; cela étant, il y aura donc dans quelques sociétés des gens riches, à qui on n'aura pas le droit d'empêcher de vivre sans rien faire. D'ailleurs cette classe de gens que leur fortune dispense de s'occuper de la recherche pénible du nécessaire & des commodités de la vie qu'ils possèdent déjà , ne fera-t-elle pas le séminaire utile d'où la socié-

té tirera les sujets les plus propres, & qui auront reçu l'éducation la plus convenable pour devenir magistrats, gens de lettres, militaires : c'est parmi eux que vous trouverez une jeunesse à laquelle n'auront manqué aucun des secours pour être bien instruits, & des sujets à qui la société ne fera pas obligée de donner des pensions onéreuses au trésor public pour les services qu'ils rendront à la patrie ; pensions qu'il faudroit donner à ceux qui n'auroient pour vivre d'autres ressources que le salaire de leurs emplois.

Les *consommateurs* qui sont à charge à l'état, sont ceux qui ne possédant rien, ne vivent qu'en cherchant aux dépens des autres à se procurer leur subsistance par des plaintes, des étalages de misère,

des sollicitations] & des demandes importunes, ou par d'autres artifices plus odieux encore. Ce sont ceux là qui font un véritable furcroit d'impot pour les citoyens laborieux & qui ne servent qu'à diminuer l'exportation annuelle. Un législateur sage trouvera bien le moyen & d'empêcher l'augmentation & de diminuer journellement le nombre de ces sujets nuisibles au bien public. Je n'entrerai pas ici dans l'odieuse énumération de toutes les classes d'hommes qui se trouvent dans ce cas ; content de montrer en général les divers points de vue des objets que je traite, je laisse à d'autres le soin d'en faire l'application aux cas particuliers : Je rappellerai seulement ici ce qu'un auteur éclairé a très judicieusement observé, que tous les vices politiques ne sont pas des vices

moraux, ni tous les vices moraux des vices politiques.

Ces trois classes dont nous venons de parler, conserveroient entre elles une juste proportion, si les loix & les opinions établies ne mettoient aucun obstacle au libre cours de la nature des choses. La classe des *moyenneurs* doit nécessairement se proportionner au nombre des ventes qu'ils se font, ou ce qui revient au même, à la quantité de la reproduction & de la consommation. Les *reproducteurs* se multiplieront naturellement jusqu'à ce que la reproduction soit en équilibre avec la consommation & de cette manière tout se mettra dans un niveau fixé sûrement par le besoin général : mais par tout où l'on limite le nombre de *moyenneurs* en en formant des sociétés, en les réduisant en corps, objet dont nous

avons déjà parlé, de même que par tout où l'on laisse multiplier cette classe stérile de *consommateurs* qui ne possèdent rien, on voit cet utile équilibre s'altérer dans la même proportion que ces desordres augmentent. En conséquence de ces observations, un habile ministre se proposera toujours comme un but vers lequel cependant il ne tendra qu'indirectement, d'affaiblir ces établissements vicieux qui gênent l'exercice des arts & de l'industrie, pour en laisser la direction à la pénétration & aux vues bienfaisantes de la nature seule.

C'est un bien pour un état, que les *consommateurs* qui ont des possessions s'y multiplient le plus qu'il est possible, puisqu'il est certain qu'une vaste étendue de terrain possédée par un seul propriétaire sera toujours d'un moindre rapport que

quand elle sera divisée entre plusieurs possesseurs : Le propriétaire d'une portion médiocre de terrain mettra plus de soin & plus d'étude pour faire valoir, & pour rendre plus fertile ce fond, qui doit seul fournir à sa subsistance, que ne le feroit un riche propriétaire de fonds trop étendus ; parce que, d'un côté celui-ci n'y est pas forcé comme l'autre par l'aiguillon du besoin, & de l'autre, parce qu'il n'est pas possible qu'il donne à son vaste domaine une attention égale : Ajoutons encore, que les possesseurs des terres se multipliant, les denrées seront entre un plus grand nombre de mains, & par là s'augmentera le nombre des vendeurs, augmentation toujours à l'avantage de l'abondance publique. Un législateur prudent, n'adoptera d'autres moyens pour arriver à ce but que

ceux dont j'ai parlé à l'occasion d'un état qui souffre par un effet de la trop grande disproportion des fortunes. Il résulte encore un bien du grand nombre des propriétaires des terres, c'est qu'ils ne sauroient se multiplier sans que se multiplie aussi le nombre de ceux qui sont intéressés plus étroitement à la conservation de l'état : Les possesseurs des fonds stables sont les vrais naturels du pays, les citoyens les plus attachés au sol qui le constitue, parce qu'outre l'habitude qui leur est commune avec tous les autres, ils sont encore intéressés à la conservation de leurs richesses & de leur état propre ; biens qu'un consommateur & un moyennneur ou un artiste retrouvent aisément par tout, même en changeant de pays.

§. XXV.

Des colonies & des conquêtes.

S'il est vrai que la force & la reproduction annuelle d'un état se mesurent sur sa population & aillent de pair avec elle ; que doit-on penser de ces colonies qu'on transporte dans des pays éloignés pour les peupler & en assurer la conquête ? Les colonies peuvent dédomager un état, dont les forces principales consistent dans la marine, du tort qu'elles font à sa population en servant à maintenir sa navigation dans un continuel exercice, même au milieu de la paix ; & par le moyen du commerce d'économie que fera la métropole des productions de ses colonies, elle donnera un nouvel effort

à l'industrie nationale & à la circulation, ce qui en peu de tems réparera les pertes que la population avoit faites d'abord par ces établissemens éloignés : Mais pour un état dont les forces naturelles font & doivent être forces de terre, parce que telles font celles des ennemis qu'il a le plus à craindre. Pour un état dont la population n'est pas encore parvenue au point où elle peut naturellement arriver, il me semble, que les colonies font nuisibles, d'abord par la dépopulation qu'elles occasionnent naturellement, & ensuite par le désavantage continuel de devoir toujours entretenir de trop grandes forces maritimes. Un état ne devrait à mon avis chercher à se rendre formidable dans des pays éloignés, qu'autant qu'il a déjà une supériorité très grande sur les autres états dans
la

la portion du globe où il est situé ; parceque plus il étend sa domination au dehors , & moins il a de forces pour se défendre au dedans. Après deux ou trois générations les colonies perdent l'amour qu'elles avoient pour leur ancienne patrie , si on ne les renouvelle pas de tems en tems par des sacrifices continuels qu'on leur fait aux dépens de la population de l'état , il est à craindre qu'elles ne foyent bientôt plus que de froids-alliés , dont on ne retire presque aucun avantage , & qui enfin jaloux de leur liberté autant que fatigués de la dépendance où les tient leur métropole , ne deviennent des ennemis redoutables à leurs anciens concitoyens.

Les conquêtes éloignées ont pour un état les mêmes désavantages que les colonies , & si dans celles mêmes

qui sont contigues à l'état, on n'acquiert pas plus d'hommes que de terrain, il en resultera toujours ce mal réel, qu'on fera forcé de répandre le peuple sur un plus grand terrain, ce qui rendra la population plus rare & les hommes plus isolés; ce qui, comme nous avons vû, ne contribue pas peu à rallentir la circulation & à diminuer en conséquence la reproduction annuelle.

§. XXVI.

Combien l'industrie se ranime en rapprochant l'homme de l'homme.

POUR donner de l'ame & de l'activité à ces états extrêmement vastes, & dont la population n'est pas à beaucoup près proportionnée à l'é-

tendue, il faudroit pouvoir en concentrer & resserrer les habitants au point de ne leur laisser que l'espace de terre nécessaire pour les nourrir, laissant plutôt des déserts entre eux & les peuples voisins, en ne se procurant de route de communication avec les étrangers que celle des fleuves & des mers. En suivant cette méthode, on verroit bientôt l'activité s'animer, l'augmentation de la population & de la reproduction annuelle s'accélérer, l'exportation deviendroit plus considérable & accroîtroit l'abondance de la marchandise universelle qui est le prix de l'industrie active; & à proportion que le mouvement de la circulation & de la reproduction seroit plus animé, on verroit le nombre des habitans se multiplier & s'étendre sur les plaines qu'on avoit d'abord laissées désertes.

tes, jufqu'à ce qu'enfin le peuple occuperoit tout le terrain jufqu'aux confins des états voifins, & la nation parviendroit à fon plus haut degré de force, d'induftrie & de police.

J'aime à le répéter, plus l'homme eft ifolé & éloigné de fes femblables, & plus il touche à l'état du fauvage; par la raifon du contraire, plus il eft rapproché & uni en une fociété nombreufe, & plus il s'approche de l'état heureux de l'induftrie, de la politeffe, des mœurs & de la nombreufe population: On doit donc faire tous les efforts poffibles, pour rapprocher les hommes, les villes, les villages les uns des autres. Il eft bon d'observer fur ce point, que le gouvernement a plus d'un moyen pour effectuer ce rapprochement, & qu'il peut l'exécuter en effet fans forcer les hommes à

changer d'habitation & de demeure: Y a-t-il des droits sur le transport des marchandises & des denrées dans l'intérieur de l'état? que le législateur les anéantisse & il sera parvenu par ce seul moyen à rapprocher les villes entre lesquelles on devoit payer ces droits: Mais nous renvoyons ailleurs l'examen plus détaillé de cette question. Les routes sont elles difficiles pour les voitures & dangereuses pour la sûreté? que le gouvernement s'empresse de les applanir & de les rendre praticables & sûres, il aura par ce moyen rapproché tous les lieux entre lesquels ces routes facilitent la communication; parceque les dépenses & le tems nécessaires pour le transport d'un lieu à un autre, sont toujours en raison de la distance & du plus

ou moins de danger & de difficulté

tés qu'on rencontre sur la route. Il faut d'autant moins de différences dans le prix des marchandises pour en occasionner le transport, que ce transport lui même emporte moins de tems & de dépense. Les belles & grandes routes doivent donc contribuer beaucoup à la circulation & par là même augmenter la reproduction annuelle.

Il faut cependant dans ce genre d'ouvrages publics éviter le faste, & se borner à la seule utilité. Les routes trop larges & faites plutôt pour l'ostentation que pour l'usage, sont autant de bandes de terrain stérile pour la nation. On conviendra sans peine que le faste le plus dangereux pour un état, est incontestablement celui qui met des obstacles à la fertilité & à l'abondance ; ainsi les vastes jardins de plaisance, les forêts uni-

quement destinées à des chasses bruyantes & fastueuses, ces immenses allées & autres abus semblables de la propriété, sont un genre de luxe qui ne produit aucun bien, & qui n'est réparé par aucun dédomagement; au lieu que le luxe de consommation conduit naturellement à une plus grande reproduction, parcequ'il l'exige nécessairement & la suppose; mais ce luxe de pure ostentation, infécond par lui même, est un obstacle direct à la reproduction.



§ XXVII.

De l'agriculture.

Toute portion, tout espace de terre est la matière première de l'agriculture qui fournit aux peuples les richesses les plus vraies & les plus indépendantes de l'instabilité de l'opinion. Tout genre d'agriculture est utile à un état, puis qu'il augmente la reproduction annuelle; mais *on doit préférer le genre d'agriculture qui augmente le plus cette reproduction.* Il paroît que le propriétaire est le premier intéressé à retirer de ses fonds le plus grand produit possible, par là même il semble que le législateur doit se décharger de ce soin, & s'en reposer entièrement sur la vigilance de la partie

la plus intéressée. Il peut arriver cependant que l'intérêt de l'état ne s'accorde pas toujours avec celui du propriétaire : On sentira cette vérité, si on fait attention que l'intérêt du propriétaire n'est pas toujours d'augmenter la *reproduction totale* de ses fonds, mais seulement la *portion de rente qu'il en tire* : Cela posé, on voit aisément que la rente du propriétaire peut augmenter de deux façons ; ou par l'*augmentation* de la reproduction annuelle, ou par la *diminution* des dépenses de la culture. L'intérêt du propriétaire s'accorde avec celui de l'état, lorsqu'il fait choix du premier de ces moyens pour augmenter ses revenus ; mais lorsqu'il préfère le second, négligeant le premier ; ses intérêts peuvent se trouver en opposition avec ceux de l'état. Supposons par ex-

emple un genre de culture qui exige le travail de dix hommes, qui doivent vivre du travail qu'ils font sur le champ déterminé; le propriétaire gagnera davantage s'il peut substituer à cette méthode de faire valoir son fonds, une culture qui n'exige que le travail de deux hommes sur la même étendue de terre; parceque l'épargne de l'entretien de huit hommes de moins seroit peut-être un bénéfice plus considérable que la différence du produit total du premier genre de culture, comparé au produit du second. L'agriculture est donc un objet qui dans ses différentes branches, dans ses espèces diverses, mérite une attention continuelle de la part de ceux qui sont destinés par état à veiller sur la félicité publique. Nous établirons donc pour première règle géné-

rale qu'il faut préférer ce genre de culture qui augmente le plus la reproduction annuelle & qui occupe un plus grand nombre de bras.

Il est certaines manieres de cultiver des terres & de les mettre en rapport qui peuvent augmenter la reproduction annuelle du terrain sur lequel on les employe, mais qui diminuent dans la même proportion le produit des autres terres (*). Telle est la méthode de cultiver le ris qui demande qu'on inonde les terres enfemensées de cette graine: Ces

(*) Ainsi dans quelques pays qui n'ont pas assez de grains, le soin qu'on prend d'augmenter le produit des vignes par l'abondance du fumier qu'on y met, diminue la portion d'engrais dont les champs ont besoin & diminue par là même la reproduction plus essentielle des graines qui font de première nécessité.

arrosemens étendus sur un espace considérable de pays, y occasionnent des exhalaisons & des vapeurs qui attirent des brouillards épais, des grèles fréquentes qui dévastent les campagnes, & rendent l'air mal sain & nuisible à la population. Nous donnerons donc pour seconde regle générale *qu'il faut éviter autant qu'il est possible le genre de culture qui détériore la qualité du climat.*

Il peut y avoir tel genre de culture qui augmente pour le moment la reproduction sans aucun dommage pour les autres terres & pour les habitans, mais qui étant un effort non naturel qu'on exige de la terre, la rend après quelques années, ou sterile, ou d'une culture plus pénible & moins abondante; c'est encore ici un cas où les intérêts de la nation sont opposés à ceux du pro-

priétaire. Troisième règle générale, on doit préférer le genre de culture qui conserve à la terre toute son activité.

On sent aisément combien il est préférable pour un état, de retirer des terres avant toute chose ce qui est immédiatement nécessaire à la vie, & de rechercher les alimens de première nécessité avant ceux qui ne servent qu'à flatter le goût. Si une colonie d'Amérique employoit toutes ses terres à la culture du sucre, parcequ'elle retireroit en valeur totale plus de profit qu'en les employant à la culture des grains ; je dis que cette nation se met dans le cas de vivre toujours dans la dépendance des nations qui lui fournissent sa nourriture, qu'elle n'aura jamais par cette raison, qu'une existence précaire ; puisqu'elle ne tire pas de son propre fond ce sans quoi elle ne

peut subsister. Nous avons donc pour quatrième règle générale, de préférer ce genre de culture qui fournit le nécessaire aux besoins physiques du moins jusqu'à ce que ce nécessaire soit suffisamment assuré.

On peut faire d'autres observations encore sur l'agriculture d'où l'on peut tirer d'autres règles & d'autres préceptes. Je pense par exemple, qu'il seroit plus utile pour un état que la portion du propriétaire fut payée par le fermier en denrées plutôt qu'en argent; parce qu'afin que le fermier puisse faire son paiement, il se trouve pressé de vendre; & comme chez toutes les nations il est des tems fixés par la loi, pour payer la rente des biens à ferme, il arrive que dans ces tems là les vendeurs se multiplient tout à coup, les acheteurs paroissent en petit nom-

bre & le monopole peut avoir lieu. Il arrive outre cela qu'une partie assez considérable de l'argent reste pendant quelque tems dans l'inaction, parceque le fermier amasse peu à peu la somme nécessaire pour faire ses payemens, & la circulation en souffre. Ces inconvénients n'auroient sûrement pas lieu, si le propriétaire étoit payé en denrées effectives, comme par tant de sacs de graine par tant de muids de vin &c. On doit remarquer encore, que moins les denrées seront & volumineuses & corruptibles, & plus sera facile l'exportation de l'excédent de la production sur la consommation annuelle. Il est aisé de saisir d'après ces remarques quelles regles ultérieures concernant l'agriculture on peut ajouter à celles que nous avons indiquées.

Lorsque je dis que ces objets

sont dignes de toute l'attention d'un législateur, & qu'un genre de culture mérite d'être plus favorisé qu'un autre, je ne prétends pas cependant faire entendre par là, qu'on doive obliger les propriétaires par des loix directes & pénales, à abandonner ou à choisir un genre de culture préférablement à un autre. Les loix coercitives ne peuvent jamais produire un bon effet, parcequ'en resserrant le droit de propriété dans des bornes trop étroites, elles tendent à intimider les hommes, à décourager l'industrie, à diminuer le goût pour la possession des terres, & à porter par tout le refroidissement; tandis qu'il falloit au contraire laisser à l'industrie & à l'activité toute la liberté de s'exercer. Il est des moyens moins turbulens & d'une plus grande efficacité pour arriver

à ce même but ; c'est de favoriser indirectement le genre de culture le plus utile , en le déchargeant d'une partie des impôts soit sur les terres elles mêmes , soit sur le transport des denrées. La volonté de l'homme veut être invitée sans empire & guidée sans violence , si on veut en obtenir un bien durable , & qui ne soit pas étouffé par un plus grand mal. Chez les nations éclairées les hommes vont directement au bien , & les loix n'y tendent qu'indirectement : chez les peuples dont les lumières sont bornées , les loix vont directement à leur but & les hommes y tendent par des voyes détournées. Les récompenses peuvent être quelquefois d'un grand secours à l'industrie , même dans l'agriculture ; & on en voit des exemples chez quelques nations ; mais pour l'ordinaire

elles procurent peu d'utilité réelle. Premièrement il est dangereux qu'on ne les distribue plutôt par faveur & à titre d'office qu'en conséquence d'un examen réfléchi ; & il n'est rien qui décourage plus le mérite qu'une distribution arbitraire des récompenses établies pour le couronner. Secondement, si la valeur de ces récompenses est en richesses physiques, elles feront un poids certain & général pour le public, qui n'en retirera qu'une utilité particulière & incertaine : si les récompenses n'ont pas une valeur physique, leur distribution ne sera plus qu'un jeu ; & chez une nation vive & badine, elle ne se fera point avec ce sérieux qui est propre à exciter l'émulation. Troisièmement enfin, tout genre de culture qui ne trouve pas intrinsèquement sa récompense dans une

vente lucrative, ne donnera jamais qu'une reproduction éphémère & d'un très modique avantage. Je ne dis pas qu'il n'y ait des cas, où une récompense proposée ne puisse produire un grand bien; je dis seulement que les récompenses sont le véritable luxe de la législation, au quel il n'est permis de penser, qu'autant que la législation même est exactement formée dans toutes ses parties, & adaptée à l'état de la société pour laquelle elle est faite.

Nous avons dit que le législateur doit chercher à favoriser indirectement un genre de culture plutôt qu'un autre: Réduisons maintenant toute cette théorie générale à un seul principe propre à déterminer le genre de culture qu'on doit préférer. Nous dirons que c'est *celui qui aug-*

mente le plus constamment la valeur de la reproduction annuelle. Un bon politique tournera toutes ses attentions sur cet objet : il ne s'inquiétera point si les méthodes de la culture sont uniformes ou variées : si l'on recueille beaucoup ou peu de matières premières pour les arts : si le sol rapporte tout ce qui sert aux commodités de la vie ; tout cela s'arrange de soi-même. Ce qu'on recherche a toujours du prix , & il en a d'autant plus , que le nombre des recherches est plus grand. D'abord qu'un propriétaire néglige un certain genre de culture sur son fond , c'est une preuve qu'il en retire plus de valeur en s'attachant à une autre manière de le faire valoir , par le moyen de laquelle il pourra aisément se procurer de l'étranger la matière première

qui est l'objet des recherches. Le dessein de réunir dans un état toutes les productions de l'univers, n'est pas une pensée bien réfléchie : mais augmenter la reproduction annuelle, la porter aussi loin qu'elle peut aller, en débarassant de toute entrave & en animant l'activité des hommes, voilà le grand, l'unique but que doit se proposer l'économie politique.

§. XXVIII.

*Erreurs qu'on peut commettre
en calculant les progrès
de l'agriculture.*

Par le plus haut degré de reproduction, on ne doit pas entendre un point fixe au delà du quel il seroit impossible de le porter : ce point est

une chimère à la quelle on ne fau-
roit atteindre. Il en est du mouve-
ment de l'industrie comme de tout
autre mouvement, quelque rapide, quel
que accéléré qu'il soit ou qu'on le sup-
pose, il peut toujours recevoir de nou-
veaux accroissemens de vitesse & de
force. Je fais, qu'exactement parlant, les
objets dont il est question ne sont
que des objets finis ; mais tout finis
qu'ils sont , si nous comparons leur état
actuel dans toutes les parties de l'Eu-
rope avec leur état possible , la dif-
tance de ces deux termes peut être
regardée comme une distance infinie.
Pour s'en convaincre qu'on jette avec
nous les yeux sur l'agriculture : Tant
qu'il y aura dans un état des terres
incultes , des fonds de communau-
té , des prés & des paturages suscep-
tibles d'une culture d'un plus grand
produit, & qui fourniroient à l'entre-

tien d'un plus grand nombre d'hommes, on peut dire qu'il reste encore à l'agriculture dans cet état bien des progrès à faire. Il n'est point de terre que par son travail l'homme ne puisse rendre fertile; & on ne doit pas oublier que plus un état nourrit de bestiaux, moins il peut nourrir d'hommes.

Il peut arriver quelque fois que les banques publiques mettent à un prix plus bas, l'intérêt des sommes qu'on leur a confiées, & qu'elles offrent en même tems de rembourser les capitaux aux créanciers de qui elles les tiennent, & que très peu d'entre ceux ci se soucient de les retirer, préférant de recevoir un intérêt moindre; cela, dis-je, peut avoir lieu, sans qu'il prouve que l'agriculture soit portée au comble de la per-

fection dans cet état. Pour rendre raison de ce phénomène, il suffira de faire attention que les avantages qu'on peut retirer de l'agriculture, supposent la plus grande liberté possible dans le commerce des denrées; qu'il faut une activité peu commune pour entreprendre d'augmenter la valeur des fonds de terre, & que par une suite de son indolence naturelle, l'homme préfère toujours un moindre avantage, mais d'une acquisition aisée, à un plus grand, qui exigeroit un travail pénible & lui causeroit des inquiétudes: que partout où l'activité n'est pas universelle, il est peu d'hommes qui osent s'élaner au delà de la pratique générale. Si donc il ne s'offre pas d'autres moyens aisés & d'autres voyes aussi sûres pour faire valoir davantage les capitaux qu'on

qu'on possède, que celui qu'offrent les banques publiques, la plupart des créanciers de ces banques aimeront mieux leur laisser leurs capitaux, & se soumettre aux rabais proposés. On ne seroit pas plus fondé à tirer d'un fait de cette nature des conséquences en faveur de l'agriculture, qu'en faveur des manufactures. Le rabais des intérêts favorise & encourage, comme nous l'avons dit, l'industrie nationale; mais il n'est pas une preuve que cette industrie soit déjà actuellement dans une pleine activité: J'ai dit cependant, qu'on pouvoit juger de la prospérité d'une nation d'après le taux des intérêts de l'argent qu'on paye chez elle; mais cela ne peut & ne doit s'entendre que d'un rabais uniforme de l'intérêt des capitaux qui se prêtent généralement chez cette nation. J'ai donc voulu dire que dans

ce cas , comparant l'intérêt que nous payons généralement , avec l'intérêt qu'on paye généralement dans un autre état , nous aurons dans le résultat de cette comparaison une mesure pour déterminer lequel des deux peuples jouit de la plus grande prospérité.

§. XXIX.

Origine de l'impôt.

J'ai dit qu'au moyen des impôts convenablement établis , on pouvoit favoriser le genre de culture qui augmente le plus la valeur totale de la reproduction annuelle , & cela , soit en aggravant ceux qui sont mis sur les terres qui sont cultivées de la manière la moins utile à l'état , soit

en augmentant les droits de sortie des denrées que produisent ces terres, & en décourageant ainsi cette espece de culture, sans porter atteinte aux droits sacrés de la propriété & de la liberté civile. Ces réflexions me conduisent naturellement à parler un peu plus directement des impôts. On a publié depuis quelques années d'excellens traités sur cet objet important; je ne crois pas cependant que le sujet soit épuisé, & qu'il ne reste plus rien à dire aujourd'hui à un écrivain qui voudroit s'en occuper encore.

Pour se former une idée de la nécessité & de la justice de l'impôt en général, il faut observer qu'il se oit impossible qu'une société subsistât longtems si la violence & la fraude y restoient impunies, ou si une nation conquérante venoit la ravager;

il est donc absolument nécessaire qu'une partie des citoyens soit uniquement occupée à défendre la nation entière, & chaque individu qui la compose, de toute usurpation & de toute violence soit domestique soit étrangère. Une société qui n'auroit aucune forme de gouvernement seroit réduite, à la première menace d'une invasion, ou à se disperser & à abandonner son pays, ou à accourir en tumulte & sans ordre pour repousser l'agresseur : pendant ce tems là, la culture des terres seroit abandonnée, & la nation entière, exposée à la famine seroit forcée de céder à la nécessité & de se soumettre. Ce seroit avec la même confusion & le même désordre qu'on repousseroit l'agresseur domestique ; il n'y auroit d'autre loi que celle du

plus fort : la force décideroit de tout, & tout seroit en combustion.

De là découle l'absolue nécessité qu'il y ait dans un état un certain nombre de citoyens uniquement destinés au maintien de la sûreté, des droits & de la propriété d'un chacun, soit en repoussant par la force les violences injustes, soit en vérifiant par un examen tranquile, les droits de chacun, en veillant attentivement sur la félicité publique, & en mettant en œuvre tous les moyens convenables pour la procurer. Tels sont les principes qui ont donné naissance à l'existence des souverains, des magistrats, des militaires & des ministres. Il est de la justice & de la raison que ces différents états, qui réunis forment cette classe d'hommes que j'ai appelée classe des *di-*

reçeteurs, foyent entretenus aux dépens de la fociété qu'ils protegent & qu'ils défendent. La néceffité de fournir au maintien de cette claffe de citoyens utiles eft le fondement de la juftice de l'impôt, dont la fomme totale eft fixée par ce qu'exige cette néceffité, & ce que demande à cet égard l'utilité publique. L'impôt eft donc une portion que chacun prend fur ce qu'il poffède en propre, pour le dépofer dans le tréfor public, afin de s'affurer par là la propriété de ce qui lui reffe.

Il eft donc de l'intérêt de tout citoyen, que les impôts foyent exactement payés; qu'ils foyent employés d'une maniere qui réponde au but pour lequel on les a établis. D'où vient donc que tandis qu'on fe fait un devoir d'obéir à toute autre loi qui s'accorde avec les intérêts du grand

nombre, & que le violateur en est toujours puni, au moins par le blâme du public; il arrive que la loi qui ordonne le payement des impots, quoique pour le moins également intéressante pour tous, rencontre une opposition continuelle de la part de la nation; & que celui qui la viole n'est jamais l'objet de la désapprobation générale? Il en est peut-être à cet égard de l'entendement humain comme de l'œil, auquel le plus petit voisin peut dérober la vue des objets les plus étendus, s'ils sont éloignés; & que de même la privation actuelle d'une petite partie de son bien fait sur lui plus d'impression que la vue du bien éloigné, d'être mis à couvert pour l'avenir d'une violence à laquelle il se peut qu'il seroit exposé: outre cela l'idée de son droit de propriété particulière est bien plus

profondement enracinée dans l'esprit de l'homme , que l'idée générale de la constitution essentielle d'une société civile. Or comme l'impôt emporte une diminution dans la propriété, & nait d'un rapport entre l'homme & l'état , chaque individu sent plus vivement la perte qu'il effuye , que la force des liens politiques qui la contre-balancent. Malgré tout cela cependant , je suis convaincû que si le produit des impôts avoit toujours été un fond judicieusement employé, le public regarderoit cette charge comme une dette sacrée ; & peut-être que l'habitude auroit imprimé dans les esprits , un sentiment aussi vif de honte pour quiconque penseroit ou chercheroit à s'y soustraire, qu'est celui qu'éprouve tout homme qui s'étant uni volontairement à quelque société particulière , ne peut pas

payer sa portion des dépenses , après en avoir partagé les avantages. Si les mœurs ont attaché une honte & une tache à la négligence à payer les dettes du jeu ; pourquoi n'en impriment - elles pas une égale à la négligence à payer ce qu'on doit au marchand ou au trésor public ? Serait-ce parce qu'il est une loi qui oblige au paiement de celles - ci , & qu'il n'en est point à l'égard des autres ? Il est peut-être à propos d'observer que l'abus qui s'est fait dans d'autres tems du pouvoir législatif & l'abus plus grand encore de rendre les loix douteuses & incertaines par les interprétations arbitraires qu'on se permet de leur donner , ont laissé dans l'esprit des hommes une idée peu favorable du mérite des loix, & qu'en conséquence le public ab-

fout, par tout où il peut, celui que la loi condamne.

Chez les nations qui ont l'avantage d'avoir une bonne législation, on voit une beaucoup plus grande harmonie entre les loix & les mœurs : les décisions de l'opinion publique & celles de la loi sont toujours d'accord. L'opposition de ces deux principes d'actions est peut-être la vraie mesure de la corruption d'un peuple. Mais je m'écarterois trop de mon sujet, si je me laissois aller aussi loin que ces idées pourroient me conduire. Je m'éloignerois aussi du but que je me suis uniquement proposé, si je m'arrêtois à considérer l'impôt sous l'idée d'une portion du bien de chaque particulier que les loix ordonnent de déposer dans le trésor public : Il est d'autres auteurs qui ont répandu le plus grand jour sur

cette matiere. Le but de cet ouvrage m'appelle à considérer les impôts uniquement comme un objet qui a un rapport réel avec la circulation, la reproduction annuelle, l'industrie & la prospérité d'un état & qui a sur eux une influence effective.

§. X X X.

Principes pour regler les impôts & les droits.

LEs impôts peuvent être la cause de la décadence d'une nation, de deux manieres : La premiere, lorsque l'impôt excède les forces de la nation, & n'est point proportionné à la richesse générale. La seconde, lorsque cette proportion existant, la distribution du produit de l'impôt est vicieuse. Dans

le premier cas, le remede est fort simple, & il n'y en a qu'un ; c'est de proportionner le fardeau à la force de la nation, Le second cas est plus compliqué & plus embarrassant. Cherchons donc à mettre de l'ordre dans nos idées, & à bien saisir tous les cas particuliers.

Tout impôt est vicieusement réparti, 1°. lorsqu'il tombe immédiatement sur la classe des citoyens les plus foibles ; 2°. lorsqu'il se glisse des abus dans sa perception ; 3°. lorsqu'il empêche la circulation, l'exportation, le développement de l'industrie ; en un mot, lors qu'il gêne ces mouvemens & ces actions par où s'augmente la reproduction annuelle.

Tout impôt tend naturellement & de lui même à se repartir d'une manière uniforme sur tous les individus

d'un état, proportionnellement à la consommation particulière de chacun d'eux. Si l'impôt est mis sur les terres immédiatement, le propriétaire cherchera à vendre plus chèrement ses denrées, & à se dédomager de ce qu'il paye, sur chaque consommateur. S'il est mis sur les marchandises & sur les manufactures, le marchand & l'artisan augmenteront le prix de leurs marchandises, & le consommateur partagera le poids des charges à proportion de la consommation qu'il fera des objets chargés de droits, Si l'impôt tombe immédiatement sur cette classe du peuple qui ne possède rien, & qui ne vit que du salaire journalier de son travail, cet homme de travail exigera un salaire plus grand pour ses services : ainsi l'impôt tend toujours naturellement à s'étendre & à se mettre de niveau sur la plus

grande étendue possible. Envisagé sous ce seul point de vue, il paroît très indifférent qu'il tombe sur une classe d'hommes plutôt que sur une autre.

Mais comment pourra-t-il se faire, qu'on voye hauffer le prix de ces marchandises & de ces denrées qui font entre les mains de ceux qui les premiers & par avance supportent le poids de l'impôt, tandis que le nombre des vendeurs n'aura point diminué ; & que celui des acheteurs ne sera pas augmenté ? Je réponds à cette difficulté que le nombre des vendeurs ne tardera pas à diminuer, parce qu'une classe de citoyens se trouvant avoir tout à coup un nouveau besoin & un intérêt prochain d'avoir une plus grande quantité de marchandise universelle ; il arrivera que dès l'instant même de l'imposition, les

plus riches s'abstiendront de vendre en attendant un prix plus haut ; par ce moyen le nombre des vendeurs qui continueront à offrir leurs marchandises , sera diminué d'autant , le prix par là même hauffera à proportion : cette augmentation une fois introduite , se soutiendra naturellement aussi longtems que l'impôt subsistera , & tout continuera sur le même pied tant que les circonstances resteront les mêmes.

J'ai avancé que le poids de l'impôt se distribue & s'égalise naturellement selon la consommation de chaque particulier. Pour éclaircir cette pensée, supposons un étranger qui domicilié dans un état , retire des terres qu'il possède dans sa patrie trois mille écus de rente ; supposons en second lieu que chaque année il les dépense en entier pour son entretien , il doit

payer, tant sur sa propre consommation que sur celle de ses domestiques, les charges imposées dans le pays qu'il habite, sur ces objets de consommation ; si ces impôts montent à cinquante pour cent de la valeur capitale de ces consommations, il est évident que cet étranger aura contribué aux charges de l'état de mille écus pris sur ses terres, Lorsque les impôts sont assis sur l'entrée des marchandises dans les villes, sur la vente des denrées de première nécessité, sur les maisons, sur les arts & métiers, comme ils le sont actuellement presque par tout, il est encore plus aisé de comprendre comment l'étranger est forcé d'y contribuer à proportion de ce qu'il consume : mais si les impôts ne portent absolument que sur la seule propriété des terres, alors c'est par un circuit beaucoup plus long que

le poids de l'impôt parvient à se distribuer & à se répartir également selon la quantité de la consommation de chacun. Il est certain cependant que chaque particulier payera les denrées qu'il consomme plus cher, que s'il n'y avoit point d'impôt, & que le prix des services des mercénaires dont il aura besoin, sera plus haut, à proportion que sera plus fort le poids de l'impôt mis sur les terres d'où les citoyens tirent leur nourriture & les objets de leurs besoins. C'est pourquoi je crois qu'un riche possesseur de fonds, qui consomme très peu pour l'entretien de sa maison, ne contribue aussi que très peu aux charges de l'état. Un étranger qui voyage & qui séjourne hors de sa patrie, n'est pour elle par la même raison qu'un très petit contribuable; c'est là sans doute ce qui a occasionné la

loi qu'on a faite dans quelques états pour défendre la sortie du pays aux possesseurs des fonds stables; loi qui empêche à la vérité que l'argent ne sorte & que le nombre des contribuables ne diminue; mais qui en revanche n'est pas fort propre à engager les familles étrangères à venir s'établir dans un état où elle existe, & à y apporter leur industrie & leurs richesses.

Il semble donc au premier abord, que puisque l'impôt tend par lui-même à se répartir dans une juste proportion selon la consommation de chacun, il est indifférent de choisir une classe du peuple plutôt qu'une autre, pour le lui faire immédiatement supporter: mais on se tromperoit en jugeant ainsi; parce que cette répartition & cette distribution de l'impôt est l'effet d'une guerre intesti-

ne entre les diverses classes du peuple, dont chacune cherche à rejeter sur l'autre le poids qu'elles porte, ou dont on veut la charger. Lorsque c'est la classe des propriétaires & des citoyens possesseurs des fonds de terre, qui seuls sont chargés de l'impôt qu'ils payent par avance, la repartition sur la classe des non possesseurs & des pauvres s'en fait avec exactitude & sans obstacles, c'est alors le puissant qui demande raison au plus foible; mais lorsque l'impôt tombe immédiatement & du premier coup, sur la classe des non possesseurs & des pauvres, la repartition sur la classe des possesseurs & des riches n'a lieu qu'avec cette lenteur, & rencontre tous ces obstacles auxquels on a lieu de s'attendre lorsque c'est le foible qui demande au puissant de lui rendre raison & justice. Ces intervalles

entre l'impulsion donnée & le repos qui succède au désordre qu'elle avoit occasionné , font toujours , dans un état, des momens intéressans de crise , toujours très sensibles dans tous les changemens qui se font dans les impôts.

Ce que je dis à l'occasion des impôts, on peut le dire de tous les changemens & de toutes les variations qui arrivent dans la valeur numérique des monoyes. Depuis l'instant de l'imposition jusqu'à celui où la repartition est complètement mise au niveau , l'état de la nation est un état de guerre & de révolution pendant le tems qui s'écoule entre l'impulsion donnée par le législateur & l'établissement de l'équilibre : cette classe quelconque d'hommes qui paye d'avance l'impôt est chargée d'un fardeau qui surpasse ses forces ordinai-

res : plus cette classe chargée par préférence sera pauvre & foible, plus on aura lieu de craindre de voir en elle l'industrie se décourager, & l'amour de la patrie céder dans son cœur au désir de s'expatrier pour se mettre à couvert de ce qu'elle regarde comme une oppression. La première règle qu'il faut suivre dans l'établissement des impôts sera donc *de ne jamais les faire tomber immédiatement sur la classe des pauvres.*

Quelques personnes ont pensé, qu'à le bien prendre, tout l'impôt se réduisoit à la fin à une simple capitation. Sur ce principe on a imaginé que la forme la plus simple étoit de taxer également tout habitant. Voici la manière dont on a raisonné pour justifier cette pensée. Tout particulier fait dans l'état une dépense pro-

portionnée à ses facultés : plus elles sont grandes & plus sa consommation est considérable : il employe à son service un plus grand nombre de pauvres citoyens , auxquels il faut qu'il paye non seulement leur entretien , proportionnellement au tems qu'ils sont employés à son service , mais en outre la portion des impôts qu'ils ont dû payer dans cet intervalle : en conséquence , dit - on , la capitation s'égalise d'elle - même , & au terme de chaque année il se trouvera que celui qui a le plus joui des aises & des commodités de la vie , aura aussi supporté une portion plus considérable des charges de l'état , & que le peuple qui ne possède rien , sera entièrement indemnisé. Mais ce raisonnement ne pare point à l'inconvénient que nous avons déjà fait pressentir , parce qu'il laisse toujours subsistera

au désavantage du pauvre, ce tems pendant lequel l'impôt ne portoit que sur lui, & le poids n'en étoit pas également partagé; tems pendant lequel le pauvre a dû faire la guerre au riche pour établir cet équilibre nécessaire. Ajoutez à cela l'espece de haine que fait naitre un impôt de cette nature entre une classe de citoyens & l'autre: l'odieux de la servitude à laquelle il dégrade l'homme sur qui on le fait tomber personnellement; au lieu que quand les impôts sont mis sur les fonds stables, ou sur les marchandises du citoyen, leur action tombe sur la chose & non sur la personne, & la peine de celui qui ne paye pas, n'est tout au plus que la perte du fond ou de la marchandise; mais lorsque l'impôt tombe sur la personne, il arrive que l'homme lui-même, sa liberté, son existence personnelle, sont

hypotéqués pour la sûreté de ce payement, enforte que la pauvreté & l'impuissance sont lésées & opprimées par les loix mêmes, qui ne devoient être faites que pour les soulager & pour les défendre. Les coins les plus reculés de l'état, la plus misérable cabane sont alors fouillées & visitées par les employés. Si une pauvre famille de payfan se trouve hors d'état de payer, le collecteur impitoyable la livre à la plus affreuse désolation. On verra les fermiers des gabelles arracher à une famille vertueuse les outils du labourage, ces seuls instrumens de son travail, & les seuls moyens qu'elle ait de gagner sa vie, & par là on complète sa ruine totale. Il est impossible que ces tristes images ne se réalisent pas par tout où les impôts sont distribués par capitation. Par tout où c'est l'homme & non le possesseur

seigneur qui paye , la liberté civile est violée dans son principe même : les idées morales de la nation courent le risque d'être entièrement effacées par les exemples fréquents de l'innocence opprimée par la force publique : l'industrie est attaquée jusques dans les racines : rien n'excite plus la nation à travailler à l'accroissement de la reproduction annuelle : les hommes avilis & découragés n'entendent plus que l'affreux sifflement de la verge des loix qui se meut sur leur tête. A ces maux s'en joint un autre, ce sont les immenses dépenses que la perception d'un pareil impôt exige. Pour le percevoir sous cette forme , il faut absolument entretenir un nombre de subalternes suffisant pour visiter chaque année tout le pays , jusques dans les habitations les plus reculées.

Ces dépenses de la perception ne font absolument qu'un surcroit de charges pour l'état; d'un côté par cette raison bien sensible, qu'elles ne font qu'augmenter le poids des dépenses publiques, sans rien ajouter à ce qui entre dans le trésor du gouvernement; d'un autre côté, parcequ'en multipliant le nombre des employés à cet objet, on multiplie d'autant cette classe d'hommes qui ne font ni reproducteurs ni collaborateurs intermédiaires, mais simples consommateurs; & consommateurs qui ne possédant rien & ne défendant point l'état, ne peuvent être qu'à charge à la nation; d'ailleurs, leur vocation qui en fait des ennemis pour tout le reste des citoyens, l'habitude qu'ils ont de manier les deniers publics, & bien d'autres causes encore, contribuent à les

corrompre & à en faire des gens de mauvaises mœurs & d'un caractère ordinairement vicieux; ils forment par conséquent une classe d'hommes à charge en tout sens au public, & qu'il importe de restreindre au plus petit nombre possible. La seconde règle qu'on doit donc se prescrire à l'égard des impôts, c'est *de choisir la forme qui entraîne le moins de dépenses possibles dans la perception.*

L'impôt porte immédiatement sur la classe la plus foible & la plus pauvre du peuple, non seulement dans toute capitation réelle & manifeste, mais aussi dans toute capitation tacite & déguisée, tels sont les impôts mis sur les denrées de première nécessité, sur tout si le prince s'en approprie exclusivement quelque branche particulière, pour se réserver à lui seul

le privilege de la vendre au peuple; parcequ'en effet, pour tout ce qui est de premiere nécessité, le pauvre en fait une consommation à peu près égale à celle qu'en fait l'homme riche, par conséquent cette sorte d'impôt n'est, quant à ses effets, qu'une capitation réelle.

Quoique cette capitation tacite, se répartisse également sur le riche & le pauvre, malgré la différence de leur pouvoir, elle n'est cependant pas si odieuse, ni sujette à tant d'actes d'hostilité dans son execution, que la capitation réelle; parcequ'elle laisse toujours une apparence de liberté au contribuable, & que ce n'est pas la personne même, mais les besoins indispensables de l'homme qui sont comme l'hypothèque qui en assure le paiement.

Le poids de l'impôt tombe encore

immédiatement sur la classe des citoyens les plus foibles de l'état, lorsqu'il a pour objet la vente en détail des marchandises & des denrées. Dans certains pays on a une pleine liberté de faire en gros le commerce de certaines marchandises d'un usage public & commun ; mais on n'a pas le droit de les détailler pour les besoins journaliers du menu peuple , fans payer un impôt ou des droits particuliers ; d'où il arrive que les plus pauvres & les plus nécessaires n'ayant jamais une somme assez considérable pour faire tout à la fois l'emplette de la provision nécessaire du moins pour quelques semaines, sont obligés d'en acheter chaque jour en petite quantité qu'ils payent souvent au double du prix de la valeur commune de ces denrées & de ce que les riches les payent. On sentira sans

peine combien cette maniere de distribuer les charges est injuste & inhumaine, & qu'en les faisant ainsi tomber immédiatement sur cette portion de la société qui ne possède rien, elles tendent à décourager l'industrie, à jeter dans la désolation & dans le désespoir la classe la plus laborieuse de l'état, & conséquemment que ce sont des impôts qu'il sera toujours possible de répartir différemment & avec un plus grand avantage pour la nation.

Le second vice, avons nous dit, dans le quel on tombe à l'égard de la répartition des impôts, consiste dans les abus qu'on laisse introduire dans leur perception. C'en est un certainement, que le trop grand nombre de gens employés dans les finances, & les apointemens trop considérables qu'on leur donne; parce-

que c'est là, comme nous l'avons remarqué, un surcroît de charges pour la nation. Le grand problème qu'on doit chercher à résoudre toutes les fois qu'on traite de cette matière, doit toujours être celui-ci : *Quel-moyens peut-on trouver pour qu'entre la somme totale que le peuple paye à l'état, & celle qui entre dans le trésor public, il y ait la moindre différence possible, en conservant au peuple la plus grande liberté possible?*

C'est un autre abus dans la perception des impôts, & le plus grand de tous sans doute, lorsque la distribution des charges imposées peut être arbitraire & dépendre de la faveur; lorsque les financiers peuvent suivant leur bon plaisir excepter les uns & surcharger les autres, & que le foible se trouve dans la triste alternative, ou de souffrir

fans mot dire une violence injuste ; ou d'intenter un procès à celui qui est chargé du recouvrement des deniers publics, & qui toujours plus puissant que lui, a un accès beaucoup plus facile devant les tribunaux. Toutes les fois que dans une société, l'homme est plus puissant que la loi, on ne doit pas se flater d'y trouver de l'industrie ; elle ne se trouve que là où regne pour chaque particulier la sûreté de sa personne & de ses biens ; jamais on ne la verra procurer la prospérité d'un peuple, qu'autant qu'elle sera soutenue par la liberté civile, & que l'autorité sacrée des loix, protégera si efficacement chaque membre de la société, qu'aucun ne puisse jamais impunément usurper son bien. Voici donc la troisième règle qu'on doit suivre à l'égard de l'impôt :

Que tout ce qui le concerne soit déterminé par des loix claires, précises, inviolables, qui soyent observées impartialement & sans distinction envers tout contribuable quel qu'il soit.

On tombe dans un troisieme vice par raport à la répartition de l'impôt, c'est lorsqu'elle s'oppose directement à la circulation ou à l'augmentation de l'exportation annuelle, en un mot lorsqu'elle met un obstacle direct à l'action qui a pour but & pour effet, d'augmenter la reproduction annuelle. Toute imposition sur le transport des marchandises d'un lieu à un autre dans l'intérieur de l'état, est un vice de cette nature, qui produit le même effet, que si on éloignoit physiquement un lieu de l'autre, vice qui par conséquent retarde le mouvement de la circulation & du commerce.

Tout tribut exigé sur les routes sous le nom de péages, pour le passage des chars, voitures, charges, paquets & fardeaux de marchandises & autres semblables, font dans le même genre & produisent le même effet, c'est à dire, qu'ils dispersent la nation & en rendent les parties plus isolées, & moins disposées à commercer ensemble.

Tout impôt établi sur les ventes & achats sera pareillement un obstacle à la circulation dans l'intérieur de l'état; parceque, quoiqu'il n'empêche pas immédiatement les transports, il rallentit cependant le commerce entre les citoyens; les ventes en deviennent plus rares & plus difficiles, & par conséquent la circulation est gênée & la reproduction annuelle s'amointrit. On doit donc s'affujettir à suivre au sujet de l'im-

pôt cette quatrième règle : Ne jamais le placer sous une forme qui augmente directement les dépenses du transport des marchandises dans l'intérieur de l'état , ou qui mette immédiatement une barrière entre le vendeur & l'acheteur.

Si on fait payer un droit d'entrée aux matières premières qui viennent de l'étranger , & qui sont le principal objet de l'industrie nationale ; si on en exige de même sur les outils & instruments dont on se sert dans les manufactures nationales , on force à augmenter le prix de leurs productions , & il est à craindre que dans la concurrence , l'étranger ne les rejette comme trop chères , à moins qu'elles ne soyent tellement supérieures en bonté , qu'elles méritent une préférence que nulle autre production ne puisse lui disputer.

Si , à mesure que les terres augmentent en valeur par l'industrie , à mesure que l'agriculture s'étend sur les terres incultes , à mesure qu'un artisan augmente le nombre de ses métiers , en un mot , si à mesure que l'homme cherche à améliorer son sort en se rendant plus industrieux & plus actif , on le charge à proportion de plus d'impôts , ces impôts seront à coup sûr diamétralement opposés aux progrès de l'industrie , & par une suite nécessaire , à ceux de la reproduction annuelle. Qu'on ne s'écarte donc pas dans la manière de les répartir de cette cinquième règle : *ne faire jamais que les impôts augmentent à mesure que l'industrie fait des progrès.*

Il seroit fort inutile d'observer que tous les impôts mis sur les mariages des citoyens portent un très

grand préjudice à la population; cela est trop evident pour avoir besoin de preuves.

Il fera bon, je pense, de remarquer que si le payement des impôts ne se fait qu'une ou deux fois l'année, & qu'on ne les divise pas, ou qu'on ne les divise qu'en très peu de parties; lorsque le tems du payement approchera, il fortira tout d'un coup de la circulation une quantité considerable d'argent, parceque les contribuables ramasseront quelque tems auparavant les sommes qui leur seront nécessaires pour ce payement; & même, comme on devra déjà d'avance mettre cet argent en réserve, il en résulte un mouvement forcé qui produit un vuide dans le commerce par le défaut de marchandise universelle, le commerce par conséquent doit alors se ralentir

d'une maniere sensible. Il sera donc très avantageux de multiplier les époques des payemens des impôts, & de rendre chacun de ces payemens aussi peu considérable qu'il sera possible ; afin d'entretenir par là la circulation de l'espece dans un mouvement toujours uniforme.

§. XXXI.

Différens aspects des impôts

LAi fait remarquer, ce me semble, quelle est la forme de répartition des impôts qui est nuisible à une nation : Voyons maintenant en peu de mots, quels sont les différens aspects sous les quels les impôts se présentent au peuple qui les supporte.

Il est certains impôts qui se présentent à *découvert* : Tels sont tous les paiements que le citoyen fait au trésor public sans rien recevoir immédiatement en échange : Tels sont les impôts que paye le propriétaire sur ses terres, le marchand sur ses marchandises, le maître sur sa maison, le voyageur aux péages, & tout homme quel qu'il soit par la capitation proprement dite.

Il est d'autres impôts *déguisés* & *cachés* : Tels sont les ventes privilégiées que le souverain se réserve de faire exclusivement, comme celles du sel, du tabac, de la poudre à canon & autres objets de ce genre. Le citoyen faisant l'acquisition d'une marchandise en même tems qu'il paye ces fortes d'impôts, l'impôt se trouve confondu & identifié à ses yeux avec le prix naturel de ce

qu'il achete. De ce genre sont encore tous les droits que le marchand paye d'avance au nom du consommateur sur l'entrée des marchandises étrangères dans le pays, droits que l'acheteur paye sans presque s'en appercevoir, parcequ'ils ne sont point alors séparés d'avec le prix des marchandises elles mêmes.

Les impôts se présentent encore aux yeux de la nation comme divisibles en deux autres classes; les uns sont des *tributs forcés*, & les autres des *tributs volontaires*. Les impôts sur les terres, les maisons les personnes, sont des impôts forcés, parceque le citoyen ne peut pas se dispenser de les payer s'il veut continuer à jouir de son état. Les impôts libres, ou qui du moins paroissent tels, sont ceux au quel le citoyen s'affujettit lui même de son

propre choix, dans la vue de se procurer un bien qu'il ne peut avoir qu'à ce prix. Parmi les impôts de cette espece, je place au premier rang les *Lotteries*. Je ne parle point ici indistinctement de toute sorte de lotteries; il en est plusieurs qui sont calculées sur une juste proportion entre l'avantage & les risques; il en est d'autres dont on convertit le bénéfice & le produit en objets d'une utilité générale; mais il en est d'autres qui renferment en elles mêmes une si grande injustice, que j'ose avancer & croire, que si le projet en étoit maintenant proposé, il seroit généralement réjetté & désapprouvé, eu égard à l'humanité qui regne en Europe, aux progrès universels de la raison, & à la connoissance claire & distincte qu'on a du rapport des vrais intérêts publics,

avec la protection que la société doit accorder à tous jusqu'aux derniers individus du menu peuple : Malheureusement nous tenons ces méthodes par tradition d'un siècle corrompu, & l'usage les autorise. Je suis convaincu que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, l'autorité respectable des loix destinées à veiller sur la justice des contracts, ne voudroit pas se dégrader au point de tendre des embuches au citoyen trop crédule ; en l'invitant à souscrire à celui dont nous parlons, qui a tout ce qu'il faut pour séduire le peuple, mais qui est en même tems si injuste pour une des parties, qu'il seroit cassé par les loix mêmes, s'il avoit lieu de particulier à particulier ; quand même il seroit encore moins préjudiciable à l'un des deux ; le petit peuple qui généralement

n'est pas & ne peut pas être profond calculateur, est séduit par les idées gigantesques & chimériques d'une haute fortune, & sacrifie à l'espérance trompeuse de l'atteindre, tout ce qu'il possède, même jusqu'à son lit, aux vêtemens de sa femme & de ses enfans, & se réduit enfin à la misère & au désespoir. Les sacrilèges, la superstition, les vols, les prostitutions & les vices de tout genre sont les tristes fruits de cette espèce d'impôt volontaire, qui force quelquefois l'homme le plus vertueux de l'état, le pere du peuple, le législateur même, à revêtir le honteux caractère de séducteur. Je le répète encore, je ne parle pas indistinctement de toute sorte de lotteries; je n'ai en vue que celles qui font un appas pour la populace la plus misérable, & qui l'engagent dans

une espece de contract, dont l'injustice éffrayeroit les magistrats s'ils pouvoient en découvrir toute l'iniquité à travers la complication du calcul, & les nuages épais dont on a soin d'environner l'immense disproportion qu'il cache & qu'il récéle. Concluons donc que cette espece d'impôt quoique volontaire, seroit réparti avec moins de défavantage sur la nation de toute autre maniere, & d'autant plus facilement, que cette branche de richesse n'est jamais une des principales ressources pour le trésor public.



§. XXXII.

Quelle est la classe de la société sur laquelle il convient par préférence de faire tomber les impôts.

QUEL est donc le mode de distribution des charges publiques le moins nuisible pour le peuple? La solution de ce problème est renfermée dans les cinq règles que nous avons données ci dessus. Ainsi la distribution des impôts la moins nuisible à l'état fera celle qui ne portera pas immédiatement sur la classe des pauvres; celle dont la perception fera la moins dispendieuse, & la moins sujette à des préférences arbitraires; celle qui n'augmentera pas directement les dépenses du transport dans l'intérieur de l'état,

& qui ne mettra point de barrière entre le vendeur & l'acheteur ; celle enfin qui ne fera pas augmenter les impôts à proportion que l'industrie fera des progrès.

Nous avons remarqué plus haut, que la loi des impôts est une loi que les hommes en général s'efforcent d'é luder. Le produit de l'impôt fera donc toujours plus assuré, quand le poids n'en tombera immédiatement que sur un petit nombre de têtes ; il en résultera encore deux avantages , l'un de n'avoir sous les yeux qu'un petit nombre de débiteurs ; l'autre d'avoir moins de dépenses à faire pour la perception , parceque ces dépenses sont en raison du nombre des contribuables.

Cela posé ; qu'elle est la classe des citoyens sur la quelle on peut avec le moins de dommage & de risque

afféoir immédiatement les impôts ?
Je réponds que c'est celle des possesseurs : J'appelle possesseurs tous ceux qui ont en leur propriété & sous leur pouvoir, ou des fonds de terre, ou des maisons, ou des marchandises, ou de l'argent placé à intérêt dans les banques publiques ou chez les particuliers. Il seroit de la justice sans doute, que ces quatre classes de possesseurs portassent également & immédiatement, à proportion de ce que chacun possède, les charges de l'état, parceque ce sont eux qui jouissent le plus de la protection que l'état accorde à la propriété réelle ; celui qui ne possède rien, ne pouvant rien donner à l'état, il est fort naturel que l'état retire une partie de la reproduction annuelle des mains de ceux qui en sont seuls en possession,

Nous avons déjà vu, quelle est la force expansive des impôts, & comment les possesseurs chercheront à s'indemniser & à faire contribuer aussi pour leur part les non possesseurs par un travail plus assidu & plus actif: travail qui est le seul fond par le quel ces derniers peuvent supporter leur portion des impôts; d'ailleurs les possesseurs forment la seule classe qui puisse en avancer le paiement, parcequ'ils en ont seuls la faculté; ce sont les seuls aussi qui puissent accélérer la repartition & la proportionner à la consommation d'un chacun.

La justice exigeroit, comme j'ai dit, que les quatre classes de possesseurs mentionnées, fussent chargées indistinctement; mais très souvent en fait de politique il est nécessaire de s'éloigner un peu de la précision.

précision géométrique & de se souvenir que le plus grand bien apparent est le plus grand ennemi du bien réel. Il ne s'agit pas ici d'éviter tout inconvénient, ni toute injustice particulière, cela est absolument impossible quand il est question d'impôt; mais on doit choisir le parti qui occasionne le moins d'inconvéniens & les inconvéniens les moins considérables.

Comment les possesseurs de l'argent placé à intérêt ou dans les banques publiques, ou chez les particuliers pourront-ils contribuer aux charges de l'état? La chose est assez facile pour l'argent placé dans les banques publiques; mais au lieu d'en payer d'abord un certain intérêt que l'on diminueroit ensuite par la retenue qu'on feroit sur cet intérêt de la valeur du tribut qu'on leur impose

il seroit bien plus simple de rabais-
ser les intérêts de la maniere dont
nous l'avons dit en son lieu. Mais
pour ceux qui prêtent leur argent
aux particuliers, quels moyens met-
tre en œuvre pour les assujettir à
une taxe réguliere ? Obligera - t - on
chaque citoyen à mettre à décou-
vert ses dettes & ses créances ? Par
cette loi très odieuse en elle même
on diminueroit visiblement cette par-
tie de la circulation sûrement très
considérable, qui n'est uniquement
appuyée que sur l'opinion qu'on a
de la richesse de bien des maisons
dont on ruinerait le crédit ; crédit
cependant sur le quel roulent un
grand nombre d'utiles entreprises ;
on borneroit donc par là extreme-
ment l'industrie : Si l'on s'en remet
à la bonne foi & à la vérité des dé-
clarations volontaires, les fonds sur

les quels on doit lever les impôts, paroîtront bien modiques; & la plus forte charge tombant sur ceux qui auront donné sincèrement l'état complet de leurs biens, on pourra regarder cette surcharge comme une punition infligée à l'ingénuité des ames droites: Encouragera-t-on par des recompenses les délateurs qui découvriront les fonds non indiqués? la défiance & les soupçons rempliront l'esprit des peuples, & les mœurs de la nation seront bientôt entièrement corrompues; d'ailleurs quel tableau pourroit-on faire des dettes actives & passives des particuliers? sujettes à des variations continuelles, il faudroit les réformer chaque mois, chaque jour même; il n'est jamais un moment fixe & certain. Qu'on ajoute à tout cela les dépenses nécessaires pour entretenir

le grand nombre de subalternes qu'on fera obligé d'employer pour tenir registre de tous les changemens qui surviennent dans cet objet, dont les élemens font dans un mouvement perpetuel ; si l'on confidere attentivement les diverses conséquences de ce projet, on trouvera qu'il y auroit moins de mal dans l'espece d'injustice qu'on commettrait en exemptant cette classe de possesseurs des taxes sur les fonds, pour les faire payer à d'autres classes, qu'il n'y en auroit à se jeter dans cet abime de désordres effrayants, qui naitroient de l'impôt mis sur les capitaux prêtés aux particuliers, quand on voudroit le lever à la rigueur.



§. XXXIII.

S'il convient d'imposer toutes les charges sur les fonds de terre.

Il ne reste donc pour supporter les charges de l'état que les fonds de terres, les maisons & les marchandises. Il a paru dans ces derniers tems plusieurs ouvrages profondément écrits, sur la matiere des impôts; dans les quels on soutient avec assez de précision & de force que tous les impôts doivent entièrement porter sur les terres, & qu'on doit considérer celles ci comme les seuls biens taillables dans un état. Cette forme de répartition répond parfaitement aux cinq regles que nous avons exprimées ci dessus. En effet

selon cette methode les impôts ne tomberoient pas immédiatement sur la classe des pauvres, la perception en seroit d'une très petite dépense; ils seroient fondés sur des loix constantes & inviolables qui excludroient toute distribution arbitraire; ils ne causeroient aucune interruption dans la circulation, & n'y mettroient aucun obstacle, enfin ils ne seroient pas, comme ils le sont souvent, une punition de l'accroissement de l'industrie: Il faudroit seulement que la loi exemptât de tout impôt pendant un certain nombre d'années les terres nouvellement défrichées. Il n'est point de methode plus simple que celle là: une estimation générale de tous les biens fonds de l'état, suffiroit pour former un cadastre sur lequel se regleroit la répartition des taxes. On pourroit savoir tous les

ans quelle est la somme dont le trésor public a besoin quelles dépenses on est obligé de faire dans l'état pour l'entretien des ouvrages publics des routes, des ports, des chauffées &c. (dépenses qu'on doit toujours répartir sur toute la société en général & non sur certains quartiers seulement.) On sauroit toujours de quel avantage il seroit pour le public d'entreprendre de nouveaux ouvrages, comme de rendre navigables les canaux & les fleuves, qui offrent à l'industrie des moyens si faciles de transport, & qui rapprochent les villes & les provinces les unes des autres. La somme totale du montant de ces dépenses, jointe aux besoins journaliers aux quels doit fournir le trésor public, indiqueroient la quantité des taxes qu'il faudroit imposer sur toutes les terres portées dans les cadas-

tres ; après quoi au moyen d'un calcul facile, on trouveroit aisément combien on devoit payer pour chaque écu de valeur capitale des fonds de terre. Chaque province, chaque territoire auroit son cadastre particulier, avec l'évaluation totale de tous ses fonds & le détail spécifique, & nom par nom de la quantité que chaque particulier en possède. Un simple édit suffiroit alors pour avertir les possesseurs, & des sommes qu'ils doivent payer, & de l'échéance des paiements. Chaque territoire auroit son collecteur particulier, obligé de verser dans la caisse de la province au terme prescrit la somme fixée. Il pourroit arriver que le collecteur devroit quelque fois avancer le montant de l'impôt pour quelque particulier qui n'auroit pas encore acquié sa portion ; dans ce cas le collecteur devoit avoir pour hypothe-

que privilégiée le fond pour le quel l'impôt non payé est dû ; outre cela il devroit encore être autorisé à se faire payer un intérêt de ses avances, intérêt qui seroit fixé par les loix, mais qui seroit cependant un peu plus haut que l'intérêt ordinaire. Les caisses de province disposeroient ensuite des impôts collectés & rassemblés, soit en les faisant passer à la capitale pour être versés dans le trésor public, soit en les employant aux dépenses approuvées & ordonnées par le gouvernement & sur les ordres du ministère. Un système semblable a été réalisé, & on n'a pu que s'applaudir de ses effets & de ses suites.

Il faut avouer cependant qu'en mettant toutes les impositions sur les terres, c'est - à - dire sur la portion du propriétaire, les possesseurs actuels

des biens fonds se ressentiroient de ce surcroit de charges ; mais ces fonds passant à un nouveau possesseur, par la voye des ventes, celui-ci ne s'en ressentiroit point du tout, parce que l'acheteur cherche toujours à employer son capital à raison d'un tant pour cent, & dans le produit annuel du fond qu'il recherche, il ne calcule que sa propre portion, tous les fraix de culture & toutes les impositions prélevées : ainsi dans la suite des tems, ces impositions ne seroient point à charge au propriétaire, & deviendroient comme une servitude passive du fond qui seroit calculée dans l'acte d'acquisition.

Malgré tout ce que je viens de dire, il ne me paroît pas que la méthode qui fait tomber tout le poids des impôts sur les seuls possesseurs des terres soit exempte d'injustice : en effet

les possesseurs des marchandises sont aussi bien protégés par l'état, que ceux qui possèdent des terres, & aussi bien maintenus que ces derniers dans leurs droits de propriété réelle ; il me semble en conséquence qu'il est juste de leur faire supporter à proportion de leurs richesses une partie des charges de l'état sous la protection duquel ils vivent. Si la reproduction annuelle est le vrai fond de la richesse nationale, & si la totalité de cette reproduction est formée, & par les productions de la terre, & par celles des manufactures ; il est fort indifférent que la richesse d'un particulier vienne de l'une ou de l'autre de ces sources ; & s'il est de la justice de faire contribuer ces possesseurs à proportion de leurs richesses, il me paroît évident & juste, que le possesseur mar-

chand doit payer les impôts tout
comme le possesseur terrien.

Si on exempte totalement des impôts le marchand, pour charger uniquement le possesseur des terres, l'industrie se tournera du côté des manufactures préférablement à l'agriculture, & il fera à craindre que celle-ci ne se ressente des mauvais effets d'un impôt qui diminuera par cela même, qu'il ne fera pas proportionné aux forces des contribuables. Le propriétaire des terres ne pourra point rejeter une partie du poids dont il est chargé sur les autres classes de la nation, pour rétablir l'équilibre dans la distribution de l'impôt; dès que ses concitoyens auront le pouvoir de faire venir de l'étranger les denrées qui leur seront nécessaires; parce que, quand pour s'indemniser de ce qu'il

paye à l'état de plus que les autres, le terrien voudroit hauffer le prix du grain, du vin, de l'huile & des autres productions de ses campagnes, il ne peut pas le faire monter au delà de certaines bornes; s'il les passe, le négociant introduira dans le pays les mêmes denrées prises dans l'étranger, & pouvant les donner à plus bas prix, il forcera le propriétaire national de rabaisser les prix des siennes. On doit observer encore dans le cas présent, que si l'état confinoit avec un país fertile, dans lequel l'impôt sur les terres seroit léger toutes les denrées étrangères entrant dans l'état sans payer aucun impôt, auroient sûrement la préférence sur les productions du pays, à moins que le propriétaire des terres nationales ne livrât ses propres denrées au même prix; & par ce moyen les impôts nouvellement assis sur les

terres, occasionneroient une diminution constante & sensible de la richesse du possesseur des terres, soit dans ses revenus annuels, soit dans la valeur même de ses fonds, s'il se déterminoit à les vendre. Dans un état vaste & fort étendu, cet inconvénient ne seroit sensible que vers les frontieres; mais dans un état plus resserré, il se feroit sentir par tout & pénétreroit jusqu'au centre.

A le bien prendre, tous les droits que le payfan paye, soit qu'ils se lèvent sur ce qui sert à le vêtir ou à le nourrir, ou sur les ventes, achats ou contrats qu'il fait, c'est toujours le propriétaire des fonds qui les paye. La chose est évidente, puisque sur le produit des terres, il faut prélever les fraix de la culture, l'entretien du laboureur & la valeur des droits à payer: ce n'est que ce qui

reste après ces déductions qui forme la portion des revenus du maître. Si on décharge le paysan de toute imposition, la portion du propriétaire en augmentera d'autant ; toutes les charges du paysan tomberont donc sur les propriétaires. J'en dis autant de toute charge qui seroit imposée sur le domestique qui est aux gages du maître des fonds, parce que celui qui ne possède uniquement que son salaire, doit prendre sur ce salaire de quoi payer les charges qui lui sont imposées ; par conséquent le propriétaire pourroit se dédomager du surcroit de charge qui tomberoit sur sa portion, en diminuant d'autant la part qu'il donneroit au paysan qui cultive ses terres ; le maître pourroit diminuer le salaire de ses domestiques d'autant qu'on auroit augmenté les impôts qu'il doit payer, & que ne

payent plus les gens qui sont à ses gages : De même le frabriquant payeroit d'autant moins la main d'œuvre, que celle-ci payeroit moins d'impôts. On peut donc augmenter les charges du propriétaire des fonds de tous les droits que payoient , mais que ne payeront plus les pauvres non propriétaires , & les gens à gages. En suivant cette methode on se procure deux avantages considérables ; le premier consiste , en ce que les revenus publics seront plus fixes & moins sujets à des non valeurs ; le second , de ce que le propriétaire lui même , les agriculteurs, les manoeuvres ne seront plus exposés aux caprices , aux vexations & aux démarches arbitraires des exacteurs , & ne supporteront plus les dépenses immenses que la perception des impôts

sons une autre forme entraine après elle.

Il faut cependant considérer ici, qu'en général la cinquième partie de la nation habite les villes, & quoique cette proportion mise en avant par un auteur qui a été des premiers à méditer sur quelques uns des objets que nous traitons ici, ait été contredite par un philosophe anglois, dans le fait elle n'en est pas moins généralement juste. Des quatre cinquièmes parties qui vivent hors des villes, il en est une portion assez considérable qui tire sa subsistance de quelque commerce & non de l'agriculture. Dans la portion qui habite les villes, le nombre des possesseurs des terres, & de ceux qu'ils tiennent à leur gage, n'est pas certainement le plus grand : il est une classe considérable des citoyens, possesseurs

des marchandises, qui tiennent à leurs gages un nombre considérable de personnes ; or toute la somme des impôts que paye actuellement cette classe de possesseurs des marchandises, ne pourroit être qu'un surcroit de charge sur les terres, qui en accableroit les propriétaires, si on les faisoit tomber sur eux seuls, & qui seroit une diminution réelle & physique de leurs richesses.

Il est bien vrai que si toute la somme des impôts repositoit sur les biens fonds, leur propriétaire recevrait un soulagement sur tous les objets de sa propre consommation, comme vivres, habillemens, meubles, livrées, chevaux, entretien &c. puisqu'il dépenseroit d'autant moins pour ces objets, que ces objets même perdroient en valeur celle des impôts dont ils étoient chargés, le total des dépenses

excessives de leur perception, les dommages qui résulteroient souvent du pouvoir arbitraire des employés dans les finances ; mais ces avantages seroient-ils proportionnés au surcroit de charges qui tomberoient sur sa portion de propriétaire ? Il faudroit pour établir cette proportion , & pour que l'un de ces objets balançât l'autre , que les dépenses diminuées dans la perception de l'impôt , égalassent tout ce que payoient les divers sujets de l'état , qui ne possédoient point de terres , & qui ne vivoient point par le travail & le produit de l'agriculture.



§. XXXIV.

Des droits sur les marchandises.

Indépendamment de tout ce que nous venons de dire, il importe encore de considérer, qu'en imposant toutes les charges sur les biens fonds, l'état perdrait tout l'avantage qu'il peut retirer d'un tarif bien fait, qui serve à régler les droits d'entrée & de sortie sur les marchandises. Les impôts sur les marchandises sont un moyen d'éloigner une nation rivale, comme les gratifications servent à rapprocher les autres, lorsque l'intérêt de la reproduction annuelle l'exige. Un droit sur la sortie d'une matière première, peut être un motif très fort à augmenter la reproduction annuelle, en la réduisant en matière ouvrée.

Un droit sur l'entrée des productions d'une manufacture étrangere, peut favoriser une manufacture semblable établie dans le pays. Je ne m'étendrai pas davantage sur ces premiers élémens, que plusieurs auteurs ont développé avec beaucoup de clarté. La direction vers un but utile, qu'avec un peu de prudence on peut donner à l'industrie par le moyen d'un tarif de droits, l'augmentation sensible de la reproduction annuelle qui peut suivre d'un impôt sagement imposé sur les marchandises, sont des biens & des avantages si réels, qu'ils surpassent selon moi de beaucoup l'inconvénient des dépenses de la perception de ces droits.

Quoique je regarde comme un très grand avantage pour l'état, un tarif sagement imaginé, & un droit judiciairement imposé sur les marchan-

dites, je ne pense pas cependant, qu'il soit jamais utile de défendre l'exportation d'aucune matière première, quoique je crois convenable de lui faire payer un droit de sortie; j'en ai déjà indiqué la raison, savoir que les loix prohibitives & qui gênent la sortie d'une production, en avilissent le prix, puisque leur premier effet est d'écartier tous les acheteurs étrangers, qui entreroient en concurrence avec ceux du pays; le prix de cette marchandise étant avili, il en résulte nécessairement qu'on en néglige la culture, bientôt toute cette matière première tombe entre les mains de monopoleurs, qui n'en fourniront pas seulement à la nation ce qui lui est nécessaire pour ses besoins, bien loin d'en procurer l'abondance; au lieu qu'un impôt mis à propos sur

elle, auroit bien à la vérité éloigné l'acheteur étranger; mais ne l'auroit pas exclus, & l'on n'auroit pas donné lieu au monopole.

Pour ce qui concerne la manière de régler cet impôt, il faut observer qu'on peut l'augmenter à proportion que les marchandises ont plus de volume & de valeur, & que moins elles sont volumineuses & précieuses, plus doivent être légers les droits dont on les charge, parce que plus il est aisé de frauder les droits, plus l'intérêt qu'on a de les frauder est considérable, & plus aussi on les fraude effectivement, vu sur tout que la peine naturelle de la contrebande est la confiscation de la marchandise,

Le tarif des droits ne devrait être qu'un simple vocabulaire succinct & portatif, où on trouveroit d'un côté

par ordre alphabétique toutes les marchandises sujettes aux droits ; & vis à vis , ce que chacune doit payer dans deux cas différens , lorsqu'elle entre & lorsqu'elle sort de l'état : les simples transits devroient être absolument francs. Il est des marchandises qui payent tant par mesure, d'autres tant par livre, d'autres selon le nombre, & d'autres enfin suivant l'estimation de leur valeur capitale, c'est à dire à tant pour cent de ce qu'elles valent. Le tarif devroit suivre à ces divers égards l'usage du commerce, & se conformer dans la maniere de taxer chaque marchandise à la maniere dont la vente s'en fait entre les négociants. Celles qui ne se vendent ni au poids ni à la mesure, devroient être taxées suivant l'estimation de leur valeur capitale, parceque dans ce genre d'objets.

d'objets, cette valeur est souvent très différente entre deux choses qui portent le même nom. Les transports dans l'intérieur du pays devroient être pleinement libres, & le droit sur la même marchandise être le même dans toutes les parties de l'état. Par ce moyen la totalité des impôts porteroit sur tous les fonds stables & sur toutes les marchandises qui sont l'objet du commerce étranger: par ce moyen le commerçant soulageroit en partie l'agriculture trop chargée: les possesseurs de l'argent seroient libres de l'employer ou à l'augmentation de la reproduction annuelle, ou à faire valoir des terres, ou dans les manufactures; & de cette manière les impôts tomberoient sur tous les possesseurs à qui on peut faire payer les droits.

On a proposé cette question, sa.

voir, s'il feroit généralement avantageux, que toutes les nations s'accordassent à abolir tout droit quelconque sur les marchandises, de manière qu'elles pussent librement entrer, fortir & circuler dans tous les états? & quels feroient les effets qui résulteroient de cet accord? Si on pouvoit espérer de voir un accord semblable entre toutes les puissances de l'Europe, il feroit très facile de prévoir quelles en feroient les conséquences: Il en feroit alors de toute l'Europe comme d'un état où la circulation est absolument & pleinement libre; les nations se rapprocheroient entr'elles, le commerce général feroit & plus actif & plus étendu; l'industrie se ranimeroit de tous côtés & la reproduction annuelle feroit dans toute l'Europe & plus abondante & plus soutenue; les hommes joui-

roient en général de plus d'aifance ; mais la puiffance des états, c'est à dire la rélation des uns aux autres, feroit toujours la même. Mais comment efpérer de voir cet heureux accord dans un tems où l'on n'a pas feulement pû venir à bout d'obtenir le concours des divers états, pour réduire les poids & les mefures à une uniformité générale, quoique cette entreprife n'eut exigé aucun facrifice, ni caufé aucune dépense ; cependant fi contre toute attente nous avons le bonheur de voir réaliser ce projet défirable, il n'y auroit, je penfe, aucun homme capable de ne pas applaudir à une idée auffi pleine d'humanité, à une opération auffi fage, dont le but feroit de multiplier le nombre de nos femblables, & de rendre à tous la vie plus douce & plus agreable.

Mais cet accord n'existant point, tant que les autres états mettront des impôts sur les marchandises, & s'efforceront d'empêcher que celles de leurs voisins ne se débitent & ne se consomment chez eux; leurs voisins sont mis dans la nécessité de travailler de leur côté, à ce que les matières premières qu'ils peuvent fournir, leur soient vendues aussi chèrement qu'il est possible, & que celles qu'on reçoit du dehors toutes travaillées soient chargées d'impôts; afin que celles du pays aient toujours la préférence s'il est possible. Si une nation s'avisait seule de ne pas en user ainsi, elle souffriroit bientôt, dans toute leur étendue, tous les maux que peuvent causer les impôts sur les marchandises; & ne jouiroit d'aucun des avantages dont ils peuvent être la source.

§. XXXV.

*De la maniere dont on peut opérer
une reforme utile dans les impôts.*

IL est très peu de nations chez qui les impôts soyent réduits à ce point de simplicité , de n'avoir que deux manieres de les percevoir , une sur les *fonds stables* & l'autre sur les *marchandises* : Comment donc un habile ministre des finances pourra-t-il trouver une issue dans ce labyrinthe d'impôts multipliés , de gabelles , de monopoles , qu'on rencontre à chaque pas dans un état , dans quelque sens qu'on le traverse ; & qui gênent & embarrassent presque toutes les actions du citoyen ? quels moyens choisira-t-il pour faire dans

cette partie une reforme utile ? L'impôt , cette partie la plus intéressante mais la plus délicate du corps politique , ne sauroit être décomposé par des mouvemens violens & impétueux : les anciens systêmes de finance sont de vieux bâtimens , qui se sont élevés par degrés , sans qu'aucun esprit sage en ait tracé le plan , ni dirigé l'exécution : Ce sont des édifices délabrés & croulans pour ainsi dire sur eux mêmes , qu'on ne soutient qu'à force d'étais. Vouloir changer leur situation , c'est vouloir les faire tomber en ruine : il faut beaucoup de prudence & de finesse pour y toucher : il faut y procéder par degrés ; & à leur égard , les essais sont préférables aux opérations hardies & aux remedes décisifs.

Je suppose donc qu'un ministre

veuille simplifier les finances, & pour cela les réduire à ces deux branches seules de revenus publics : les *douanes* & les *censés sur les terres* : quelle fera la marche & la gradation qu'il devra suivre pour mettre en execution un projet si louable ? Voici, ce me semble, la méthode la plus sûre. Ayant choisi entre tous les impôts subsistans, celui qui par lui même est de peu d'importance pour l'état, mais qui en même tems porte le caractère le plus odieux, & dont le poids porte immédiatement sur le paysan, ce ministre d'état commencera par abolir cét impôt, en le remplaçant en faveur de la caisse publique par une légère augmentation des droits sur les terres, proportionnée en valeur au produit de l'impôt aboli. Il fera ensuite la mè-

me opération sur quelque impôt semblable, payé par les artisans ou par les corps de métiers, ou par les marchands, en lui substituant par un calcul bien réfléchi, une augmentation dans le tarif, ou un tant pour cent généralement sur toutes les branches du commerce, ou sur certains objets en particulier, qui sont de nature à pouvoir sans dommage payer de plus gros droits; il renouvellera successivement cette opération, allant alternativement des tributs indirects sur l'agriculteur, aux tributs sur les marchandises; remplaçant ce qu'il abolira d'un côté, par ce qu'il établira de l'autre de droits nouveaux sur la portion des propriétaires des terres & sur le tarif des marchandises. C'est ainsi que par une marche lente & prudente, il

aura la satisfaction de voir lui même les utiles effets de ses operations, sans jamais courir le risque de troubler la tranquillité publique, aux dépens de la quelle on ose faire quelques fois d'imprudentes experiences: l'humanité ne veut pas que ce soit sur des hommes vivans que le chirurgien exerce son scalpel pour apprendre l'anatomie. Le législateur intelligent préparera les esprits à toute reforme salutaire, & s'en ouvrira les voyes en ménageant à la nation tous les moyens de s'éclairer sur ses veritables intérêts, & de raisonner sur la felicité publique. La fausse politique du siecle passé a jetté les peuples dans une misere affreuse, les trésors publics dans des dettes qui les ont oberés, & les souverains dans un état de foiblesse & de lan-

gueur, d'où ils font heureusement forti dans des tems plus favorables. On définissoit alors l'art de gouverner, *l'art de tenir les hommes sous le joug de l'obéissance* ; les ténèbres du mystère couvroient toutes les affaires publiques ; la population, la nature & l'esprit du commerce, les finances d'un état, étoient des objets ou inconnus à ceux mêmes qui gouvernoient, ou couverts d'un voile impénétrable à tous les yeux ; La route des emplois étoit marquée par la défiance & par sa compagne la dissimulation. Le ciel nous a ramené des tems bien différens & des jours plus heureux. Tous les gouvernemens en Europe se disputent à l'envi la gloire de détruire les maux que nous avons reçus en héritage d'une fausse politique. Maintenant on définit l'art de gouverner un

peuple ; *l'art d'accélérer sa marche vers la prospérité.* Les vérités publiées par quelques hommes pivilégiés se sont répandues généralement dans toute l'Europe ; elles sont parvenues jusques vers le trône des souverains bienfaisans ; les esprits se sont éclairés, & par le choc même des opinions diverses, ils ont répandu la lumière sur tous les objets relatifs à la félicité publique : matière bien plus digne sans doute de nos réflexions & de nôtre étude, que les vérités abstraites, les phénomènes de la nature, & les faits de l'antiquité ; objets sur lesquels dans les tems passés on vouloit que la raison fixât uniquement ses pensées, ne faisant pas attention que c'étoit restreindre son empire entre des bornes trop étroites.

Quelles preuves de ces heureux changemens ne me fournissent pas

les livres qui se font publiés dans ces derniers tems chez toutes les nations & en toute sorte de langues, sur l'économie politique, sur le commerce, sur le gouvernement civil, sur les impôts; livres dans lesquels leurs auteurs ont mis avec une noble assurance & une pleine liberté sous les yeux du public, des secrets dont autre fois on ne se feroit pas permis impunément de parler. On a discuté & réduit en problème, si les reglements & les loix sur certains objets publics sont utiles ou non. Chaque particulier peut s'instruire, penser & avoir son opinion à soi. Il n'est arrivé aucun mal aux auteurs qui ont traité ces matieres importantes; plusieurs au contraire ont été récompensés; & d'après leurs ouvrages jugés dignes des emplois publics. Un habile ministre doit donc

favoriser dans le public la curiosité de s'instruire sur les objets d'économie & de finance : il fondera des chaires pour enseigner ces parties intéressantes : il les fera remplir par des hommes éclairés qui instruisent la jeunesse dans les vrais principes qui sont les mobiles du bonheur de la société : il permettra l'entrée & donnera un libre cours aux ouvrages qui traitent de ces matières importantes : il laissera à la presse cette liberté au moyen de laquelle tout citoyen peut manifester ses opinions sur ces objets publics, avec la décence & l'honnêteté convenables. Par ce moyen les sentiments & les opinions sur ces objets étant librement examinés & discutés, attaqués & défendus, leur choc mutuel peut donner naissance aux idées les plus heureuses ; & des rêves de quelque^s.

esprits, on voit germer & éclore de tems en tems les principes les plus utiles à la prospérité de l'état.

Plus le public sera éclairé, & plus il sera juste estimateur des bienfaits qui émanent du trône; il en fera plus docile à la voix de la raison & reconnoissant envers la souveraine Providence; on n'entendra plus au milieu d'un peuple instruit ces discours malins, ces murmures dangereux qui font quelque fois palir un ministre, dès qu'il veut étendre la main pour remédier aux anciens abus qui sont la source des maux que souffre la société. On sait pendant combien de tems, & avec combien d'efforts les Sully & les Colberts ont eu à lutter contre les obstacles qui s'opposoi nt à leurs sages projets.

Je pourrois ajouter encore, que

plus le peuple sera éclairé, & plus un souverain sera sûr que ses ministres travaillent au bien de l'état. Les ministres & les magistrats feront dans une obligation d'autant plus étroite de s'instruire, que la nation aura plus de lumieres : l'œil d'un public intelligent sera toujours un aiguillon très pressant pour faire le bien ; & son approbation, la plus douce & la plus flatteuse récompense pour celui qui le procurera. *Favoriser la curiosité, & étendre les lumieres sur les matieres de finance & de commerce, sera toujours la meilleure methode pour préparer à une reforme utile & pour l'effectuer sans obstacle.*



§ XXXVI.

*Si les impôts sont en eux mêmes
avantageux ou nuisibles.*

LA distribution des impôts étant une fois rectifiée & reduite à la simplicité des deux seuls principes que nous avons indiqués; la circulation interne étant par là facilitée, le transport rendu libre, toutes les entraves de l'industrie brisées, le citoyen ayant le bonheur de vivre sous des loix claires, simples, douces, inviolables; la bonne foi n'ayant plus rien à craindre en se montrant ouvertement, & sûre d'être constamment protégée; il n'est pas douteux que dans ces circonstances une nation ne fasse des progrès

rapides vers sa plus grande félicité. Mais on pourra demander encore si les impôts, quelques bien distribués qu'ils foyent, sont utiles ou non à l'industrie nationale? Plusieurs auteurs ont opiné pour l'affirmative, s'appuyant sur ce principe, que les impôts appauvrissant les hommes, augmentent leurs besoins & les rendent conséquemment plus industrieux. A ce raisonnement, il me semble qu'on peut en opposer un autre: Les impôts enlèvent pour quelque tems à la circulation une partie sensible de la marchandise universelle, ils ralentissent par conséquent cette circulation, & avec elle l'industrie. D'ailleurs les impôts causent une diminution réelle du produit utile de l'industrie; les hommes auront donc un motif moindre à être industrieux.

On se fonde encore sur cette re-

marque , que les villes les plus florissantes sont précisément celles où on est le plus chargé d'impôts , & c'est à cette surcharge d'impôt qu'on semble attribuer la prospérité de ces villes ; tandis qu'au contraire c'est la prospérité de ces villes qui a permis cette augmentation des impôts , & qui l'a rendue possible.

S'il arrive quelquefois , que dans les états animés par une industrie extraordinairement active, une mauvaise opération ne produise pas en apparence des mauvais effets , cela vient de ce que les grandes masses, dont la matière est fort compacte, après avoir été une fois réchauffées, ne perdent que fort lentement leur chaleur. Plus un état a des bornes étroites, & plus il est facile de le relever , comme de le conduire à sa ruine : Il faut plus de tems & de

plus fortes secouffes pour donner le mouvement aux grands états, soit du côté du bien, soit du côté du mal.

Il y a, je l'avoue, quelque chose de séduisant dans le tableau par lequel on veut prouver que les impôts sont avantageux. Parcourons, dira-t-on, toutes les nations de la terre; nous verrons les climats les plus doux, les pays que le soleil féconde davantage, habités par des peuples pauvres, sans activité & connoissant à peine l'industrie; nous verrons au contraire les climats les plus ingrats, s'il ne restent pas déserts, se couvrir de nations riches & de peuples très industrieux. Il faut que le froid soit rigoureux pour que l'homme invente des habitations délicieuses, dans lesquelles on respire un air doux & tempéré même au milieu des plus fortes rigeurs de

l'hiver. Il faut que la mer s'élève & menace de submerger un pays , pour qu'on voye ce pays changé en jardins féconds , remplis des plus richesses productions étrangères. Il faut placer une nation sur un sol couvert de rochers secs & arides , & quelle soit menacée d'une famine continuelle pour qu'elle devienne la plus riche & la plus abondante de toutes celles qui l'entourent. La voix despotique du besoin place l'homme dans l'alternative ou de périr , ou d'être industrieux ; & l'habitude est un mouvement reçu , qui va toujours au delà des besoins ; de là vient qu'on voit avec surprise regner le luxe & les délices sur le sol même où la nature n'avoit semé que le germe de la mort. Les impôts sont l'effet de la stérilité puisque si dans un pays fertile un champ cultivé par le travail de dix

hommes, donne annuellement un produit suffisant pour en nourrir trente, la rente du propriétaire du fond, fera dans ce cas l'équivalent de l'entretien de vingt hommes : Mais dans un pays stérile, la même étendue de terrain & le même travail ne produiront que ce qu'il faut à l'entretien de vingt hommes, & ainsi la rente du propriétaire ne fera que l'équivalent de l'entretien de dix hommes ; Or si dans le pays stérile on exige du propriétaire un impôt qui lui enleve la moitié de sa rente, il se trouvera n'avoir plus pour sa portion restante, que ce qu'il faut à l'entretien de dix hommes ; l'impôt fait donc à l'égard du propriétaire le même effet, que l'infécondité naturelle du sol ; delà quelques personnes concluent que si l'infécondité naturelle du sol force l'homme à devenir industrieux, l'infécon-

dité artificielle occasionnée par les impôts produira incontestablement sur lui le même effet.

Cette maniere de raisonner n'est point concluante, parce qu'il lui manque une condition. L'homme voit beaucoup mieux & plus aisément les bornes immuables de la nature physique, qu'il n'apperçoit les bornes variables & flottantes de l'opinion de celui qui le gouverne. Une longue expérience à lui transmise par tradition & acquise par ses propres essais, lui fait connoître quels sont les obstacles physiques qu'il doit surmonter, pour continuer à vivre sur un terrain ingrat à la vérité, mais qu'il préfère à tout autre, parce qu'il y est né; il mesure ses forces sur les obstacles, il fait qu'avec une telle quantité de travail il pourra les vaincre & jouir ensuite avec sûreté du

fruit de ses travaux ; mais lorsque l'infécondité qu'il doit combattre est artificielle, dépendante de la volonté des hommes, il ne voit en elle qu'un obstacle odieux qui peut s'aggrandir & se renforcer à mesure qu'il fera plus d'efforts pour le surmonter. L'homme s'avilit par les fardeaux qu'on lui impose, sa confiance en celui qui gouverne diminue, il s'abandonne au découragement, & se livre à l'indolence.

Je suis donc dans la persuasion qu'en général tout impôt tend à affaiblir & à décourager l'industrie, si on en excepte quelques droits placés à propos sur l'entrée ou sur la sortie de certaines marchandises, auquel cas il peut même la favoriser & la féconder positivement. Pour se convaincre de ce que j'avance ici, remontons à ces principes dont j'ai

déjà fait mention quelque part dans cet ouvrage : s'il étoit un peuple exempt de toute contribution, & qui eut une forme de gouvernement capable de le maintenir en société ; dès l'instant qu'une autre nation seroit injuste à son égard, & qu'il seroit menacé d'une invasion de sa part, il faudroit qu'une partie du peuple abandonnât l'agriculture & les arts, & courut aux armes pour la défense commune, tandis que l'autre partie seroit occupée à la reproduction annuelle, pour fournir à son entretien & à celui de ses défenseurs. Dans cette supposition il n'est pas douteux que l'industrie nationale & la reproduction annuelle, diminueroient à proportion du nombre de bras qui auroient abandonné l'agriculture & les arts, & auroient pris les armes pour la défense de la patrie. Mais si
en

en place de cette méthode de défense qui enlève une partie de la nation à l'industrie & à l'agriculture, on a habituellement un nombre d'hommes qui n'ont d'autre vocation que celle de se consacrer à procurer la sûreté du pays; & au lieu de leur donner immédiatement une partie des denrées & des marchandises nécessaires à leur entretien, les possesseurs des unes & des autres les échangent contre la marchandise universelle & la confignent dans le trésor public pour qu'il s'en serve pour l'entretien des défenseurs. L'effet sera toujours, ce me semble, le même dans un des cas comme dans l'autre; c'est à dire, que l'industrie seroit plus grande & la reproduction annuelle plus considérable, si l'on pouvoit réaliser le projet chimérique d'abolir toutes les charges, tous les impôts, comme

osa le proposer au Sénat de Rome, l'homme le plus stupide & le plus cruel qui ait jamais déshonoré le trône d'Auguste.

Les impôts seront toujours d'autant moins nuisibles, que leur produit passera plus promptement, des mains des contribuans dans le trésor de l'état, & de celui ci, entre les mains des personnes à qui l'état paye des appointemens, ou au paiement des ouvrages publics, en passant par le moins de mains possibles ; par ce moyen, quoique par son mouvement l'impôt ait été pour quelque tems quelque chose à la circulation, cet argent y rentre bientôt, & sert de nouveau à multiplier les achats, les ventes & les entreprises de l'industrie ; on diminuera encore d'autant plus les dommages que causent les impôts, qu'on en dépensera une plus

grande partie dans les lieux mêmes où on l'a levé , & qu'il se partagera davantage en sortant du trésor public.

§. XXXVII.

De l'esprit des finances & de l'économie publique.

LEs principes qui doivent guider un ministre des finances , sont bien différents de ceux que doit suivre un ministre d'économie publique : cette observation est de la plus grande importance. Les loix qui concernent les finances sont très dangereuses lorsqu'elles sont *indirectes* ; celle au contraire qui ont rapport à l'économie , ne produisent que de très mau-

vais effets, si elles sont *directes*; je m'ex-
plique : si la finance par exem-
ple voulant indirectement perce-
voir un impôt, s'avisait de défen-
dre à tout citoyen telle ou telle ac-
tion, non dans l'intention d'empê-
cher directement de la faire, mais
seulement pour obliger ceux qui vou-
dront la faire à en acheter la dispen-
se, (& il existe de telles loix dans
bien des pays,) je soutiens que cet im-
pôt indirect coutera plus à la nation
que le trésor public n'en retirera de
profit, & très souvent il entrainera à
sa suite la vénalité, la corruption &
une perte de tems considérable en
vaines formalités & en devoirs d'of-
fice, tandis que si la loi avoit ordon-
né clairement & directement le paye-
ment d'une somme égale sur un fond
taillable, l'impôt auroit été plus na-
turellement, plus sûrement, moins
dispendieusement, & moins odieu-

fement colloqué. Qu'on examine en effet tous les cas où l'impôt est indirect , & on conviendra que la plupart des auteurs ont eu raison de trouver cette forme très vicieuse : la finance doit toujours marcher à découvert ; & tendre sans aucun détour vers son but qui est de lever l'impôt sur les objets taillables.

L'économie publique au contraire , doit toujours chercher des voyes indirectes pour agir avec succès. La finance a pour objet de gêner la nation le moins qu'il est possible dans la répartition des impôts : l'objet de l'économie publique est de porter au plus haut point possible la reproduction annuelle. Dans la finance il faut agir avec plus d'empire & d'activité ; dans l'économie publique il faut plus de finesse & plus de prudence. Quel-

ques exemples donneront plus de jour à mes idées : supposons qu'on veuille augmenter la population d'un état, étendre la culture sur des terres incultes & abandonnées, perfectionner les productions nationales; ces projets tout avantageux qu'ils soyent en eux mêmes, ruineroient la nation, si on prétendoit les effectuer par des loix directes, & si le législateur au lieu d'employer les invitations & les conseils, faisoit usage de la force & des ordres. Ce seroient par exemple des loix directes que celles qui défendroient aux sujets de sortir du pays, ou qui ordonneroient à chaque citoyen de se marier dès qu'il a atteint l'age de vingt ans. Celles qui imposeroient aux communautés l'obligation de défricher les terres incultes de leur district; qui prescriroient une méthode particulière aux

propriétaires de préparer la foye , l'huile , le vin récoltés sur leurs propres fonds. Les effets de ces loix directes & gênantes seroient certainement la dépopulation & la désolation de l'état ; les émigrations seroient plus fréquentes , parce que l'homme préfère toujours de séjourner là où il est libre , à demeurer dans sa patrie , s'il n'y peut vivre que dans la contrainte ; les prisons seroient pleines de malheureux qui n'auroient d'autres crimes à se reprocher , que celui de n'avoir pas voulu trahir une jeune fille en l'associant à leur misère ; les communautés seroient exposées à des exécutions militaires , pour n'avoir pas cultivé des terres pour lesquelles elles manquaient de bras ; les exempts qui sont la lie des hommes , forceroient l'asile sacré des familles , pour examiner si on prépare

les denrées suivant la méthode prescrite. Dans cette fermentation intérieure, dans ce mouvement convulsif de toute la nation, la confusion, le désordre, l'aviilissement se répandroient de toute part, & les peuples fatigués & opprimés, chercheroient un asile chez leurs voisins, pour trouver dans une nouvelle patrie la paix & la tranquillité dont ils seroient assurés de jouir, tant que leurs mains ne seroient souillées d'aucun crime.

Un ministre prudent, chargé de l'administration de l'économie publique, tendra à son but par des voyes indirectes; il rendra respectable le lien conjugal par des honneurs & des préférences; il ranimera l'industrie en brisant les chaînes dont on la charge, en lui applanissant les chemins; en rendant inviolable la pro-

priété, ce bien le plus précieux de tous les biens de l'homme social ; en portant dans l'esprit des citoyens la conviction de leur propre sûreté personnelle , qui fait l'essence de la liberté civile ; en ôtant les entraves qui arrêtent l'activité des hommes ; il mettra en œuvre tous ces moïens dont nous avons parlé dans le cours de cet écrit : en suivant cette méthode la population s'accroitra , l'agriculture s'étendra & tous les arts se perfectionneront.



§. XXXVIII.

*Quel est le moyen d'acheminer tout ,
dans un état . vers le remede aux
desordres qui s'y sont introduité.*

Nous avons vû quels sont les premiers mobiles de l'industrie , & les obstacles qui en empêchent ou en retardent le développement ; nous avons examiné ensuite quelle est la méthode qu'un ministre doit suivre pour opérer dans l'état une réforme salutaire ; il ne me reste plus qu'à indiquer par quel moyen je crois que ceux qui gouvernent peuvent déterminer les choses vers une heureuse révolution. Les hommes en général sont souverainement dominés par l'habitude ; les anciens usages , les

loix & les coutumes héréditaires , les idées dont on a été imbu dès l'enfance , forment la raison du plus grand nombre ; mais c'est là principalement & singulièrement le cas des tribunaux qui sont immortels par leur constitution ; ce n'est que fort à la longue qu'ils changent d'idées & qu'ils s'écartent des routes tracées ci-devant ; gardiens scrupuleux de ces loix & de ces systêmes d'état qui fixent l'ordre des opérations , il est difficile de leur faire adopter aucune nouveauté ; chaque nouveau membre qui y entre est forcé de se plier à la maniere commune de voir , de penser & de sentir ; & plus un tribunal est respectable aux yeux du public , plus chaque membre particulier du corps est jaloux & flatté de la gloire de lui appartenir ; aussi n'a-t-on jamais vû , que des hommes réunis en corps , ayent pû ni exécuter ,

ni tenter seulement quelque réforme.

Il est bien difficile qu'un corps composé de plusieurs personnes ait jamais un principe commun à tous, sur lequel chacun regle, & auquel chacun rapporte ses opinions. Tout individu, celui même dont les intentions sont les plus droites & les plus exemptes de partialité, aura toujours des points de vue particuliers, d'où il envisage les objets; & tout comme plusieurs architectes réunis en corps, ne viendront pas à bout de tracer de concert un plan unique de bâtiment régulier; je crois de même, qu'il n'est pas possible qu'un corps composé de plusieurs membres en forme de tribunal, soit jamais capable de tracer un plan régulier & systématique de réforme dans un état; si outre cela les passions, les haines, les préférences, en quelque sorte inséparables de la foiblesse

humaine , viennent encore se joindre à la différence inévitable des manières de voir & de penser , on comprend qu'alors, l'activité de chaque membre , étant occupée de toute autre chose que de l'objet principal qui leur étoit proposé par le souverain , savoir du bien public ; on attendroit vainement de ce corps des décisions systématiques & bien digérées ; c'est ce dont les histoires des états & des familles nous fournissent mille preuves. Par tout au contraire on voit que les changemens essentiels qui se font faits , les révolutions heureuses & rapides , qui ont détruit les anciens abus , ont toujours été l'ouvrage d'un seul homme , luttant contre les intérêts de plusieurs particuliers ; la voye de la décision à la pluralité des suffrages , n'est jamais dans ces cas qu'une source intarissable de longueurs , de dif-

cussions inutiles & de disputes ameres ; de là je conclurai que dans tous les cas où il est question de faire exécuter des loix utiles déjà existantes, il est utile & même indispensable d'en faire dépendre la décision du suffrage du plus grand nombre ; mais lorsqu'il s'agit d'établir un nouveau système, de le régler, d'en assortir toutes les parties, & de les faire tendre par un concert parfait vers un but déterminé, de s'assurer du succès de ce dessein en parant à toutes les difficultés qui s'y opposent, & qu'on ne sauroit même toutes prévoir, il est absolument nécessaire que ce mouvement & sa direction dépendent d'un seul principe moteur. C'est pour avoir senti cette vérité, qu'on vit faire usage de la dictature chez les Romains dans les cas pressans & difficiles, & que cette ressource fut toujours

heureuse : on fait au contraire quelle fut la funeste issue de l'établissement des decemvirs. Dans les cas particuliers, & dont la décision doit être appuyée sur des loix connues, la pluralité des suffrages est un rempart contre l'injustice, parce qu'un des suffrages contrebalance l'autre; mais dans une affaire qui demande une action vive, déterminée, prompte, dont tous les mouvements tendent à la même fin, je ne crois pas qu'on puisse jamais sans danger en faire dépendre la décision de la pluralité des suffrages.

Je pense donc qu'en fait d'économie politique, & surtout lorsqu'on se propose de la réduire à sa plus grande simplicité, en reformant les anciens abus, on ne sauroit se dispenser de créer une espèce de despotisme, dont l'autorité subsiste aussi

long tems qu'il est nécessaire pour imprimer a tout le corps de l'état un mouvement régulier, conforme au nouveau systême, dont l'utilité reconnue a mérité qu'on le substituât à l'ancien.

§. XXXIX.

Caractere d'un ministre des finances.

REgarder toujours les hommes comme étant faits pour les emplois, & non pas les emplois pour les hommes : savoir résister à toutes les offres de services & à tous les témoignages extérieures de bienveillance, ne connoître ni parents, ni amis, ni domestiques, ni créatures : peser les services qu'un sujet peut rendre,

& non la recommandation d'un protecteur: être dans la disposition de faire céder tout sentiment personnel, toute inclination particulière, à la voix sacrée du devoir: allier à ces belles qualités des manières douces & polies, des mœurs pleines d'humanité, qui fassent aimer toujours davantage au peuple la régie des impôts: désirer sincèrement & sans rivalité la bonne issue d'une commission donnée: rechercher sans aucune partialité le vrai & l'utile: savoir entrer dans les plus petits détails, sans perdre jamais de vue leurs rapports avec les parties essentielles du tout: être capable de saisir le tout lui même sans confusion: connoître par expérience & avec une pleine conviction les vrais mobiles de l'industrie: avoir analysé la nature de l'homme & de la société: aimer sincèrement avec une parfaite

égalité le bonheur des hommes : connoître exactement toutes les circonstances particulières du pays sur le quel on doit opérer. Telles seroient les vertus, tels seroient les talents qui conviendroient à un ministre des finances, pour le rendre digne que son prince lui confiât toute l'autorité nécessaire pour former & pour établir un bon système de finances; mais la nature n'est pas prodigue de ses dons.

Il sera d'autant plus probable cependant, qu'un souverain trouve un homme d'un caractère semblable à celui que je viens de tracer, qu'il y aura plus d'hommes éclairés dans la nation qu'il gouverne. Il seroit très superflu sans doute, de faire sentir combien il importe de l'avoir bien connu, bien examiné, bien éprouvé, avant que de lui confier

une autorité d'une aussi grande étendue, & qui a tant d'influence sur le bonheur & la tranquillité du peuple. Il seroit également inutile d'ajouter, combien il est essentiellement nécessaire, que le souverain protege puissamment & constamment cet homme choisi & préféré, contre lequel, dans tout pays, s'éleveront inmanquablement des accusations & des plaintes; mais j'observerai, que dans l'épôque d'une reforme semblable, tout doit se faire avec la plus parfaite exactitude & la plus grande activité; afin de rendre ces momens de révolution aussi courts qu'il sera possible; & qu'ils se terminent par l'établissement complet d'un système solide, régulier, plein d'harmonie, & à l'abri de tous les caprices d'une exécution arbitraire: dès ce moment, le plus heureux sans doute pour la

nation , le pouvoir de l'homme doit cesser, & les seules loix reprendre leur empire. Les hommes meurent, les systemes restent; il conviendra donc de choisir les hommes pour les emplois, comme si tout devoit dépendre de leur seule vertu; & de regler les systemes comme si on ne pouvoit point compter sur la capacité des hommes qu'on employe; & comme, quand le besoin pour le quel on avoit créé un dictateur dans Rome, venoit à cesser par le rétablissement de la tranquillité, alors aussi cette supreme autorité étoit anéantie; ainsi par l'établissement d'une administration des finances réctifiée & simplifiée, la nécessité d'un ministre, maitre absolu de cette opération, venant à cesser; on pourra très bien confier à un tribunal le maintien du nouveau systeme, comme

d'une loi toute établie, & la plus conforme aux intérêts de la nation.

Au reste je ne prétends point que ce soit là précisément le seul moyen de rectifier un système défectueux de finance; il en est peut-être plusieurs autres, dépendants des circonstances particulières, des gouvernements & des pays. Je veux dire seulement que dans le cas où le désordre à cet égard exige absolument un remède, ce sera toujours par des moyens peu différents de ceux que je viens de détailler, qu'on s'acheminera vers une réforme utile.



§. XL.

Caractere d'un ministre d'économie politique.

JE viens d'exposer quelles doivent être les qualités d'un ministre des finances. Après ce que j'en ai dit, on peut voir à peu près quels doivent être les talents d'un ministre chargé de l'économie publique. Il doit être sur-tout très actif à détruire & très prudent à établir. La plupart des objets sur lesquels roule son ministère, refusent le poids de la main de l'homme; éloigner les obstacles; détruire les liens; ouvrir & applanir les routes à la concurrence qui ranime la reproduction; augmenter la liberté civile; laisser un champ vaste & libre à l'industrie; protéger

singulierement par des bonnes loix la classe des reproducteurs, afin que l'agriculteur & l'artisan n'ayent rien à craindre de la puissance du riche, assurer un cours facile, prompt & desinteressé aux effets des contrats ; établir par tout la bonne foi dans le commerce, en ne laissant jamais la fraude impunie ; combattre avec un courage ferme & tranquile en faveur du bien public, qui est toujours le bien du souverain ; ne désespérer jamais du bien, mais en hâter les progrès, & en faciliter l'existence, en répandant dans la nation le germe des vérités les plus utiles. Ce sont là les seuls objets qui doivent occuper un habile ministre d'économie publique ; pour tout le reste il doit nécessairement en abandonner le soin à la nature.

Universidade de Coimbra
BIBLIOTECA
FIN.
Faculdade de Economia

THE [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]



T A B L E

D E S

M A T I E R E S.

- §. I. *E N* quai peut consister le commerce des nations qui ne connoissent point l'argent monoyé. page I
- §. II. *Ce que c'est que l'argent monoyé de quelle maniere il contribue à étendre le commerce* 9.
- §. III. *Augmentation & diminution de la richesse d'un état.* 15.
- §. IV. *Premiers mobiles du commerce & analyse de ce qu'on nomme le prix des choses.* 22.
- §. V. *Principes généraux de l'économie.* 37.
- §. VI. *Distribution vicieuse des richesses* 39.
- §. VII. *Des corps des marchands & artisans.* 45.
- §. VIII. *Des loix qui gênent la sortie des marchandises hors du pays.* 56

T A B L E

§. IX.	<i>De la liberté du commerce des grains</i>	page 63.
§. X.	<i>Des privilèges exclusifs</i>	87.
§. XI.	<i>Sources d'erreurs dans l'économie politique</i>	93.
§. XII.	<i>S'il convient de fixer par une loi le prix de quelque marchandise</i>	101.
§. XIII.	<i>De la valeur de l'argent, & de son influence sur l'industrie.</i>	108.
§. XIV.	<i>De l'intérêt de l'argent.</i>	119.
§. XV.	<i>Moyens pour faire baisser les intérêts de l'argent.</i>	128.
§. XVI.	<i>Des banques publiques.</i>	138.
§. XVII.	<i>De la circulation.</i>	144.
§. XVIII.	<i>De la monoye.</i>	155.
§. XIX.	<i>De la balance du commerce.</i>	165.
§. XX.	<i>Du change.</i>	179.
§. XXI.	<i>De la population.</i>	183.
§. XXII.	<i>De la distribution locale des hommes.</i>	189.
§. XXIII.	<i>Erreurs qu'on peut commettre en calculant la population.</i>	200.
§. XXIV.	<i>Division du peuple en classes.</i>	203.

DES MATIERES.

- §. XXV. *Des colonies & des conquêtes.* page 215.
- §. XXVI. *Combien l'industrie se ranime en rapprochant l'homme de l'homme.* 218
- §. XXVII. *De l'agriculture* 224..
- §. XXVIII. *Erreurs qu'on peut commettre en calculant les progrès de l'agriculture.* 237..
- §. XXIX. *Origine de l'impôt.* 242.
- §. XXX. *Principes pour régler les impôts & les droits.* 251.
- §. XXXI. *Différents aspects des impôts.* 278
- §. XXXII. *Quelle est la classe de la société sur laquelle il convient par préférence de faire tomber les impôts.* 285
- §. XXXIII. *Si il convient d'imposer toutes les charges sur des fonds de terre.* 293..
- §. XXXIV. *Des droits sur les marchandises.* 308..
- §. XXXV. *De la manière dont on peut opérer une réforme utile dans les impôts* 317.
- §. XXXVI. *Si les impôts sont en eux mêmes avantageux ou nuisi-*

DES MATIERES.

<i>bles,</i>	page 328.
§. XXXVII. <i>De l'esprit des finances</i> <i>& de l'économie publique.</i>	339
§. XXXVIII. <i>Quel est le premier res-</i> <i>sort qui pousse vers les re-</i> <i>mede qu'il faut apporter aux</i> <i>desordres.</i>	346
§. XXXIX. <i>Caractère d'un ministre des</i> <i>finances.</i>	352
§. XL. <i>Caractère d'un ministre d'écono-</i> <i>mie politique.</i>	358

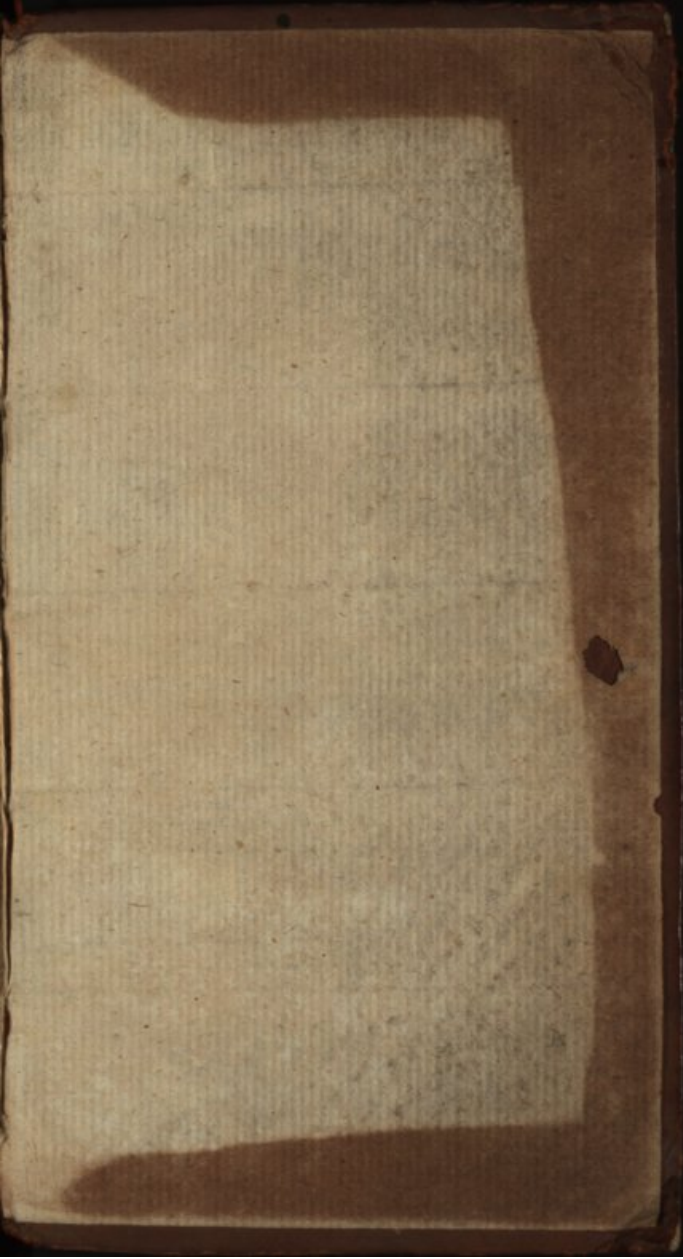
FIN DE LA TABLE.

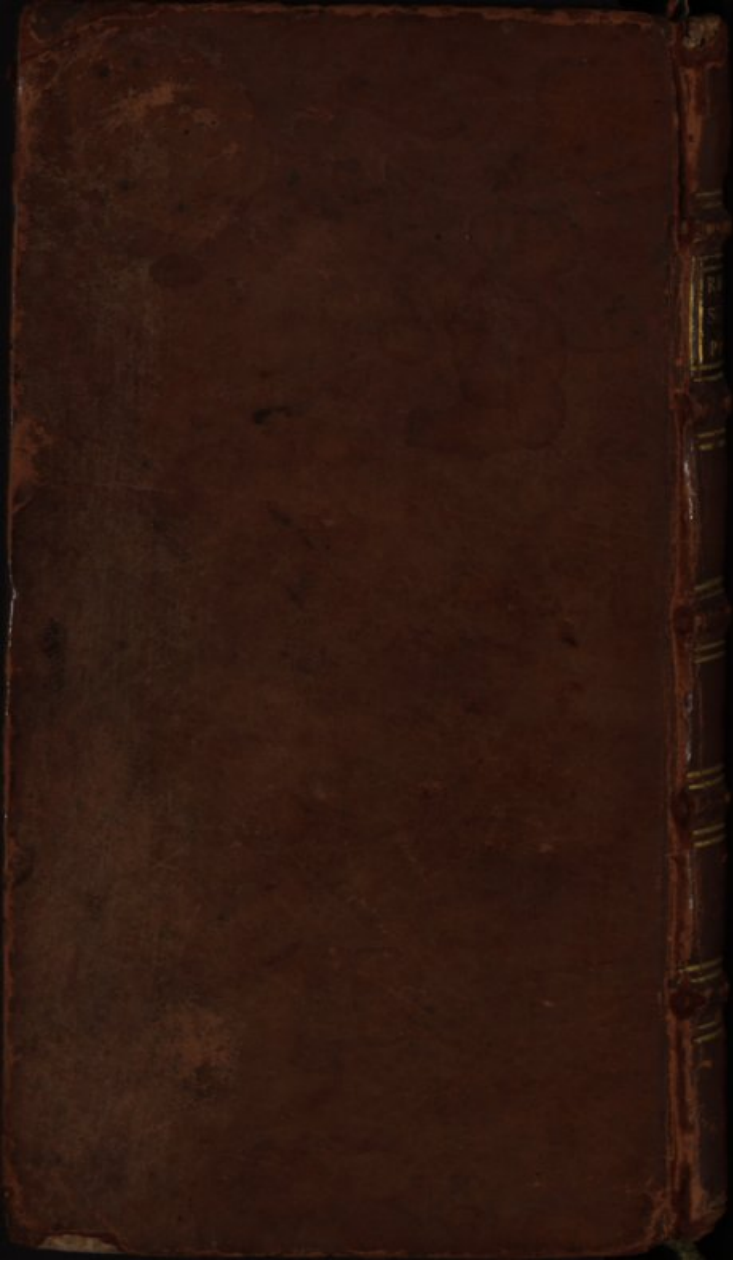


FACULDADE DE ECONOMIA DE COIMBRA

19 SET. 2011

BIBLIOTECA





REFLECT.
SUR LES LOIS
POLITIQUES